



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, S. AYOT, D. DIAZ, K. ORCEL, H. RICHARD, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. HELLI, A. GAUTRAND, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : D. BROUGNOUNESQUE

Étaient absents : B. OZANEUX, A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERY), P. BARAILLE (POUVOIR A N. CHIOTTI), I. CAMBEFORT (POUVOIR A P. RAMONDENC)

Secrétaire de séance : MADAME EMMANUELLE GAZEL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



Monsieur le Maire

« Bien ! Mesdames, Messieurs, j'invite les Conseillers municipaux à prendre place. Est-ce qu'il y a encore des Conseillers qui seraient bloqués dans les escaliers ?

Bien ! Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux avant d'ouvrir et de débiter ce Conseil municipal, bien évidemment, je souhaiterais que nous puissions avoir un instant et un moment de recueillement à la mémoire donc de Jean MAZIERES, d'Hervé SOSNA, de Christian MEDVES et d'Arnaud BELTRAME, suite aux événements que notre pays a connus la semaine dernière et pour saluer leur mémoire et le courage dont ils ont fait preuve en particulier pour le Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME, je vous propose de suivre et de réaliser une minute de silence. »

Une minute de silence

« Je vous remercie. Donc toujours avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, il y a des prises de parole demandées au sujet du Centre Hospitalier. »

Intervention du Centre Hospitalier

Monsieur le Maire

« Je n'avais que des demandes du Centre Hospitalier, donc je vais débiter le Conseil municipal à cet instant. Donc, Monsieur le Directeur Général si vous voulez bien faire l'appel. »

18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur ARANCETA

« ...parce que ça fait un moment qu'on essaie d'avoir un rendez-vous avec vous. »

Monsieur le Maire

« Non, Monsieur ARANCETA, non là, non mais vous pouvez parler si vous voulez. Non, parler si vous voulez, continuez à faire vos propos. Je ne vous donne pas la parole. Je vous ai donné la parole à maintes reprises en Conseil municipal, je vous ai reçu ! Non, mais attendez, vous plaisantez, je vous... »

Madame ????

« ??? »

Monsieur le Maire

« Non, là, ça je n'accepte pas, non Monsieur ARANCETA, j'ai beaucoup de respect pour vous, on se voit très régulièrement. Je vous ai reçu à de multiples reprises. Je vous ai donné la parole à de multiples reprises en séance du Conseil municipal. Ce soir ce n'est pas le cas. Donc, je vous demande de respecter le déroulement de l'instance démocratique, qui est le Conseil municipal et donc de rester en fond de salle si vous souhaitez assister au Conseil municipal. Mais je ne vous donnerai pas la parole. »

Monsieur ARANCETA

« ...c'était juste pour vous dire que votre arrêté, personne il ne le respecte et on voudrait savoir qu'est-ce que vous comptez faire pour que l'arrêté soit respecté contre la pose des compteurs Linky ? Pour les gens qui demandent à enlever les compteurs Linky, ça ????????? Les gens ils viennent nous voir. Nous, on n'a pas aucune autorité, on ne sait rien. Pour savoir ce qui s'est passé à l'immeuble de l'avenue Jean Jaurès ? Si c'est vraiment admiratif ou non, que vous disiez quelques choses parce que nous on sort au marché les gens ils viennent nous voir, ils viennent nous voir au café, à la maison, au téléphone. On dit c'est la Mairie. La Mairie, les gens ils disent, ils ne nous répondent pas, ils disent qu'ils ne s'en occupent pas. Voilà, c'était juste ça qu'on voulait vous demander de vous exprimer ce que vous savez depuis le début faites un ??? public en disant : « On est pour, ou on est contre le Linky » Hier, on est venu à la Mairie, on a ... »

Coupure micro

Monsieur le Maire

« Bien, alors je vous ferai remarquer que je vous ai abondamment laissé la parole, donc maintenant c'est terminé. Monsieur le Directeur Général des Services continue l'appel. »

Monsieur le Maire

« Donc, la séance du Conseil municipal est ouverte. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Je peux en trente secondes parler du compteur Linky, Monsieur le Maire ? Non, parce qu'évidemment on a eu un débat ici, on a reçu ENEDIS et effectivement Iñaki, donc est venu à plusieurs reprises. Sauf que bon, depuis 2015 ENEDIS a commencé à installer tous ses compteurs pour arriver à trente-cinq millions de compteurs en 2021. Depuis quand même le mois dernier on a de nouveaux éléments importants partout en France, qui ont émergés. On peut parler d'une vague massive de refus, qui remet en cause à la fois l'intérêt technique et économique de Linky.

Le mois dernier, je rappelle à l'assistance, vous avez tous entendu cette information, la Cour des Comptes pointait, je cite : « Un dispositif couteux pour le consommateur, mais avantageux pour ENEDIS. » Les sages de la Cour des Comptes, qu'on ne peut pas associer à une aimable assemblée d'utopistes naïfs, ont noté un bénéfice d'un montant de cinquante millions par an entre 2015 et 2030. Ce bénéfice sera à la charge du consommateur à partir de 2021. Ils ont souligné surtout que ces compteurs pensés par et pour ENEDIS ont un intérêt trop limité pour les consommateurs. Alors, les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisant. On est ici en Conseil municipal, moi il me semble utile d'apporter ces précisions qui concernent chacun d'entre nous, quel que soit nos opinions politiques, on est tous concerné par la pose de ces compteurs et la colère, le refus légitime, me semble-t-il, de certains habitants vis-à-vis de ce compteur méritent quand même qu'on se penche, qu'on est une réflexion commune à ce sujet. Alors, les compteurs donc ce qu'ils peuvent apporter, c'est encore insuffisant, ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé, ça je cite les paroles de la Cour des Comptes, bon.

L'association *Que choisir* ? pareil. L'association *Que choisir* ? a aussitôt lancé une pétition pour refuser, pour exiger l'accès, je cite encore une fois : « L'accès libre et simple à l'information sur notre consommation et surtout pour en faire un véritable

outil de maîtrise de la consommation énergétique d'une part et d'autre part pour exiger la révision de la rémunération d'ENEDIS qui empocherait une marge de cinq cents millions d'euros ». Elle a recueilli à ce jour près de deux cents mille signatures, donc il n'y a pas qu'Iñaki qui refuse ce compteur !

Enfin, les collectes de données, ça me semble quand même important, surtout dans une période où on parle justement d'utilisations frauduleuses de données ici, en Angleterre, aux États-Unis, un peu partout dans le monde. La collecte des données suscite beaucoup de doutes et de craintes, concernant l'atteinte à la vie privée. Linky ne serait pas « intelligent » comme le présente ENEDIS, mais seulement « communicant ». Ainsi hier ou avant-hier je crois, Direct Énergie a reçu une mise en demeure de la CNIL, un organisme quand même reconnu, une mise en demeure pourquoi ? Parce que ce fournisseur utilisait les données de suivi de consommation enregistrée toutes les demi-heures sans le consentement des clients.

Donc, à ce jour plus de cinq cents municipalités ont pris des arrêtés visant à interdire, ou réglementer la pose de ces compteurs. Nous avons pris, vous avez pris un arrêté, nous avons demandé à ce moment-là un moratoire sur l'installation de ces compteurs, un arrêté a été pris par vous-même, c'est votre responsabilité Monsieur le Maire et nous vous demandons aussi d'assumer cette responsabilité, en faisant immédiatement respecter cet arrêté. Il me semble quand même que nous disposons, vous disposez de suffisamment de Policiers municipaux ou autres pour faire respecter un arrêté qui a été pris, parce que sinon on vote ici en Conseil municipal des arrêtés qui ne sont pas appliqués, moi il me semble que cette demande est justifiée. Alors pour la..., sur le fond, pour la forme, je ne suis pas au courant des demandes de l'acceptation des demandes, mais en tout cas je tenais à apporter ces précisions parce qu'elles me semblent importantes. »

Monsieur le Maire

« Bien ! Je vous remercie d'avoir apporté ces précisions, auxquelles nous adhérons puisque..., nous adhérons à tel point puisque j'ai pris un arrêté que vous avez eu la gentillesse de rappeler, voilà ! Et je prends mes responsabilités, qui sont les responsabilités dans le cadre légal de mes attributions. L'arrêté aujourd'hui, vous savez qu'il est attaqué, ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire qu'on a beau dire : « Il faut prendre des délibérations ! Il faut faire des moratoires ? Il faut faire ceci ! Il faut cela ! » Tôt ou tard, toutes ces dispositions sont attaquées, voilà ! Pardon ? »

Monsieur ARANCETA

« ??? »

Monsieur le Maire

« Tout à fait ! Mais, je veux dire..., mais tout à fait ! Mais, il est aujourd'hui, il est attaqué ! Donc nous attendons d'avoir des précisions sur les éléments de, comment dirais-je, de contestation de l'arrêté pour voir la façon dont nous allons pouvoir y répondre. Aujourd'hui, la difficulté de l'arrêté est très claire, c'est la limite d'intervention, je pense que tout le monde peut le comprendre, entre le domaine privé et le domaine public. Je suppose Monsieur FABRE, que vous n'êtes pas, j'allais dire, dans votre philosophie de façon à ce que nous allions *manu militari* intervenir dans du privé au titre du public. Bon ! Donc, c'est la difficulté. Je pense que nous ne devons pas être aussi mauvais que ça, quand même sur notre gestion de l'affaire Linky, puisqu'au même titre que d'autres Maires et d'autres parlementaires, j'ai été invité à participer le 09 avril à un colloque à l'Assemblée Nationale pour voir comment nous avons réagi vis-à-vis de Linky. On m'a demandé d'intervenir dans le vallon de Marcillac pour fédérer des Maires pour prendre des dispositions contre les Linky. Aujourd'hui sur les boîtes mail de la Ville, nous avons reçu des félicitations de Bretagne sur l'attitude que nous avons eu face aux Linky. Hier, c'était des demandes d'attitude et de méthodologie de la part de Sète. Donc, je pense... »

Madame ????

« ...habitant actuel... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! »

Madame ????

« ...la police... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! Donc, je pense qu'à un moment donné, nous avons une attitude qui est reconnue vis-à-vis de Linky et encore une fois, mon souci permanent c'est de faire les choses dans le respect du droit et dans le respect de mes responsabilités et de mes capacités. Il n'était pas prévu de débat sur le Linky, Monsieur..., donc c'est la dernière intervention et nous passons à l'ordre du jour. »

Monsieur FABRE

« Pour conclure, je souhaite que dans les prochaines semaines vous soyez invité à conseiller les autres Municipalités, comment vous faites faire respecter votre arrêté. »

Monsieur le Maire

« Mais, ça c'est..., je vous..., c'est le jeu, je ne vous en veux pas Monsieur FABRE ! »

Monsieur FABRE

« Je ne joue pas ! »

Monsieur le Maire

« La réponse est... »

Monsieur FABRE

« Je suis sérieux ! »

Monsieur le Maire

« ...mesquine ! Bien je vous invite à passer à la première délibération de l'ordre du jour, donc il s'agit de l'énumération des décisions du Maire. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Monsieur le Maire

« Avez-vous des remarques sur des décisions et rapports ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, je voudrai une explication sur la 27, sur votre décision n° 27, vous avez recruté un psychologue clinicien pour la MESA, pour la Médiathèque. Alors on voudrait s'il y a, est-ce qu'il y a un problème pourquoi qu'on a besoin d'un psychologue à la Médiathèque ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je vous réponds avec plaisir sur ce sujet, il y a eu une demande d'un syndicat d'une expertise via le CHSCT, pour une approche psychologique des personnels de la MESA, qui a été faite. Je ne peux pas vous en donner le résultat, puisque le CHSCT ne s'est pas réuni, ça se fait dans les jours prochains, je parle sous le contrôle..., le 04 avril me dit Laaziza HELLI, pour avoir le rapport donc de cet accompagnement à la MESA. Donc, je pourrai vous en reparler au-delà du 04 avril. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Excusez-moi ! Du coup, j'ai oublié deux éléments majeurs que sont :

- Un, l'approbation du précédent compte-rendu du Conseil municipal, donc y a-t-il des remarques ? Pardon ? »

Madame GAZEL

« Non, j'anticipai sur le second point, je suis toujours la secrétaire de séance. »

Monsieur le Maire

« Et vous êtes toujours la secrétaire ! Voilà, merci beaucoup. Donc maintenant, je peux redonner la parole à Monsieur DIAZ. »

Arrivée de Monsieur Nicolas LEFEVERE à 19 h 08

Arrivée de Monsieur Philippe RAMONDENC à 19 h 27

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 02 :

02. "Budget principal de la Commune : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier"

« Oui, alors concernant le compte administratif, ce que je vous propose puisque vous avez vu que me concernant il y a quasiment deux pages de délib. Quoi ! Donc, vous savez qu'à chaque fois qu'on fait un budget, que ce soit le budget principal ou les budgets annexes on a trois délib. à chaque fois :

- Le budget, où on présente le compte administratif et on approuve le compte de gestion du Trésorier ;
- La deuxième délibération on affecte le résultat de l'exercice ;
- Et la troisième délibération, qui consiste à dire une fois qu'on a affecté le résultat, on a donc modifié le budget en conséquence et il y a une décision modificative.

Donc, moi je vous présenterai le budget principal et les budgets annexes et je vous proposerai ensuite de voter le budget principal, les budgets annexes dans leurs trois composantes pour peut-être pour gagner un peu de temps et puis gagner en pertinence.

Alors, concernant le budget principal, voilà donc sur le compte administratif un petit rappel pour vous rappeler que ça représente l'exhaustivité des mouvements comptables et des résultats en fonctionnement et en investissement. Alors, c'est suite à des remarques, qui ont été faites en disant : « On ne comprend rien aux chiffres. » Donc, en fait quand vous prenez le *book* du compte administratif, le gros *book* ce qu'il faut comprendre c'est qu'il prend en compte des opérations liées à l'exercice, il prend en compte des résultats de réserves des exercices antérieurs, il prend en compte des mouvements comptables qui n'affectent pas la trésorerie, c'est-à-dire les dépenses et les recettes réelles et il prend en compte des restes à réaliser, des éléments qui à la date de clôture le 31/12, n'inclue pas, on n'a pas nécessairement payé la dépense, on n'a pas nécessairement encaissé la recette. C'est vrai pour le budget d'investissement, donc l'essentiel des documents qui vous seront présentés là seront des documents sur la base de résultats réels, c'est-à-dire des mouvements réels et pas des mouvements comptables.

Ensuite le deuxième élément c'est qu'il y a évidemment un rapprochement du budget primitif et des réalisations, puisque quand on fait un budget il y a deux notions très importantes, c'est un budget qui doit être considéré comme fiable, c'est-à-dire que nos prévisions, l'atterrissage on n'est pas à 30 % par rapport à ce qu'on avait prévu ou 150 %. Donc, il faut que ce soit fiable et sincère, c'est-à-dire que bon il y a bien une exhaustivité de tous les chiffres.

Donc, vous avez ce que je vous ai dit tous les mouvements comptables de l'exercice réels et ordres :

- Les réels, c'est tout ce qui impacte la trésorerie ;
- Et ordres, c'est ce qui n'impacte pas.

Alors en dépenses, vous avez les amortissements et en recettes vous avez les travaux fait par la Ville pour elle-même. Et bien évidemment c'est ça qu'à chaque fois vous devez voter, le compte de gestion établi par le Trésorier Principal, puisque notre particularité c'est qu'on ne gère pas la trésorerie, que les décaissements et les encaissements sont fait par le Trésorier et bien évidemment lui-même fait le compte administratif de la Ville sur la base de la Trésorerie et il faut que ça *match* avec le budget de la Ville, bien évidemment. Donc, on le soumet, ce compte administratif, qui doit être voté au plus tard le 30 juin, bien qu'on est pris une bonne habitude, qui consiste à le voter depuis deux ans, je crois, systématiquement au mois de mars.

Alors, concernant le calendrier budgétaire que nous avons eu sur l'exercice donc 2017, je vous rappelle qu'on a fait le Débat d'Orientation Budgétaire en novembre, c'est comme ça pour chaque exercice. Le Budget Primitif qui est voté en décembre et nous avons eu cinq décisions modificatives tend sur le fonctionnement et l'investissement au cours de l'exercice : mars, juillet, septembre et puis décembre où il y en eu deux et donc nous votons aujourd'hui le compte administratif, c'est-à-dire la clôture au 31 décembre au 29 mars 2018. »

Monsieur DURAND

« C'est 2017. »

Monsieur DIAZ

« 17, pardon ! »

Madame GAZEL

« Et non ! Justement... »

Madame HELLI

« Non, c'est 2017 ! On vote 2017 ! »

Monsieur DIAZ

« Non, il est bon, on vote en 2018 le compte 2017.

Alors, concernant les quelques éléments que j'ai repris contextuel, c'est-à-dire que finalement si on regarde dans l'exercice les quelques éléments un peu notables à mettre en exergue.

Bon on est sur l'année 2017, en pleine phase maintenant de déploiement des investissements sur le plan de mandat, puisque les investissements sur l'exercice 2017 sont de treize millions d'euros. Alors treize millions d'euros c'est le

mandaté plus le reste à réaliser, puisque bien évidemment tout n'a pas été encore dépensé, mandaté. Sur l'exercice 2017, nous avons mandaté environ sept millions d'euros, ce qui est un montant très conséquent.

C'est la dernière année de forte baisse de la dotation globale de fonctionnement, donc à moins deux cent quatre-vingt-six mille euros, donc pour un cumul depuis 2014, qui est à moins un million deux cent cinquante mille.

Une satisfaction pour la ville de Millau c'est que, ben il y en a deux d'ailleurs :

- Il y en a une qui n'est pas notée, c'est qu'il y a une légère augmentation de la population, je crois qu'au dernier recensement il y a centaine d'habitants en plus ;
- Et on a surtout le marché immobilier qui est en train de reprendre, où il semblerait que la santé économique est meilleure puisque les transactions, qu'on mesure nous au travers des droits de mutation, sont de 23 % en augmentation par rapport à 2016, 2016 étant lui-même en augmentation de 10 % par rapport à 2015.

Un *satisfecit* à décerner aux services, mais on reverra toutes les dépenses, c'est que les services ont continué à économiser sur leur budget propre, c'est-à-dire tout ce qui peut être les fournitures, les consommables, sur ce qu'ils gèrent, cent quatre-vingt mille euros en cumulé sur l'exercice.

Autre élément marquant, c'est le premier exercice où effectivement, on fait un endettement zéro, puisque nous n'avons levé aucun emprunt sur l'exercice, hors évidemment les prêts relais, qui sont pour la gestion de la trésorerie, mais ce sont des enveloppes est c'est remboursé sur les fins d'exercices.

Un point inquiétant, c'est la progression continue de la masse salariale, puisque sur l'exercice 2017 on a eu une augmentation de la masse salariale de 4 %, soit six cents mille euros. Donc ça c'est un point important mais on verra quelques explications quand on rentrera dans le détail des dépenses et on a eu bien évidemment cette année 2017 :

- Une augmentation à la fois du SMIC de 0,9 % ;
- Le point d'indice pour les fonctionnaires a été de 0,6 ;
- On a connu le glissement vieillesse technicité ;
- Et le RIFSEEP qui a démarré en 2017.

Et autre élément marquant sur l'exercice, la Ville ne s'occupe plus maintenant « de son PLUi », l'autorisation du droit des sols, qui est passé à la Communauté Économique et les zones d'activités économiques, essentiellement le long du Tarn, sont passées à la Communauté de Communes.

Voilà, les principaux éléments contextuels sur l'exercice.

Alors, au niveau du premier indicateur qui est très important, qui est l'épargne nette de la Ville. Alors, au niveau des commentaires on a connu, c'est difficile cet exercice, parce que c'est la première fois qu'on connaît à la fois une baisse des recettes et une augmentation des dépenses. Donc, puisque vous voyez que les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de deux cent quatre-vingt mille euros en 2017 *versus* 2016. Donc, c'est la première fois qu'on voit les recettes de fonctionnement qui baissent, bon il y a l'effet baisse de la dotation de l'État essentiellement qui joue et on verra qu'il y a aussi d'autres éléments et on a un dérapage des dépenses elles-mêmes essentiellement sur les dépenses courantes et ce que je vous ai déjà évoqué sur la masse salariale. Donc ça nous conduit à avoir une épargne nette de l'exercice qui est de trois cent trente-quatre mille euros d'accord ! Donc qui est somme toute assez basse, puisqu'on est revenu à un niveau de 2014, on peut considérer que sur l'exercice, quand vous faites la somme des dépenses supplémentaires et la baisse de recettes, on a un delta d'un million cent trente mille euros, ce qui est conséquent puisqu'un million cent trente mille euros si on n'avait tenu la même tendance que l'exercice précédent, et bien on aurait une épargne qui serait à un million quatre cents mille et non pas à trois cent trente-quatre mille, mais on reviendra dessus.

Alors pour l'affectation du résultat qu'on verra par la suite, alors là je vous précise qu'on n'est pas forcément, évidemment en mouvement réel, puisque c'est un document comptable, ce sont les résultats comptables de la Ville :

- Donc nous avons des recettes de fonctionnement de trente-cinq millions sept cents mille à peu près ;
- Des dépenses de fonctionnement de trente-un millions cinq cent soixante-quinze mille ;
- Et donc un résultat de fonctionnement qui est de trois millions neuf cents mille euros, ça c'est sur le fonctionnement ;
- Sur l'investissement, en fait entre les RAR, qui sont les restes à réaliser en dépenses et en recettes et aussi le résultat de l'investissement de l'exercice en court, on avait un besoin de financement de deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille euros, donc bien évidemment on affecte le résultat de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement et le solde de fonctionnement qui est de neuf cent quinze mille euros viendra en réserves de fonctionnement pour l'exercice prochain et éventuellement les exercices suivants.

Donc, ce sont les chiffres que vous retrouverez quand on parlera de l'affectation du résultat :

- Retenez deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille sur l'investissement ;
- Et neuf cent quinze mille euros sur la partie fonctionnement.

Alors, ça a un peu dérapé. Pour faire un focus sur les dépenses réelles de fonctionnement, donc vous voyez que les dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général notamment, on a un peu *pété les compteurs*, passez-moi l'expression un peu triviale, sur l'exercice 2017, puisqu'on a une augmentation de 8,6 % par rapport à l'exercice antérieur, alors il y a deux explications :

- Il y a à la fois un *satisfecit*, comme je vous l'ai dit, c'est que les services ont économisé cent quatre-vingt mille euros sur leur budget. Ce qui veut dire qu'en fin d'exercice, à la clôture au 31 décembre, nous avons repris comptablement cent quatre-vingt mille euros aux services qu'ils n'avaient pas dépensés. Donc ça c'est un vrai *satisfecit*, on peut dire que le personnel joue le jeu sur les économies ;
- Par contre et bien évidemment on paie le fait d'avoir des nouvelles infrastructures que nous n'avions pas avant, qu'on ne gérait pas, avec notamment les fluides et l'énergie, où rien que sur la MESA et sur la partie caserne, nous avons cent dix mille euros d'augmentation des fluides, c'est énorme. Il faudra se poser la question notamment pour la caserne de *quid* de la destination de ce lieu qui est très, très énergivore, où on va le porter *at vitam aeternam...* »

Monsieur ?????

« L'ancienne caserne ! »

Monsieur DIAZ

« Oui, l'ancienne caserne ! Oui, bien sûr, pas la nouvelle caserne, je pense que tout le monde avait compris. Il y a aussi quelque chose qui est ennuyeux c'est que, et ça il faudra que les services regardent et que nous on regarde au niveau de la Ville, vous trouverez dans le rapport le détail, c'est tout ce qu'on appelle les services extérieurs, la rubrique 61 et la rubrique 62, ça veut dire tout ce que la Ville confie à l'extérieur. Alors, je vous l'ai noté pour mémoire :

- Les contrats d'entretien ;
- La maintenance ;
- Les assurances, d'accord !

Sur ces trois postes entretiens, maintenance et assurance, on a cent soixante-seize mille euros de dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice antérieur. Mais si on prend la totalité du poste, nous avons confié à l'extérieur par rapport à 2016, quatre cents mille euros de dépenses supplémentaires, ça ce n'est pas tenable.

Alors ça inclus évidemment aussi l'entretien des véhicules, tout ce que vous pouvez imaginer. Donc, il ne faudrait pas que quelque part les services soient vertueux en économie sur leur budget propre, sur leurs fournitures, mais que parallèlement sur les services extérieurs, on sous-traite.

Je prends par exemple les nettoyages à la Médiathèque et dans les gymnases, qui étaient gérés en interne et qui maintenant ils sont sous-traités, ça, ça nous coûte quatre cents mille euros. Alors, quand vous faites déjà cent dix mille euros sur les fluides et quatre cents mille euros là, vous êtes à cinq cent cinquante, six cents milles, vous avez l'explication de la variation du résultat, ça il faut tenir, parce qu'à terme dans les budgets ça ne passera plus ça.

Alors les charges de personnels, nous avons une augmentation de 4 %, *grosso modo* des charges de personnels. Alors qu'est-ce qu'on peut mettre en avant pour cette augmentation qui est conséquente ? Déjà, au niveau du compte administratif 2016, il y a quatorze millions cinq cent cinquante-sept mille de dépenses, mais en fait on fait des économies en 2017, puisque je vous rappelle que :

- Le RIFSEEP, on devait le mettre en place et on l'a différé sur l'exercice suivant ;
- On n'a aussi plus le salaire de la Directrice du CCAS ;
- Et il y a des remplacements qui n'ont pas été effectués.

Donc en fait le budget, on avait inscrit quinze millions en 2016 et on a engagé que quatorze millions cinq cent cinquante-sept.

En revanche sur 2017, sur l'augmentation des charges de personnel comme je vous l'avais déjà dit :

- On a connu à la fois l'augmentation du point d'indice à 0,6 et le SMIC à 0,9, sachant qu'en 2018, le point d'indice sera gelé ;
- On a eu la mise en place du RIFSEEP, qui était de soixante mille euros, puisque je vous rappelle qu'il a démarré qu'au 1^{er} juin ;
- On a le glissement vieillesse technicité, qui a représenté cinquante-cinq mille euros de plus qu'en 2016 ;
- Et on a un souci sur l'absentéisme, puisqu'on a une augmentation par rapport à 2016 de 60 % des maladies ordinaires. Alors sur ce point-là qui est un point qui est inquiétant, j'ai regardé un peu les stats nationales, c'est à peu près vrai dans toutes les collectivités, l'année 2017 c'était : année *horribilis*. D'ailleurs nos voisins Saint-Affricains, Monsieur le Maire de Saint-Affrique s'est ému lui-même de l'explosion de l'absentéisme à Saint-Affrique qui lui a coûté deux cent cinquante-cinq mille euros de masse salariale supplémentaire. Donc, c'est un problème qui est assez générique, il va falloir y veiller parce que ça représente quand même beaucoup d'argent.
- Et on a eu pas mal d'heures sup, alors je ne sais pas vous les valoriser parce que je n'ai pas le retour sur la question. Mais on a eu notamment quatre tours d'élections en 2017, législatives et présidentielles.

Voilà, sur la partie concernant les dépenses.

Sur les recettes, sur les subventions, pardon ! On a une modification, vous voyez une légère augmentation notamment avec les subventions du CCAS cinquante mille euros et le *Jardin du Chayran* vingt mille euros. Et on a encore augmenté les subventions aux associations de soixante-sept mille euros par rapport à l'exercice antérieur.

Et si vous prenez en plus le fait que dans la rubrique des charges exceptionnelles, entre la Natation, le *Tour de France*, Brocuéjouis, on a aussi alloué cent cinquante-quatre mille euros, ben vous êtes *grosso modo* presque à deux cent

cinquante mille euros de plus par rapport à l'exercice antérieur. Donc, moi je dis dans un souci de transparence : « Si les charges à caractère général ne sont pas tenues, si les charges de personnel progressent à un rythme de 4 %, si on continue à donner des subventions et les augmenter d'exercice en exercice, je dis *warning* ! » Ce ne sera plus tenable à l'échéance de douze mois si on fonctionne comme ça. Donc, la balle est dans le camp de toute l'organisation, il faut qu'on tienne la maison, si j'ose dire.

Alors, concernant les recettes de fonctionnement, les commentaires que je peux vous faire, c'est qu'alors sur d'abord les impôts et les taxes, les produits et services, vous voyez c'est les produits, les services que la Ville fournit qu'elle facture à la population, bon il n'y a guère de différence entre 2017 et 2016, c'est anecdotique.

Bon, par contre sur la partie impôts et taxes, les vingt et un millions zéro quatre-vingt-dix-neuf, vous voyez qu'on est quasiment au même montant qu'en 2016. Alors, ça pour moi c'est un facteur aggravant, c'est-à-dire qu'en fait l'impôt et taxe, si dans le temps ils ne progressent pas au moins au niveau de l'indicateur des dépenses de la Ville, c'est ce qu'on appelle « le panier du Maire », qui est sur l'exercice 2017 à 1,5 %, on a un écart d'un point avec la revalorisation de nos bases. Je parle bases physiques et fiscales, on perd de la recette et c'est bien la première fois quasiment qu'on est égal en recette d'un exercice à l'autre. Donc, on ne touche pas grand-chose de plus.

On a eu aussi la mauvaise surprise, excusez-moi chaque fois que je dis mauvaise surprise, c'est la casquette du financier, donc ça peut être une bonne surprise pour plein de gens, mais moi je parle pour les finances. Vous vous rappelez qu'on a établi la taxe d'habitation sur les logements vacants, c'est-à-dire les logements non occupés depuis plus de deux ans, étaient taxés au titre de la taxe d'habitation sous réserve que les travaux ne représentent pas plus de 25 % de la valeur du bien. Les services fiscaux nous ont dégrévés cent quatre-vingt mille euros sur l'année 2017, c'est-à-dire qu'en fait les habitants, mais c'est parfaitement normal, sont allés voir les services fiscaux et on dit : « Voyez l'état de mon bien. Je ne peux absolument pas le louer » Et les services fiscaux ont dit : « OK », ça représentait cent quatre-vingt mille euros sur l'année 2017.

On a perdu aussi de la Communauté de Communes, cent vingt-six mille euros, c'est-à-dire que la dotation de compensation de la Communauté de Communes a baissé de cent vingt-six mille euros, puisqu'il a fallu cofinancer avec eux le plan local d'urbanisme, intercommunautaire et je vous rappelle qu'il était financé sur la base du nombre d'habitants par commune, bon évidemment comme on pèse 90 %, on a payé 90 % de la facture, même si la PLUi de Millau était très loin de représenter 90 % du travail du prestataire et les zones d'activités économiques c'est un budget de l'ordre de quarante mille euros pour l'entretien de la zone d'activité, c'est-à-dire toute la partie voirie et autres.

Reprise des transactions immobilières, je vous avais dit une augmentation de 26 % par rapport à l'année dernière, ça a généré cent seize mille euros de produits supplémentaires et ça se confirme.

Concernant nos relations avec l'État notamment essentiellement la partie dotations et subventions :

- La DGF, comme je vous l'ai dit la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de cent quatre-vingt-six mille euros ;
- Et par contre ça commence aussi à être tendu sur les diverses compensations, alors quand on dit les diverses compensations vous avez aussi la DSU la DCTP, l'exonération de TH et l'exonération de TF, ça veut dire que l'État nous restitue de moins en moins d'argent sur les exonérations qu'il consent notamment sur la Taxe d'Habitation.

Concernant les autres recettes, alors je vous ai mis pour mémoire, que pour l'exercice 2018, nous n'aurons plus le loyer de la Gendarmerie, qui était de l'ordre de trois cents mille euros. Nous l'avons quasiment perçu en totalité sur 2017, puisqu'on l'a vendu le 15 novembre. Donc, on a touché *grosso modo* les 11/12^{ème} du produit et on ne l'aura plus l'année prochaine, donc il faut anticiper en sachant qu'il y aura trois cents mille euros de recettes de moins.

Et je vous ai dit : « Endettement zéro ; » Ben oui, c'est qu'on a fait le budget investissement avec la cession de la Gendarmerie pour quatre millions trois cents mille euros, qui a permis en fait de lever aucun emprunt pour financer les investissements, si ce n'est les emprunts de trésorerie pour faire le relais notamment sur le remboursement de la TVA.

Alors, les dépenses d'investissements, c'est à peu près lisible pour vous, je crois ?

Bon, c'était les dépenses d'investissement de l'exercice, donc je vous ai précisé que ça incluait les RAR, c'est-à-dire les restes à réaliser en dépenses et en recettes, c'est-à-dire les subventions qu'on n'a pas touchées et ce qu'on n'a pas encore mandatées. Ça représente la somme des immobilisations incorporelles : les études, les logiciels, les fonds de concours, c'est les subventions octroyées. Toutes les immobilisations corporelles c'est le fonctionnement, le matériel, le mobilier et les immobilisations corporelles en court, c'est-à-dire les travaux, tout ce qui est en court mais qui n'a pas encore été livré et qui n'est pas finalisé financièrement. Nous arrivons à treize millions d'euros.

Et vous avez en dessous les remboursements des emprunts deux millions cinq cent cinquante mille, donc c'est toutes ces sommes qui nous permettent de financer les investissements.

Alors, vous avez la vision graphique dessous pour vous représenter ce que ça représente en terme visuel et je vous ai mis à côté, on a fait une compilation de tous les éléments pour vous dire voilà où a été engagé l'argent de toutes ces dépenses d'investissement sur l'exercice.

Alors, vous avez en majeur... Vous arrivez à le lire ? Vous avez sur la partie essentiellement des immobilisations temporelles, des acquisitions foncières, c'est pour Bêches, les Sablons, Ribier, Nivoliez, Bories pour deux millions cent vingt-neuf mille et vous avez toutes les autres dépenses en dessous.

Et concernant les travaux qui ont vraiment démarré, qui ont été mandatés ;

- Vous avez le Pôle Petite Enfance, qui apparaît à deux millions d'euros ;
- Les berges à un million deux ;
- Et l'aménagement urbain à un million d'euros.

Voilà, sur les grands programmes et avec ces chiffres-là, vous arrivez à 98 % du total de ce qu'il y a comme chiffres dans le compte administratif.

Voilà pour la partie, des dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement, même chose vous avez des restes à réaliser dessus. Donc, vous voyez que pour la première fois : emprunt nouveau il y a un million cent cinquante-cinq mille euros, ce ne sont que des emprunts de trésorerie. Ce ne sont pas des emprunts qui vont se rembourser sur un exercice, c'est remboursé en un an. Sachez qu'en règle générale la Ville lève trois millions à trois millions et demi d'euros, chaque année pour financer les investissements.

Dotations et divers, c'est donc le FCTVA et la taxe d'aménagement, c'est ce qu'on perçoit un million sept cent neuf.

Et vous avez les excédents de réserves capitalisés trois millions deux cent quatre-vingt-seize mille, qui est tout simplement le montant des résultats d'excédents d'investissement cumulés depuis N exercices. Donc, vous en avez une représentation graphique, ça n'appelle pas davantage de commentaires.

Alors, les investissements de 2014 à 2017 pour faire un point. Alors je vous précise que c'est en mandaté, c'est-à-dire ce qu'a payé la Ville, réellement décaissé. C'est sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille, soit par rapport à l'année dernière plus 25 %, ce sera le plus fort mandatement pendant le mandat et je ne peux pas malheureusement vous donner les investissements avec restes à réaliser, parce que les restes à réaliser c'est un stock qui est glissant d'année en année. Donc, je suis bien « *infoutu* » de les répartir en disant où on en est exactement chaque année sur les restes à réaliser, mais c'est une somme qui est très, très conséquente.

Ce sera certainement le plus fort exercice du mandat.

Info plus pour terminer sur la dette et différents ratios. Donc vous voyez que la dette de 2013 à 2017, maintenant nous sommes à trente millions. Donc, ça veut dire qu'on a désendetté la Ville par rapport à 2016 de près de trois millions d'euros, d'accord ! Ce qui est, somme toute, assez conséquent grâce à la vente de la Gendarmerie.

Et on est toujours en terme de tendances dans la confirmation de dire qu'en fin de mandat on sera aux alentours de trente-deux millions d'euros. La vision que nous avons à date.

Quelques petits ratios, pour vous donner de l'information pour se comparer à d'autres villes. Bon les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population sont plutôt tenues, surtout que vous voyez qu'on verse des subventions de manière conséquente cent soixante-cinq euros contre une moyenne de la strate de cent huit. Je vous rappelle que l'année dernière on était à cent soixante, c'est ce que je vous expliquais, on a donné des subventions exceptionnelles encore en plus cette année, qui ont fait qu'évidemment le ratio par habitant augmente.

Les dépenses de personnels, on est à 57 %, donc sur l'exercice on continue à grimper, puisque nous étions à 56 l'année d'avant, donc une fois encore vigilance.

Et les produits des impositions directes sur la population n'ont pas évolués par rapport à l'année dernière puisque nous n'avons pas pratiqué d'augmentation d'impôts, mais bien évidemment on reste dans la moyenne haute par rapport aux villes comparables.

Voilà, sur le budget principal. Ce que je propose Monsieur le maire, peut-être c'est que déjà avant de passer au budget annexe, on vote le budget de la ville ? »

Monsieur le Maire

« Il faut d'abord qu'il y ait débat sur le compte administratif. Donc qui souhaite intervenir ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« J'allais passer le micro, que je puisse vous regarder Monsieur DIAZ. Et je voudrais vous remercier, enfin vous remercier, oui et non, puisqu'en fait vous me piquez notre boulot, parce que vous venez de dire exactement qu'il était temps de *tenir la baraque* et effectivement il temps de *tenir la baraque*, parce que vous l'admettez, donc je vous remercie pour votre parlé vrai. Et c'est vrai que c'est ce qu'on dénonce depuis les trois budgets successifs maintenant, puisqu'on peut considérer que ce budget, cette clôture de budget 2017 et votre budget de mi-mandat donc moi comme j'aime bien me pencher sur le passé, j'ai un peu regarder sur ce qui s'est passé sur vos promesses électorales. J'ai ressorti ma Bible. Vous savez Monsieur le Maire, votre programme et c'est vrai que je me suis..., c'était très intéressant de se plonger sur le passé. J'ai regardé par exemple le montant de la DGF, on nous avait annoncé que la DGF, il fallait augmenter les impôts par ce que la DGF, elle était dégrevée, on s'aperçoit qu'elle a diminué, vous nous l'avez dit vous-même d'un million deux cent cinquante mille euros. Donc, vous avez augmenté les impôts de 12 %, ce qui fait un gain tous les ans pour la Collectivité de deux millions cinq... »

Monsieur DIAZ

« Un six ! »

Monsieur DURAND

« Un six ? Ah, bon ! Bon, mais un six, ça fait toujours plus qu'un deux, surtout qu'un deux c'est sur trois ans, si j'ai bien tout compris, donc un six par an, ce n'est quand même pas mal.

Donc c'est vrai que..., donc je me suis penché aussi sur la masse salariale, puisqu'on s'aperçoit que le fonctionnement explose et c'est vrai que j'ai regardé l'évolution de la masse salariale sous le mandat précédent. Et j'ai remarqué qu'entre 2008 et 2014, on avait, il y avait une augmentation en six ans d'un million deux et vous en trois ans vous faites encore mieux, vous faites un million sept, en trois ans, vous avez fait 50 % de plus. Vous devez, bon tout ça c'est bien !

La dette, Monsieur DIAZ, c'est vrai que cette année vous avez vendu un *bijou de famille*, donc ça l'a stabilisée. Mais enfin elle sera trente-deux millions si je vous écoute bien à la fin du mandat. Je reprends ma Bible, elle devait baisser à vingt-cinq millions, Monsieur SAINT-PIERRE nous avait promis, en n'augmentant pas les impôts, de remmener la dette à vingt-cinq millions, on sera à trente-deux millions. Donc, je dis : « Là aussi, il est temps de *tenir la barre*, de tenir vos promesses au moins, du moins. »

Ensuite les impôts, donc j'en ai parlés, un million deux... »

Madame GAZEL

« Deux millions deux ! »

Monsieur DURAND

« Deux millions deux ! »

Madame GAZEL

« C'est vos chiffres ! »

Monsieur DURAND

« Ce sont les chiffres du compte administratif. Alors, *tenons la baraque*, oui c'est vrai. Alors, moi ce que je vous invite à faire c'est d'éviter, effectivement ce fonctionnement de le maintenir, mais évitez de partir sur des projets à « la noix », excusez-moi le mot, style Sigean, qui nous a coûté cent dix mille euros. Oui, mais je suis désolé ! Un site Internet pour l'Office du Commerce, qui était une belle idée qui aura coûté quarante mille euros, qui deux ans après est terminé. Alors, un peu de sérieux et *tenir effectivement la baraque*, ça serait bien, oui, pour les Millavois ! Merci. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je ne voudrais pas, que ma transparence amène de la manipulation, d'accord ! Moi, je suis transparent. Une fois encore, la fonction que j'occupe m'amène à parler de chiffres, c'est non contestable. Alors, je vais vous dire en quoi on a des différences d'appréciations.

Déjà dans les termes, quand on parle de la vente de la Gendarmerie, vous, vous parlez de « vendre des bijoux de famille », alors que moi je parle de la vente d'actifs non stratégiques, déjà on ne parle pas de la même chose. D'accord, il n'y a pas de « bijoux de famille » c'est qu'est-ce qui fait du sens pour la Collectivité ? Or posséder un local qui héberge des Gendarmes, ne fait pas de sens pour la Collectivité.

Après sur le fonctionnement, écoutez il n'y a pas dans les villes de *Cost killer*, ça n'existe pas. Les dépenses de fonctionnement vous vous parlez des dépenses des mandats d'avant. Les dépenses de fonctionnement et je vais vous dire pour être transparent, c'est : les villes aujourd'hui sont plutôt, depuis l'exercice 2016, vous voyez ça date d'un an, pratiquement à zéro, c'est-à-dire à peu près en maîtrise. Je vous ai donné des explications, c'est un point de vigilance, parce que nous faisons à la fois des économies, mais parfois il y a des dérapages sur certains postes.

Et quand à la masse salariale, alors la masse salariale, on n'est ni mieux, ni pire que les copains, si j'ose dire, c'est une problématique et si vous lisez la presse, que j'appellerais la presse professionnelle, comme par exemple *La Gazette des Communes*, tout le monde ne parle que de : « Comment gérer l'absentéisme ? Comment redéfinir les fonctions de la ville de façon à ne pas être inflationniste en masse salariale ? » Et ça, mais je vous ai cité le cas de Saint-Affrique et je me suis penché sur leur rapport. La problématique est de même nature, elle est de même nature partout. Mais c'est vrai que pour moi, je dis ça en tant que gestionnaire, c'est un point de vigilance parce que c'est sûr que de toute façon, je vous ai dit les recettes de l'État, c'est le premier exercice où elles sont scotchées par rapport aux années antérieures, hors DGF, je parle de tout ce qui est compensation, la DTCP, la DSU, la DSR, enfin tout ce que vous prenez, etc.

Si la tendance se confirme avec des recettes gelées, avec un niveau d'inflation des dépenses de la Mairie, l'indice, qui n'est pas l'indice INSEE, c'est l'indice du Maire a plus un cinq et des dépenses qui dérapent un petit peu. Alors forcément de toute façon, il y aura un souci à un moment, donc il n'y a pas urgence en la demeure, mais bien effectivement il faudra s'en préoccuper pour tenir ces ratios et c'est mon honnêteté intellectuelle que de le dire.

Maintenant je trouve que ce n'est pas très..., c'est très limite de dire, vous avez dit : « On descendra l'endettement à temps. » Moi, je dis et je le répéterai sans cesse parce que c'est..., non, parce que..., oui mais moi si vous voulez, moi je ne fais pas de programme électoral, je dis juste que ma vision comme adjoint aux finances fin 2014, *grosso modo*, me fait dire : « Mon audit personnel des comptes m'amenait à vingt-neuf millions d'euros d'endettement, plus six millions trois cents mille euros d'investissements antérieurs financer, c'est-à-dire potentiellement trente-cinq millions d'euros de dette. »

Finalement, quand on regarde bien, si on termine à trente-deux millions, en ayant vendu quatre millions, un bien pas stratégique, nous n'aurons pas nécessairement amélioré la situation en terme d'endettement. On l'aura maintenu en ayant développé tout un tas d'éléments structurants pour l'attractivité de la Ville que sont les Berges..., enfin on ne va tous les

reprendre, soyons honnête, reconnaissons-les, qui sera bien et c'est pour ça que j'ai toujours dit, mais je ne changerai jamais d'avis, que le mandat qui est certainement le mandat suivant, puisqu'il n'y a plus que deux ans à faire, sera un mandat davantage de gestionnaires. Alors, ça ne veut pas dire que les villes ne feront rien, mais elles ne pourront certainement pas investir vingt ou trente millions d'euros sur un mandat. C'est ma vision et je vous la livre avec la plus grande honnêteté. »

Monsieur le Maire

« Merci, Daniel. Moi, je voudrais juste amener deux ou trois éléments de précision. D'abord vous dire Monsieur DURAND, je vois que vous avez une photocopie, il nous reste des originaux, si vous voulez je peux vous en dédicacer un, d'accord ! Bon ! »

Monsieur DURAND

« Avec plaisir ! »

Monsieur le Maire

« C'est élément mis à part. Je crois qu'il faut aussi qu'on soit honnête, en tout cas honnête n'est pas le bon terme. Il faut que l'on décompose la réalité des choses. Alors ce n'est pas forcément dans l'ordre de ce que vous avez dit, c'est ce qu'en vous écoutant j'ai pu noter au fur et à mesure.

Quand nous parlons d'augmentation des charges de fonctionnement général, donc Monsieur DIAZ a listé un certain nombre de charges, qui sont liées à l'arrivée sur une année pleine de nouveaux équipements. Je pense à la MESA en particulier, à un moment donné il faut les faire fonctionner. On a de nouveaux équipements, donc ça augmente les charges à caractères généraux.

Le deuxième élément..., un élément aussi que je tiens à apporter à votre connaissance, ce n'est pas..., vous savez que nous sommes intervenus et c'est en lien avec le sujet tout à l'heure du Centre Hospitalier à hauteur de deux cents mille euros, nous sommes intervenus de façon financière, donc on est sur une charge financière en fonctionnement et non pas en investissement, donc ça a contribué à augmenter la somme des charges à caractères généraux. Donc quand on dit augmentation des charges à caractères généraux, il ne faut pas forcément avoir derrière une sorte, une espèce d'inflation ou de course en avant sur des dépenses inutiles et des dépenses non motivées.

Certes on le constate et vous pouvez constater effectivement toute la transparence qui est la nôtre avec les éléments qui sont portés à votre connaissance, mais il faut avoir au moins la délicatesse et j'allais dire, l'honnêteté, je le redis, de décortiquer les chiffres et d'avoir la réalité de ce qu'il y a derrière ces chiffres.

Je prends un deuxième élément quand on dit : « Il y a augmentation de la masse salariale. » Je voudrais qu'on distingue deux choses :

- C'est l'augmentation de la masse salariale ;
- Et la situation des effectifs.

Pour moi, ce ne sont pas deux choses qui fonctionnent de paires, que quand on dit : « Augmentation de la masse salariale. » Je suis certain que dans neuf cas sur dix, on a l'idée « Ah, ça y est, c'est l'ouverture permanente à l'embauche à la Mairie de Millau ! » Ce n'est pas ça ! C'est qu'aujourd'hui, l'augmentation majeure de la masse salariale, elle est liée à quoi ? Elle a des éléments qui ne sont pas de notre fait, qui sont l'histoire de la fameuse GVT. »

Brouhaha dans la salle

« Mais bien sûr ! Mais ce qui veut dire c'est que ce GVT, il augmente. Donc il est normal qu'à un moment donné il impacte l'augmentation de la masse salariale.

Deuxième élément qui vous a peut-être échappé, c'est que nous avons depuis l'année dernière, après un long travail, travaillé sur le RIFSSSEP, qui est l'obligation de revoir la nature du régime indemnitaire et que cette révision du RIFSSSEP a entraîné, j'allais dire, mathématiquement une augmentation de la masse salariale, donc derrière cette notion de dire : « Il y a une augmentation de la masse salariale. » C'est une augmentation du coût de la masse salariale, ce n'est pas forcément l'idée de dire : « C'est une augmentation d'emplois. »

Et nous sommes tellement sensible à cette augmentation de la masse salariale, que je sais que, vous l'avez moquée d'une certaine façon à plusieurs reprises avec le Directeur Général des Services, mais ça se fait partout, je vois que ça c'est fait au Conseil Départemental et dans d'autres Collectivités, donc toutes les Collectivités, aujourd'hui, travaillent là-dessus qu'à un moment donné, le fait de dire : « Effectivement nous avons une fuite en avant de l'augmentation de la masse salariale, qu'il faut que nous arrivions à contrôler. » Il y a des indices que nous ne contrôlons pas, qui nous sont imposés et puis il y a des indices que nous pouvons contrôler, qui est le nombre d'agents et ce nombre d'agents pour moi, il n'est pas, comment je pourrais dire, il n'est pas impératif, c'est-à-dire que le nombre d'agents pour moi, il doit obligatoirement correspondre à des missions que nous devons remplir : oui ou non. Et si nous devons les remplir, avec quels moyens nous devons les remplir ? Et c'est cette notion élémentaire de réflexion sur la masse salariale que nous sommes en train d'engager avec tous les services et on voit que dans certain service, on a déjà eu des restitutions en se posant la question de savoir et de dire : « Qu'est-ce que je fais aujourd'hui ? Est-ce que je dois continuer à le faire ou pas ? Si je dois continuer à la faire, comment je le fais ? »

On s'aperçoit qu'il y a des changements d'habitude de travail. Il y a des méthodes qui sont changées et que progressivement, on arrive à travailler sur les effectifs et en travaillant sur les effectifs, on travaille sur la masse salariale. Donc c'est une vraie interrogation pour nous et un vrai souci pour nous.

Ensuite sur les investissements, je l'ai expliqué à plusieurs reprises, alors on voit que cette année et Monsieur DIAZ l'a rappelé c'est une pointe d'investissements et ça ne sera pas le cas tous les ans sur la fin du mandat. Mais moi je suis un fervent convaincu de la nécessité pour les Collectivités de faire de l'investissement. Pour moi l'investissement c'est de l'investissement public que nous devons faire prioritairement, parce que c'est notre mission sur l'espace public, parce que c'est comme ça que nous développons de l'activité directe, parce que l'investissement, ce sont des marchés pour les entreprises et donc c'est de l'emploi. Et indirectement parce qu'à partir du moment où on est attractif sur un territoire et on est attractif sur de l'espace public on déclenche inévitablement de l'intérêt de porteurs de projets privés. Je l'ai déjà exposé à plusieurs reprises, je suis convaincu de cette notion et je resterai un fervent défenseur de l'investissement public. Voilà les quelques éléments que je voulais porter à votre connaissance, pour le reste je ne réponds pas à vos allusions sur le passé, on vous a déjà, enfin on s'est déjà expliqué, je vous ai déjà apporté des éléments de réponse sur divers sujets que vous avez évoqués. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi je voudrais revenir sur un chiffre, c'est l'absentéisme : 60 %. C'est énorme ! Je vous avais dit au cours d'une réunion dans ce Conseil municipal au début du mandat qu'on avait terminé avec 3 % d'absentéisme le mandat précédent et que c'était une fierté pour nous. Je vous le rappelais, moi je l'avais dit dans cette même salle. Le personnel municipal souffre, la preuve tout à l'heure, je vous ai posé la question : « Pourquoi faut-il un psychologue à la MESA ? » Un élu doit rester à sa place. Un élu n'est pas un chef d'équipe. Un élu n'est pas un contremaître. Laissez-les respirer et vous verrez qu'ils se porteront mieux au travail. C'est tout ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Attends ! Je réponds. Moi, je ne me satisfais pas du tout de l'absentéisme, Monsieur ALIBERT, qu'on soit bien clair et bien d'accord avec vous. Par contre Monsieur DIAZ a rappelé tout à l'heure que c'était un constat qui était généralement, on ne va pas essayer d'analyser les causes, mais qui était observé sur de multitudes de Collectivités aujourd'hui. Donc ça, je ne me satisfais pas du résultat et nous travaillons avec les personnes, nous travaillons avec les syndicats. À un moment donné, je pense qu'il faudra que tout le monde accepte et je reprends les propos qui étaient les miens tout à l'heure sur la façon de travailler, la nouvelle façon de travailler, voilà, à un moment donné, il faut que tout le monde l'accepte et on ne peut pas éternellement dire qu'il faut que ce soit la fuite en avant sur du renfort des effectifs, de l'embauche des effectifs, à un moment donné il faut qu'on s'interroge sérieusement sur la façon dont nous travaillons et je pense en s'interrogeant et on le voit avec les exemples qui reviennent, il y a aussi un, j'allais dire, une reprise de conscience, une reprise en main du travail des équipes et elles en sortent valorisées et travaillées, donc on est dans cette phase de travail et moi j'y suis tout à fait favorable.

Ensuite sur le positionnement des élus, Monsieur ALIBERT, pour moi, dans une Collectivité, il y a les services et il y a les élus. Un élu ne doit pas se comporter comme un chef de service, je suis d'accord avec vous. Mais un élu, c'est lui le patron, d'accord ! C'est lui qui décide. Et quand un élu dit « Blanc », les services n'ont pas à dire « Gris » ou n'ont pas à dire « Noir ». Dans une Mairie, le patron c'est l'élu. Il n'est pas chef de service, il est patron, voilà. Et moi c'est le message que j'ai toujours dit à l'ensemble des Conseillers municipaux et que je continue à défendre.

Monsieur DIAZ voulait rajouter quelque chose. »

Monsieur DIAZ

« Oui, enfin c'est juste quand on parlait effectivement de l'absentéisme, on est bien d'accord que si on avait un absentéisme de zéro, on serait super content, parce que ça nous permettrait de dire : « Les gens sont heureux et ils sont tous présents. » Donc, l'objectif il est forcément le même. Mais je souhaite quand même mettre en exergue qu'en fait le problème de l'absentéisme, il n'est pas lié particulièrement au management dans une ville, parce que toutes les villes connaissent ça, je pense que c'est un problème qui est beaucoup plus profond, qui est problème :

- De rémunération ;
- De qu'est-ce que je vais devenir ?

C'est sûr que des signaux comme le gel du point d'indice ne sont pas des signaux qui sont très favorables pour encourager les travailleurs, donc c'est un peu tout ça. Moi, je dirais toujours, c'est ce que j'ai connu dans mes expériences professionnelles : « Un collaborateur accompli dans le travail sera beaucoup plus volontiers au travail, qu'un collaborateur qui ne s'accomplit pas dans le travail ». Et ne pas s'accomplir dans le travail c'est à la fois des conditions objectives de poste de travail et des conditions objectives de rémunérations, de plan de carrière etc. Et dans la fonction publique clairement on n'y est pas. Et c'est ça que je me suis moi..., quand j'ai ouvert le *Midi Libre* un matin et j'ai vu Monsieur FAUCONNIER, en février qui disait : « Houlala ! La masse salariale a augmenté de 4,8 % à Saint-Affrique ». Je peux le dire, on a fait mieux que Saint-Affrique et ils ont deux cent cinquante mille euros d'absentéisme, ça veut certainement dire, certainement plus qu'une augmentation de 60 % *versus* l'exercice antérieur, j'ai dit : « Ben, ce n'est pas que ça qui me console, mais on n'est pas si mauvais que ça, on n'est pas bon, mais on n'est pas pire que les autres, quoi ! »

Monsieur le Maire

« Oui, avant de vous donner la parole, Monsieur FABRE. Il y a un élément aussi qui me viens à l'esprit par rapport à l'absentéisme, c'est que je vous invite à aller consulter la pyramide des âges à la Mairie de Millau, vous verrez que nous avons un personnel, qui est un personnel aujourd'hui, qui est un personnel vieillissant et ce n'est pas injure à qui que ce soit de dire que dans une structure quand on a un personnel vieillissant, on a plus de risques d'absentéisme que dans une structure qui est une structure jeune et en début de carrière. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, juste une petite..., une remarque, on va dire, de présentation. J'aurai aimé que dans votre tableau..., un des tableaux précédents vous dissociiez le coût de la télésurveillance et celui de la fibre optique, pour qu'on ait une vision un peu plus claire, pour pas qu'on noie le coût de la télésurveillance, bref ! Mais... »

Monsieur DIAZ

« Tout ce que je vous aie dit, vous pensez que je veux le noyer ? »

Monsieur FABRE

« Mais, non ! »

Monsieur le Maire

« Nous n'allons pas le noyer, nous l'assumons sur la vidéosurveillance. »

Monsieur FABRE

« Comment ? »

Monsieur le Maire

« J'ai dit : « Nous n'avons pas noyé l'information. Nous... »

Monsieur ??????

« Vidéoprotection. »

Monsieur le Maire

« ... ça dépend des moments... »

Monsieur FABRE

« Vous l'avez englobé ? »

Monsieur le Maire

« ... par moment vidéosurveillance, par moment vidéoprotection ! »

Monsieur ??????

« Là on est d'accord ! »

Monsieur le Maire

« ... c'est les deux ... »

Monsieur FABRE

« C'est surveillance, parce que en page 3 ... »

Monsieur DURAND

« Page 3 c'est marqué surveillance. »

Monsieur le Maire

« Allez, on va se faire un petit moment de sémantique. »

Monsieur FABRE

« C'est écrit ! »

Monsieur le Maire

« Ce sont les deux ! Vous savez que, alors sous contrôle... »

Monsieur FABRE

« Je ne voulais pas débattre de ça ! »

Monsieur le Maire

« ...de Claude ASSIER, mais je vous donne l'information, ça me fait plaisir, Monsieur... » »

Monsieur FABRE

« Oui, oui, merci... »

Monsieur le Maire

« ... FABRE... »

Monsieur FABRE

« Je vous en prie... »

Monsieur le Maire

« C'est de la vidéosurveillance lorsque nous avons un opérateur à l'arrière de l'écran et de la vidéoprotection lorsque nous n'avons pas d'opérateur derrière l'écran, voilà. »

Monsieur DURAND

« C'est ce qu'on vous dit depuis le début ! »

Madame GAZEL

« ... vous avez enfin la même définition que nous. »

Monsieur le Maire

« Mais, il me semble que je n'ai pas changé de définition. »

Monsieur DURAND

« Ah, si ! »

Monsieur le Maire

« C'est..., non, c'est une définition du Procureur de la République, qui nous avait, enfin qui avait induit en erreur sur la définition. Mais, la définition, c'est la définition du dictionnaire et du procédé donc... »

Monsieur DURAND

« On est d'accord ! »

Monsieur FABRE

« On y arrive ! »

Monsieur le Maire

« Vous voyez que nous arrivons à être d'accord, c'est fabuleux ! »

Monsieur FABRE

« On avance ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui. »

Madame GAZEL

« Il faut du temps quand même, mais on y arrive ! »

Monsieur FABRE

« Donc, je pense... »

Monsieur le Maire

« Pardon ? »

Monsieur DIAZ

« Les finances, ça apaise. »

Monsieur le Maire

« Allez, Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Je peux parler ? Oui ! Oh, ça vous est arrivé de me couper le micro... »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« J'ai... »

Monsieur FABRE

« ...ce que n'avait jamais osé faire aucun Maire de Millau avant vous. Mais bon... »

Monsieur le Maire

« J'ai... »

Monsieur FABRE

« C'est vous qui en avez parlé le premier. »

Monsieur le Maire

« J'ai toujours le bouton. »

Monsieur FABRE

« Oui. Je ne pense pas que Monsieur ALIBERT soit de mauvaise foi, quand il évoque la souffrance du personnel municipal, parce que... et on a déjà parlé ici. J'ai déjà évoqué. Moi, je suis désolé encore de vous le dire, mais effectivement je ne peux pas sortir en ville sans croiser des agents municipaux et ce ne sont pas des agents municipaux de gauche, peu importe, qui, oui, me font part de leur souffrance au travail. Tout à l'heure vous évoquiez la différence entre l' élu qui serait le patron, mais qui ne serait pas le chef de service. Alors peut-être que Monsieur le Maire cette différence est claire dans votre esprit, mais elle n'est peut-être pas très claire pour certain de vos collègues élus. Ce que dénonce beaucoup, hélas de fonctionnaires municipaux. Alors, je veux bien croire que Monsieur DIAZ, que finalement j'ai l'impression que la situation de Saint-Affrique vous réjouit, enfin vous réjouit... »

Monsieur DIAZ

« Me console ! »

Monsieur FABRE

« Vous console, voilà vous console. Mais je ne peux pas croire qu'au niveau national comme vous le prétendez une augmentation de 60 %, de 60 % au niveau national sur les 36 000 communes est été constatée et donc juste ma remarque

portait là-dessus. Si pour vous, Monsieur le Maire, la différence entre l'élu patron et l'élu chef de service est très claire, il faudrait peut-être l'expliquer précisément à vos collègues avant que d'ici la fin de mandat, vous ne soyez obligé de créer une cellule psychologique pour l'ensemble du personnel municipal. »

Monsieur le Maire

« Je m'associe pleinement et entièrement au travail de mes collègues élus autour de cette table. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Merci. Donc, Monsieur DIAZ, on a souvent eu l'occasion de vous féliciter pour la clarté de votre explication, cette année je vous féliciterais aussi pour la lucidité de ces explications, parce que c'est vrai que tous les voyants sont au rouge :

- L'épargne nette moins 80 %, moins un million trois pour la tomber à trois cents mille euros ;
- La masse salariale qui, c'est mécanique, vous le dites très bien, mais nous dès le premier exercice, on vous a alerté sur ces embauches excessives. On avait déjà fait les calculs que c'était dès la première année plus huit cents mille euros. Là ça continue parce qu'en effet c'est mécanique et aujourd'hui avec quelle violence, parce que vous parliez, Monsieur le Maire, de reprise en main progressive, mais ce n'est pas du tout progressif, c'est d'une violence terrible, il y a plein de salariés à qui vous aviez laissé imaginer une intégration sur du long terme, qui se retrouvent parfois une semaine avant la fin de leur contrat remerciés. Donc, c'est quand même, je trouve, le drame humain derrière. C'est cela aussi que voulaient évoquer mes collègues.
- Cette violence dans la gestion des ressources humaines. Ces différences aussi que vous avez connues passant d'un DGS à un autre et puis cette absence de DGS pendant près d'une année, fait qu'il y a une désorganisation. Les gens ne savent plus ce qu'on attend d'eux. Chaque élu peut-être va dans son sens, il manque une cohérence qui est donnée par un DGS et j'espère que la cohérence va revenir, mais avec un peu plus de douceur que la manière dont elle est mise en place pour le moment ;
- Alors, il y a le dérapage de la masse salariale, on l'a évoqué ;
- Il y a également, vous l'avez évoqué, Monsieur DIAZ, le dérapage des dépenses extérieures : des fluides, du recourt aux entreprises extérieures... on est à, oui quasiment six cents mille euros là-dessus, plus huit cents mille euros sur le personnel, ça fait un million trois en gestion. Revenir simplement sur la baisse... »

Monsieur DIAZ

« Un million cent trente mille... »

Madame GAZEL

« Oui, voilà ! Sur la DGF, on baisse beaucoup moins et surtout si on la compare avec l'augmentation massive des impôts, ce n'est pas un million deux, Monsieur DIAZ, l'augmentation des impôts la première année, c'est deux millions deux et cette année c'est encore un petit peu plus parce que ça évolue et l'année prochaine ça sera toujours encore un petit peu plus.

Alors je regrette moi aussi qu'on ne puisse pas augmenter les ressources de la collectivité avec les bases, mais ça provient aussi du fait qu'il n'y a pas eu de politique dynamique en matière de logements. Ce sont les nouveaux logements qui font de nouvelles bases, qui font de nouvelles recettes pour la Ville et ça vous êtes malheureusement passé à côté.

Donc voilà, je voulais simplement revenir sur ces quelques..., oui le chiffre que vous avez donné tout à l'heure sur l'augmentation, la baisse, pardon de la DGF depuis 2014, il très significatif. C'est un million deux cent cinquante mille euros et si on le met en parallèle avec l'augmentation d'impôt d'une année, pas sur trois exercices, on est compensé donc, largement... »

Monsieur DURAND

« Largement ! »

Monsieur le Maire

« Oui, je... Attends ! Madame GAZEL, plusieurs petits points, quand vous parlez de l'augmentation du nombre d'emploi, c'était les termes, je vous invite à vous reporter à la délibération 45, vous avez un indicateur qui s'appelle donc le nombre d'équivalents temps plein, vous verrez que le nombre d'équivalents temps plein est à 356, il est stable. D'accord, voilà ! Non, mais ça je tiens à vous le dire. Non mais ça montre... »

Madame GAZEL

« Je vais vous expliquez pourquoi. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Vous avez une explication. Ensuite, ce que je ne peux pas vous laisser dire, parce que je ne partage pas du tout et ce n'est pas du tout la façon que nous avons de fonctionner avec Laaziza HELLI, sur le soit disant renvoie comme ça d'un coup de revers de manche ou de main les agents, ça vous ne pouvez pas dire ça. Les cas de personnes, alors il y a des cas de personnes que nous n'avons pas gardées à la collectivité, je le dis, mais nous ne les avons pas gardées parce qu'il y avait faute et à un moment donné les agents de la Collectivité et nous, doivent aussi être exemplaires. Donc, quand il y a faute, eh bien ils sont sanctionnés et parfois ils nous ont quitté, ça c'est le premier point. On a eu de mémoire, un cas de ce type.

Ensuite, vous faites allusion à ce qu'on appelle les gens qui sont en situation de contrat et qui sont bien souvent des contrats qui, des gens qui étaient en situation de contrats aidés. Depuis mon arrivée, je précise systématiquement aux

syndicats, que ce n'est pas parce que l'on a des personnes qui sont en contrats aidés qu'ils doivent être obligatoirement intégrés dans la fonction publique à l'issue de leur période de contrat aidé. Les contrats aidés ne sont pas faits pour ça. Ils sont faits pour donner une expérience à l'individu. Ils sont faits pour former l'individu et lui permettre ensuite d'aller ailleurs. Il se trouve que lorsqu'il y avait adéquation entre la libération d'un poste et l'agent qui avait la formation et qui était avec nous en contrat aidé, nous l'avons intégré et je pense que Madame HELLI pourrait vous dire le nombre de personnes que nous avons intégré. Madame HELLI et Monsieur NIEL pourront vous dire le nombre de personnes que nous avons stagiaires, qui étaient dans des formats, des formules, pardonnez-moi, de contrats précaires et que nous avons délibérément stagiaires et notamment en matière de petite enfance et au niveau des ATSEM. Donc ça, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas de cœur quand il s'agit de mettre fin à un contrat.

Lorsque nous avons des apprentis. Les apprentis, ils sont là pour venir apprendre un métier chez nous. Ils ne sont pas là pour être à l'issue de leur apprentissage de façon sécuritaire, être obligatoirement employés par la Collectivité. Chaque fois que nous avons pu le faire et ça a été fait aux espaces verts en particulier, au moment de la fin de l'apprentissage de l'individu, le poste s'est libéré et nous avons eu la capacité de le garder, nous l'avons stagiaire. Donc, à chaque fois que c'est possible nous intégrons le personnel de façon pérenne sur des contrats, pas sur des contrats justement, sur de la stagiarisation fonction publique.

Et lorsque nous ne le faisons pas, qu'il s'agisse de contrats aidés, que nous ne pouvons pas garder parce que le besoin n'est pas maintenu, donc nous n'avons pas besoin de l'action donc nous ne retenons pas la personne, nous avons à chaque fois fait en sorte de pouvoir l'accompagner, y compris de ma part. J'ai pris la décision avec le partenariat de Madame HELLI ou de Monsieur NIEL, quand il s'agissait donc de personnel sur le CCAS, c'est de prolonger parfois la durée du contrat donc de travail, de façon à permettre à l'individu de se retourner et de trouver une situation. Donc avec la phrase que vous avez dite tout à l'heure, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas de cœur et que chaque fois nous nous débarrassons comme ça des personnels que nous ne gardons pas.

Ensuite Monsieur NAYRAC et Monsieur NIEL avaient demandé la parole et puis Madame GAZEL ? »

Monsieur NAYRAC

« Je vais répondre et il y a quelque chose que Monsieur FABRE, vous avez parlé d'élus qui sont souvent, qui n'ont pas leur place. Alors, d'abord j'aurai bien aimé avoir des noms. Je me sens particulièrement visé. Oui, je suis souvent aux services techniques. Oui, je vais voir quand les gens travaillent ou ne travaillent pas. Oui, quand je vois des véhicules qui roulent et je ne sais la raison pour lesquelles je les vois dans la rue, ou des véhicules qui sont stoppés au Services Techniques, qui devraient être au boulot à 8 heures et qui n'y sont pas encore à 9 heures. Oui, je vais faire la remarque. Alors, vous avez dû rencontrer ce genre de personnes, ils sont heureusement peu nombreux aux services techniques. Mais si vous allez rencontrer ces gens-là auxquels j'ai fait des remarques, effectivement ils ne doivent pas être très contents. Voilà, ce que je voulais vous dire. Alors, c'est vrai que certains balayeurs, qui se cachent derrière la place François Mitterrand, c'est vrai qu'un monsieur qui est dans une camionnette, alors qu'il devrait être autre part et qu'il devrait être au boulot, c'est vrai que quand on leur fait la remarque, et vous savez qu'avec ma franchise, je n'y vais pas avec des gants. Je leur dis honnêtement qu'il faut qu'ils se mettent au boulot, parce qu'ils font de l'ombre à ceux qui bossent et 95 %, même plus que ça bossent, heureusement ! »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur NAYRAC

« Et je ne crois pas qu'ils soient mécontents de me voir. »

Monsieur le Maire

« On fait dans l'ordre. Monsieur NIEL, Madame GAZEL et Monsieur FABRE ? »

Monsieur NIEL

« Oui, je voulais m'inscrire en fait totalement avec ce qu'a dit Madame GAZEL au niveau du CCAS. Justement, hier nous avons eu le Conseil d'Administration du CCAS, donc nous avons fait le bilan 2017. Et sur 2017, je crois, que nous avons stagiaire quatre personnes et titularisé cinq personnes. Donc, vous voyez que ce n'est pas tout à fait la politique que vous dites que nous appliquons. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je respecte l'ordre du coup. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Parfois être au pouvoir, ça coupe des réalités locales et franchement j'ai l'impression que vous n'allez pas beaucoup dans les rues millavoises pour imaginer ce que pense de votre gestion vos personnels. »

Monsieur NAYRAC

« Moi, je vais dans la rue souvent. Je suis dans la rue de Capelle. Je ne vous ai jamais vu... »

Monsieur le Maire

« Attends ! »

Monsieur NAYRAC

« Je ne vous ai jamais vu. Excusez-moi, je ne vous ai jamais vu. »

Monsieur le Maire

« Monsieur. S'il vous plaît ! Non, s'il vous plaît ! Monsieur FABRE, Madame HELLI et Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur FABRE

« Gardez votre calme, Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur le Maire

« Oui, Monsieur FABRE, allez à vous. »

Monsieur FABRE

« Vous ne devez pas sortir à la même heure peut-être ? »

Monsieur le Maire

« À vous, ou j'appuie sur le bouton, Monsieur FABRE. »

Monsieur FABRE

« Alors, ça y est, j'appuie sur... Non, Monsieur NAYRAC, bon vous vous sentez particulièrement concerné par mes propos, peut-être que j'ai touché juste, je n'en sais rien. En tout cas, pour vous rassurer... »

Rires dans la salle

« ... pour vous rassurer, ça ne concerne pas que vous et ça ne concerne pas que certains agents. Alors évidemment sur le fond, vous citez quelques exemples de personnels qui, on va dire, bon, ne font pas leur travail de façon tout à fait sérieuse. Je voudrais quand même insister, parce que là il ne faudrait pas faire l'amalgame, ces quelques exemples que vous citez ne constituent pas une majorité. Ces exemples que vous citez, nous les avons gérés aussi en notre temps et évidemment à la Mairie comme dans n'importe quelle entreprise publique ou privée, quand on travaille mal, c'est normal qu'on soit sanctionné, là-dessus évidemment nous sommes tous d'accord. Mais nous ne parlons pas de la même chose. Il s'agit d'un grand nombre de personnel municipal qui souffre, qui souffre parce qu'il y a..., il semble que le lien de confiance entre l'équipe municipale et le personnel municipal soit en grande partie rompu, par votre attitude parfois malheureusement méprisante vis-à-vis de beaucoup de personnes et pas seulement les quelques exemples que Monsieur NAYRAC évoquait à l'instant et donc Monsieur le Maire et là-dessus ne croyez pas qu'on essaie de profiter de cette situation pour une quelconque raison, ce n'est pas le cas, je l'ai dit tout à l'heure. Il n'y a aucune mauvaise foi dans nos propos c'est une réalité que nous constatons chaque jour et encore une fois les personnels, les gens qui nous en font part n'ont... enfin je veux dire, ce sont des gens de tous bords politiques, de tout âge, pas seulement des personnes âgées. »

Monsieur DIAZ

« ...sincères... »

Monsieur FABRE

« Voilà ! Les gens sont en souffrance et donc nous tenons à vous alerter sur ce sujet, voilà. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors je vais laisser la parole à Madame HELLI. Je confirme que Monsieur NAYRAC a bien pris la précaution de dire : « Qu'il y avait simplement un faible pourcentage et que la très grande majorité des agents de la Collectivité est à leur travail, faisait leur travail et faisait correctement le travail et les défendait et rassurez-vous Monsieur FABRE, nous allons dans les services, nous allons en ville, je passe mon temps à pied en ville et je peux..., je suis à l'écoute de ce qu'on peut me dire dans les rues. Madame HELLI ? »

Madame HELLI

« Moi, je veux juste pour conforter ce que vous avez dit concernant le personnel. Vous voyez quand même qu'en matière de transparence à chaque fois, on vous propose le tableau des effectifs... »

Madame GAZEL

« C'est obligatoire ! »

Monsieur DURAND

« C'est la loi ! »

Madame HELLI

« Oui, mais à chaque fois quand même je précise que c'est des contrats aidés, que nous stagiairisons, que nous titularisons.

À chaque fois qu'il y a un jury dont je suis la présidente, je rappelle bien aux candidats les termes du contrat. Un contrat aidé c'est là pour aider justement à remettre les gens sur le chemin du travail, leur apporter une nouvelle expérience et je leur dis toujours : « Attention ! Si vous êtes en contrat aidé ça ne veut pas dire obligatoirement une stagiairisation et une titularisation. Donnez vos preuves, montrez ce que vous valez et à l'issue du contrat aidé, si un poste se libère, bien sûr qu'ils sont prioritaires ». Et si vous faites le retour depuis qu'on est arrivé, vous verrez qu'il y a au moins une quinzaine de personnes qui était en contrats aidés qui ont été titularisées à l'issue. Voilà, ce que je voulais dire.

Ensuite, c'est vrai qu'on est des élus impliqués, on essaie de comprendre comment ça fonctionne, on essaie, on va sur le terrain, on regarde et on essaie d'apporter nos solutions. On n'a jamais pris de décision comme ça à la hâte, il y a toujours eu concertation avec les syndicats, avec les cadres et même avec les agents. Nous avons toujours cherché à savoir

comment faire mieux avec moins de moyens et c'est ce que l'on continue à faire. Malheureusement, parce que voilà, c'est un éternel combat, la masse salariale, il faut la maîtriser, malgré ça, ben il y a quand même de l'humain derrière et on ne peut pas vous laisser dire qu'on maltraite les gens. Alors que c'est sûr que certains agents qui jusqu'à présent se sentaient un peu tranquille, peut-être qu'avant la Municipalité d'avant peut-être qu'ils ne cherchaient pas autant que nous et qu'ils n'avaient pas de contact avec leurs élus, ce qui n'est pas notre cas. Alors, c'est sûr que ces gens-là, on les embête. »

Monsieur NAYRAC

« Ben oui ! »

Madame HELLI

« Ou du moins ils se sentent embêté, ce n'est pas le but de les embêter. »

Monsieur RAMONDENC

« Juste un truc. »

Madame HELLI

« Mais eux, ils doivent se sentir embêter. »

Monsieur RAMONDENC

« Pas grand-chose ! »

Madame HELLI

« Voilà, ce que je veux apporter. »

Monsieur FABRE

« C'est une... »

Monsieur le Maire

« Allez ! Monsieur RAMONDENC et Madame ORCEL, »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, bonsoir. Donc, c'est vrai que cette augmentation d'absentéisme nous fait poser quelques questions, vous l'avez expliqué, il y a des explications. Moi, c'est vrai que j'ai eu l'occasion de rencontrer certaines personnes qui se sont senties mal jugées aussi dans cette Municipalité, mais bon ce n'est pas la majorité non plus, donc il faut rester prudent par rapport à ça. Par contre, moi, nous ce qui nous inquiète un peu c'est aussi le nombre de départs autour de vos équipes, c'est-à-dire, qu'on a assisté au départ de Madame DESCARGUES, de Monsieur BREMAUD, j'ai entendu parlé du départ de Madame BELAUD, alors je ne sais pas si c'est officiel ou pas, Monsieur DARDE, donc c'est vrai que ça fait beaucoup. Donc est-ce que ça ne signifie pas là qu'il y ait quelque part un petit malaise aussi ? C'est juste une question très simple, mais qui corrobore un peu finalement cette augmentation de l'absentéisme. »

Monsieur le Maire

« Alors, je vous réponds volontiers. Certainement que le Maire doit être un affreux tyran qui terrorise ces cadres. Je dirais qu'une Collectivité sur six ans, c'est une Collectivité qui vit avec des gens qui sont là avec des carrières. Aujourd'hui, la mobilité, elle n'est pas que dans le secteur privé, elle est aussi dans le secteur public et fort heureusement. Et aujourd'hui, l'évolution, j'allais dire, des cadres de la ville de Millau, ils sont liés aussi à la mobilité qu'on peut trouver dans la fonction publique. Pour chacun des cadres que vous avez cités, il y a des raisons très, comment dire, très précises et très transparentes, c'est pour ça que je les dis très ouvertement.

Vous savez que Pierre a, que le Président du Conseil Départemental m'a demandé donc, je dirais, la possibilité que Pierre intègre le Conseil Départemental et le Cabinet du Président du Conseil Départemental. J'ai trouvé que c'était une excellente chose dans la mesure où c'était effectivement une évolution de carrière pour le Directeur de Cabinet et qu'en plus il me semblait que nous avions pour la première fois un Président du Conseil Départemental qui était un Président du sud et il me semblait plutôt symbolique que ce soit un des membres du Cabinet de la principale commune du Sud-Aveyron qui puisse aller rejoindre le Cabinet. Donc, moi je n'ai vu que des avantages et je m'en réjouie et je m'en félicite et je pense que Pierre aussi.

Monsieur DARDE avait une évolution de carrière qui est tout à fait respectable et honorable, il est arrivé chez nous, il a été promu Directeur Général Adjoint et comme tout Directeur Général Adjoint, l'évolution de carrière c'est de pouvoir à un moment donné ou à un autre de passer DGS. Il a eu une opportunité de passer DGS sur une Communauté de Communes voisine. Il a donc accepté de partir et de prendre le poste de DGS et je trouve qu'il a eu raison de prendre le poste de DGS dans le cadre de son évolution. »

Monsieur ??????????

« ????? »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« Vous nous permettez de sourire sur le poste de la Direction Générale des Services. Bon, on a eu un souci ! »

Monsieur ASSIER

« On peut se tromper ! »

Monsieur le Maire

« Ce sont des choses qui arrivent... »

Monsieur ??????????

« L'erreur est humaine ! »

Monsieur le Maire

« L'erreur est humaine ! Merci, de votre grande générosité ! Mais maintenant, nous avons trouvé le bon. Voilà ! »

Monsieur ??????????

« Et vous avez oublié un... »

Monsieur le Maire

« Alors, effectivement aujourd'hui la Directrice de la Communication là-aussi a eu des propositions de retour dans son pays d'origine... »

Monsieur ??????????

« Région ! »

Monsieur le Maire

« Qu'est-ce que j'ai dit ? »

Madame ??????????

« Pays. »

Monsieur le Maire

« Région, c'est parce que pour moi, c'est loin, c'est haut. »

Madame ??????????

« ???? »

Monsieur le Maire

« Ne soyez pas médisant. Je n'irais pas jusque-là. Sa Région et son territoire d'origine avec une évolution de carrière surtout dans la structure et là ça soulève un vrai débat, parce qu'aujourd'hui elle nous quitte pour une Collectivité qui est à peine plus grande que la nôtre et où le service Communication est porté à cinq personnes avec un vrai budget de communication, avec de vraies actions de communication et nous et là pour le coup je plaide totalement coupable. C'est par souci de ne pas augmenter les frais de fonctionnement de Cabinet etc. Parce qu'on sait qu'au moment de l'analyse du budget, vous êtes très friands d'observer ces lignes budgétaires qui concernent le budget. Nous avons particulièrement, pour reprendre l'expression de quelqu'un qui a été proche de vous « Dégraissé le mammoth », de la Communication et aujourd'hui, je considère que nous n'avons pas un service Communication à la hauteur d'une ville de 23 000 habitants et je suis tout à fait, je dirais, compréhensif sur le fait que la Directrice de la Communication veuille retrouver, je dirais, le vrai cœur de son métier et de sa Région. Donc vous voyez à chaque fois il y a des explications que je vous donne là-aussi comme les chiffres de Monsieur DIAZ en toute transparence.

Allez, je pense que nous allons conclure. La dernière Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, mais... »

Monsieur le Maire

« Ah, oui ! Madame, pardon... »

Monsieur DURAND

« Ah ! Excusez-moi ! Pardon ! »

Monsieur DURAND

« Madame ORCEL ? Excusez-moi ! »

Monsieur DURAND

« Pardon ! »

Madame ORCEL

« Oui ! T'as vu, hein ! Je suis très mal traitée. Oui, juste je voulais revenir sur les propos de Monsieur ALIBERT, parce que c'est la deuxième fois qu'il fait un raccourci entre les problèmes RH qu'on rencontre à la Médiathèque en ce moment et le fait que les agents seraient en souffrance en raison d'une trop forte présence de l'élu. Moi, je ne me sens pas concernée par ça. »

Monsieur ALIBERT

« ???? »

Madame ORCEL

« Si ! Vous avez fait ce raccourci-là, c'est la deuxième fois, parce qu'une fois ça a été également publié dans la presse. Donc, moi je voulais juste répondre que ce sont des méthodes qui ne sont pas glorieuse parce que vous savez qu'on ne peut pas, je ne peux pas répondre actuellement puisque l'enquête psychologique, enfin l'expertise psychologique est en court et que j'attends sereinement cette enquête, puisque vous verrez que les problématiques ne viennent pas d'une présence trop importante de l'élu. Mais c'est la deuxième fois que vous faites ce raccourci-là et donc voilà, je tenais juste à dire. »

Monsieur ALIBERT

« ????? »

Madame ORCEL

« Si ! Ah, si ! »

Monsieur ALIBERT

« ...ça n'a rien à voir avec... »

Madame ORCEL

« Oui, mais je sais, mais bon voilà... »

Monsieur ALIBERT

« Je parlais davantage dans la partie qui m'a concernée précédemment... »

Madame ORCEL

« Et sachez que nous sommes... »

Monsieur ALIBERT

« La Culture ce n'est pas, non ce n'était pas... »

Madame ORCEL

« Bon, d'accord ! »

Monsieur ALIBERT

« Je suis juste adhérent, client de la Médiathèque... »

Monsieur NAYRAC

« Donc, on était bien visé. J'étais bien visé. »

Rires dans la salle

« Appelez un chat, un chat ! »

Madame ORCEL

« Sachez... »

Monsieur le Maire

« Allez ! »

Madame ORCEL

« Sachez que nous sommes très attentifs aux problématiques que nous, voilà des agents à la Médiathèque et que voilà, nous espérons bien que les choses vont s'arranger dans les prochaines semaines, voilà. »

Monsieur le Maire

« Eh ! »

Madame HELLI

« Je peux rajouter quelque chose, juste ? »

Monsieur le Maire

« Oui. Pardon ! Non, attends je respecte l'ordre. »

Monsieur DURAND

« Allez-y ! »

Madame HELLI

« Non, mais c'est par rapport à la MESA. »

Monsieur le Maire

« Voilà. »

Madame HELLI

« C'est par rapport justement au souci que l'on a actuellement avec la MESA. Sachez que ce n'est pas des soucis qui sont apparus avec la MESA, c'est des soucis qui ont grandi depuis très longtemps à l'époque de la Bibliothèque, parce que nous quand on est arrivé, on a dû déjà intervenir plusieurs fois, avec plaisir, bien sûr, pas..., mais nous sommes intervenus justement avec Karine, l'ancienne DGS pour justement essayer de comprendre ce qui se passait, donc ce n'est des faits liés à la MESA, c'est ce que je voulais apporter. Alors, peut-être qu'avant rien n'avait été fait. Nous nous avons quand même rencontré tous les agents un à un. Nous avons discuté. Nous avons fait des réunions même collectives. Malheureusement, ça n'a pas porté ses fruits et c'est pour ça qu'on s'est redirigé vers un prestataire extérieur, un psychologue. Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Allez, dernière intervention de Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Bon, on va se répondre par ricochet un peu partout. Mais, juste à dire à Madame HELLI, qu'elle relise quand même le compte-rendu du dernier CHSCT, ce n'est pas quand même tout à fait ce que vous êtes en train de nous vendre, voilà. Mais bon, peu importe. »

Monsieur le Maire

« Non, mais vous verrez quand on aura le résultat de l'enquête, on pourra librement parler, pas forcément dans l'enceinte et dans le cadre d'un Conseil municipal, parce que ça met en lumière des agents, mais je pense que vous verrez que, quand on vous donnera la réalité des choses, vous allez découvrir des choses. »

Monsieur DURAND

« Nous attendons, alors ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND, dernière intervention. »

Monsieur DURAND

« Non, mais juste, Monsieur NARAC, vous êtes excellent, je vous adore ! Autre chose, ça c'était une parenthèse. Pour répondre..., autre chose aussi donc si j'ai bien compris, j'adore votre sémantique pour le départ de Madame BELAUD, qui est repartie dans son pays d'origine, ce qui me laisse à penser puisque vous ne m'avez toujours pas répondu sur ce sujet que j'imagine que le programme de la Maison du Peuple sera différent la prochaine fois, enfin le catalogue du moins. Enfin, vous m'avez compris. Autre chose, je vais revenir sur... »

Monsieur le Maire

« Non, parce que là, ça c'est limite, Monsieur DURAND ! »

Monsieur DURAND

« Non ! »

Monsieur le Maire

« C'est très, très limite. »

Monsieur DURAND

« Nous verrons bien ! »

Monsieur le Maire

« Non, c'est limite sur vos sous-entendus... »

Monsieur DURAND

« Je, mais... »

Monsieur le Maire

« Non, mais je le dis clairement. »

Monsieur DURAND

« Mais, j'attends toujours vos explications ! »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez attendre mes explications, moi ce que je vous dis c'est que l'interprétation que vous en faites, c'est limite de sous-entendus. »

Monsieur DURAND

« Mais, très bien. »

Madame GAZEL

« Non, mais... »

Monsieur le Maire

« C'est limite de sous-entendus. »

Monsieur DURAND

« Éclairez-moi, je ne ferai plus de sous-entendu ! »

Monsieur le Maire

« Je vous ai dit Monsieur DURAND, vous êtes Conseiller municipal. Les Conseillers municipaux ont accès à tous les documents administratifs... »

Monsieur DURAND

« Mais, vous deviez me les envoyer ! »

Monsieur le Maire

« Oui, mais Monsieur, mais alors on a beau être des élus tyranniques, présents, etc. On ne mord personne, quand les gens veulent venir à la Mairie. »

Monsieur DURAND

« Bon, je viendrai vous voir, alors... »

Monsieur le Maire

« Avec plaisir ! Je vous accueillerai avec plaisir... »

Monsieur DURAND

« Je n'en doute pas ! »

Monsieur le Maire

« Allez au sens de votre propos et on conclut »

Monsieur DURAND

« Pour en revenir sur les finances, sur le coût du travail. Tout à l'heure vous avez dit : « Nous sommes à personnel constant, nous n'avons pas fait des embauches démesurées. » Tout ça, vous regardez le tableau des effectifs, effectivement. Donc, moi ça m'interroge d'autant plus. Quand je vous dis qu'en trois ans vous avez dépensé cinq cents mille euros de plus que la précédente équipe en six ans, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à personnel constant, où il est passé cet argent ? Ça veut dire que les cadres ont explosés ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Moi, je me pose la question Monsieur le Maire. Parce que vous allez me dire la GVT ! La GVT toutes les Municipalités la reçoit.

Le RIFSEEP, j'ai regardé le RIFSEEP c'est cent cinquante mille euros.

Là, je vous parle de cinq cents mille euros en trois ans. Donc, je me demande, je vous le redis, vous avez trop de cadres, c'est une armée Mexicaine, ou alors, où passe l'argent. »

Monsieur le Maire

« Mais, non, Mais Monsieur, bon là ! Enfin bon, c'est votre jeu d'opposition de simplifier les choses au point..., quand je dis simplifier c'est avec la notion de simpliste... »

Madame ???? ?

« Quinze millions ! »

Monsieur le Maire

« ... voilà, ce n'est pas pour que ce soit plus facilement compréhensible, c'est avec une notion de..., c'est simpliste, parce que quand vous annoncez ça, je vous l'ai dit tout à l'heure. Il n'y a pas d'augmentation supplémentaires de cadres. Prenez la grille des effectifs, vous verrez qu'il n'y a pas de cadre supplémentaire. On est exactement dans la..., peut-être à un près, on est exactement..., mais pas les..., mais alors ça veut dire quoi, mais qu'est-ce que vous sous-entendez ? Parce que moi j'ai..., vous croyez que j'ai le pouvoir comme ça de donner des primes. On fait une CAP, un CT et « paf » on donne des primes. Vous croyez que ça fonctionne comme ça ? »

Madame ???? ?

« ... en trois ans... »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas. Mais, c'est ??? je veux dire. Mais ça ne fonctionne pas comme ça, ça veut dire quoi ? On arrose des cadres ? Quel est votre sous-entendu-là ? »

Monsieur ??????? ?

« ????? ? »

Monsieur le Maire

« Mais, c'est faire allusion à des propos mafieux au plus haut point. Au plus haut point ! »

Monsieur DURAND

« C'est de l'argent public. Je vous le demande, où il passe ! »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi je vous invite à venir avec le Directeur Général des Services et le service des Finances, passer une matinée, vous éplucherez tous les comptes et tous les bulletins de salaire de tous les agents de la Collectivité et après vous me direz ce que vous en aurez pensé. »

Madame ??????? ?

« ????? ? »

Monsieur le Maire

« Il ne faut pas exagérer et Madame AYOT me dit que ça fait 0,03 %. »

Madame AYOT

« Je veux dire en trois ans, il faut aussi retrouver les chiffres. La masse salariale sur la Mairie de Millau, c'est quinze millions. Donc, cinq cents mille euros sur trois ans, ça fait 3,3 % d'augmentation sur trois ans, donc vous avez bien vu qu'il y a eu des augmentations qui nous ont été demandées etc. Donc 3,3 % de la masse salariale qui augmente sur trois ans, ce n'est pas par an, c'est sur trois ans, ce n'est pas si énorme que ça. Donc, évidemment cinq cents mille euros ça vous paraît peut-être énorme, mais ramenez le à la masse salariale et vous verrez ce que ça fait. »

Monsieur le Maire

« Et quand vous me dites... »

Madame GAZEL

« La masse salariale sur la dernière année, dans nos chiffres, de treize millions huit cent quatre-vingts en 16 à quatorze millions six cent soixante-six mille en 17, ça fait huit cents mille euros sur une année. »

Monsieur le Maire

« Et là, je vais être un méchant politique. C'est que quand vous me dites commença l'augmentation etc. Comme par hasard quelques mois avant les élections présidentielles, un Monsieur qui s'appelait François HOLLANDE a débloqué les grilles d'avancement des catégories C en particulier, ce qui nous a amené à faire l'année dernière la plus grosse CAP qui est été faite depuis des années et des années. À un moment donné, ces gens, ils prennent du grade c'est tant mieux pour eux, tant mieux pour leur carrière, mais il faut les payer et quand on les paie ça fait des augmentations. Je clos le débat sur ce sujet. Nous allons passer au vote et je quitte la salle et je laisse Monsieur... »

Monsieur DIAZ

« Là on vote le budget principal ? »

Monsieur le Maire

« On vote le compte administratif du budget principal ! »

Monsieur DIAZ

« ... avant que Monsieur..., donc je précise que donc sur le budget principal de la Ville, il vous est proposé donc d'affecter deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille euros au budget investissement de la Ville et le solde neuf cent quinze mille euros en réserve de fonctionnement. »

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal

Monsieur ASSIER

« Donc, nous allons voter ce compte administratif de la Ville. Y a-t-il des voix contre ? Trois. Y a-t-il des abstentions ? Le compte administratif est voté. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

Le Maire ne prends pas part au vote

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

3. "Budget principal de la Commune : affectation du résultat du compte administratif 2017"

« Alors, ensuite ce sera rapide, je demande juste encore quelques minutes d'attention, après ce sera plus *soft*. »

Monsieur le Maire

« Allez, délibération N°..., s'il vous plaît, délibération 2, 3 pardon ! »

Monsieur DIAZ

« Alors, maintenant passer sur les budgets annexes. J'ai fait un tableau récapitulatif, comme ça je vous présente tous le comptes, on votera le camping, l'eau, l'assainissement, la restauration, le stationnement et Capelle. Juste les quelques événements marquants. Vous avez sur ces tableaux comme pour la Ville, le résultat en fonctionnement, le résultat en investissement et donc l'affectation du résultat pour ce budget-là. Alors concernant, je ferai des commentaires si besoin est, certains budgets n'ont pas besoin de commentaire, parce qu'ils sont parfaitement en ligne avec l'année dernière. Concernant le camping, sujet qui nous concernera après, nous avons eu deux événements importants sur le camping en 2017 donc vous rappelle que :

- En dépense nous avons remboursé cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros à la *Société Campéole*, quand on négociait avec eux le départ qui correspondaient à des avances de redevances jusqu'à quinze ans qu'ils avaient versées, et qui juridiquement étaient contestables... »

Madame ??????

« ???? »

Monsieur DIAZ

« Oui, c'est pénible, moi je n'aime pas ça moi. Qu'est-ce que tu veux que je te dise.

- Qui devaient être remboursées ;
- Et il y avait une deuxième problématique, qui alors là est une affaire encore plus ancienne. On a liquidé le contentieux avec *Atlantis*, alors je ne sais plus de quand ça remonte. L'accord *Atlantis*, mais de dix mille euros et ils doivent nous repayer en revanche quelques dizaines de milliers d'euros d'arriérés de loyer et que pour équilibrer les investissements, c'est-à-dire les remboursements d'emprunts qui restaient à courir sur le camping, nous avons mis une subvention d'équilibre de trente-huit mille euros. Donc avec tout ça mis bout à bout, vous voyez qu'on a un solde magnifique de mille euros sur le camping, que nous vous proposons d'affecter nulle part, eu égard au petit montant, non en réserve, camping. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je..., c'était l'interrogation que j'avais en mon absence et il y a quand même la délibération 3 et la délibération 4 à voter, avant de passer... »

Monsieur DIAZ

« C'est la même chose ! »

Monsieur le Maire

« Oui, mais il faut qu'on les vote séparément ! »

Monsieur DIAZ

« Alors vous allez voter pour la Ville trois fois, pour le camping trois fois, pour l'eau trois fois et pour l'assainissement trois fois. »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! »

Monsieur DIAZ

« Si vous voulez, ce n'est pas d'une grande difficulté... »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! »

Monsieur DIAZ

« Mais si la Loi... »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! Nous sommes obligés de les voter indépendamment. Tu peux faire un commentaire global, mais nous les votons séparément. »

Monsieur DIAZ

« Alors voilà, le camping dans le commentaire global... »

Madame HELLI

« Alors, le camping... »

Monsieur le Maire

« Alors au sujet de la délibération 3. Je mets la délibération 3 au vote, qui concernait le compte administratif principal de la Commune. Donc la délibération 3, y-a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« La délibération 4. Y-a-t-il des voix contre ? »

Madame GAZEL

« La délibération 4, on est sur autre chose ! »

Monsieur le Maire

« C'est la 2 qui n'est pas votée, c'est moi qui vais trop vite. Donc c'était... »

Madame GAZEL

« La 4, c'est la dernière. »

Monsieur le Maire

« Donc, c'était..., au temps pour moi, non, c'est moi qui aie tourné les pages trop vite. Donc sur la 2, y a-t-il des voix contre ? Donc six. Des abstentions. Et elle est donc votée. Merci.

Au budget annexe et on verra la décision budgétaire modificative n° 1 après. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Budget annexe du camping : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier"

« Il faut voter maintenant pour le camping, vous avez voté. Maintenant, il faut voter pour le camping. »

Monsieur le Maire

« Nous passons sur la délibération n°5. Compte administratif du camping. Y-a-t-il des voix contre ? »

Monsieur DIAZ

« Le camping c'est la 5, la 6 la 7. »

Monsieur le Maire

« Six. Y a-t-il des abstentions ? Quatre. Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Budget annexe du camping : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« Donc, maintenant il faut affecter donc le résultat du compte administratif 2017 au sujet du camping, c'est la délibération n°6. Y-a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Budget annexe du camping : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« Et nous passons la DM... »

Madame HELLI

« Non c'est bon, on le passera après... »

Monsieur DIAZ

« Non, alors c'est compliqué l'administration. La seule qui n'est pas votée tant pour la Ville que pour le camping, c'est ce qu'on appelle la décision budgétaire modificative, mais la décision budgétaire modificative n'est qu'acter que le budget est reçu parce qu'on a affecté le résultat. Donc, votons à chaque fois le budget, le compte administratif, le budget annexe et la décision budgétaire. Il faut tout voter en même temps. »

Madame HELLI

« Ah, bon ! »

Monsieur le Maire

« Oui, Daniel ! Mais il faut que tu nous laisses le temps de le voter, Daniel. »

Monsieur DIAZ

« Mais, c'est... »

Monsieur le Maire

« On est d'accord sur ton énergie et ton dynamisme, mais à un moment donné, il faut qu'on ait le temps de voter. »

Monsieur DIAZ

« Il faut voter la DM ! »

Monsieur le Maire

« J'admire..., vous voyez la façon, j'admire ton esprit très développé de la Démocratie, mais il n'en demeure pas moins qu'on doit voter les délibérations. Donc alors je reprends du coup, parce qu'il me perturbe tellement... »

Monsieur DIAZ

« Donc, votez ! »

Monsieur le Maire

« ...que je reprends à la 4. »

Monsieur DIAZ

« Il faut voter... »

Madame GAZEL

« Non ! »

Monsieur le Maire

« Si, il faut voter les décisions budgétaires. »

Monsieur DIAZ

« Il faut voter la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal... »

Madame GAZEL

« Oui, voilà ! »

Monsieur le Maire

« Oui ! »

Monsieur DIAZ

« ...et ensuite il faut reprendre la décision modificative n° 1 du camping et après voter quatre fois pour l'eau, quatre fois pour l'assainissement. »

Monsieur le Maire

« Oui ! C'est ça. Non mais c'est clair, en fait, mais bon ! »

Rire dans la salle

« Allez, je propose de passer... »

Madame GAZEL

« J'ai une intervention sur la 4. »

Monsieur le Maire

« Alors, allez-y ! »

Madame GAZEL

« Parce que ce n'est pas uniquement la... »

Monsieur le Maire

« Allez-y ! »

Madame GAZEL

« ... l'affectation du résultat... »

Monsieur le Maire

« Allez-y ! »

Madame GAZEL

« ...moi, je... »

Monsieur le Maire

« Allez-y ! Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Oui. Peut-être vous voulez nous la présenter Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Je passerai un *slide* sur toutes les DM. »

Madame HELLI

« Ben, alors... »

Monsieur DIAZ

« Parlez... »

Madame GAZEL

« Ben, c'est bien d'avoir le *slide* avant de voter, non ? »

Madame HELLI

« Ben, oui... »

Coupure de micro

Monsieur DIAZ

« Concernant le budget principal, d'accord. Donc vous avez, je l'ai dit en budget de fonctionnement la DM concerne des dépenses et des recettes. Alors, contrairement à qu'on faisait habituellement je ne vais pas vous dire les principales dépenses, les principales recettes sont. J'ai fait un tableau synoptique qui résume les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement :

- Donc sur le budget de la Ville, vous avez concernant le budget de fonctionnement une première inscription, j'ai mis 90 %, il en manque quelques-unes mais des petits montants ;
- Des crédits pour le *Tour de France*, on affecte vingt-quatre mille euros en dépenses et on reprend soixante mille euros en recettes, puisque je vous rappelle qu'en décembre 2017, nous avons affecté quatre-vingt-quatre mille euros sur le *Tour de France*, parce qu'il était prévu qu'on paye la totalité des dépenses et qu'on se fasse rembourser par les autres Collectivités et en fait chacun va payer sa quote-part ;
- On passe un fonds supplémentaire pour la Bibliothèque, qui correspond au dépoussiérage du fonds ancien pour vingt-quatre mille avec une subvention de dix mille ;
- Nous donnons un crédit de quinze mille euros pour la réalisation des *Journées de l'Antique* ;
- Douze mille euros pour le salon des Blogueurs ;
- Le reversement aux commerçants du fonds FISAC ;
- L'indemnité contentieuse la Graufesenque, qui est à payer ;
- La régulation de la taxe d'habitation sur les logements vacants, que je vous ai évoquée à cent sept mille ;

Voilà, et donc le résultat neuf cent quinze mille est versé au budget de fonctionnement.

Et sur le budget principal vous avez deux budgets annexes qui participent à un reversement sur le budget principal :

- Le budget de la Capelle ;
- Et le budget de stationnement.

Voilà, sur le budget principal pour les dépenses de fonctionnement.

Sur l'investissement concernant le budget principal :

- Nous affectons trois cents mille euros de dépenses imprévues ;
- Nous faisons des travaux qui n'étaient pas prévus sur l'exercice pour soutenir le mur de Brocuéjouis, soixante-dix mille euros ;
- Nous faisons des différents travaux sur l'église Saint-François, le Foyer Capelle, la Banque Alimentaire pour dix-sept mille euros avec une subvention de dix mille euros du CCAS pour la Banque Alimentaire ;
- Et nous affectons le résultat, ce que vous avez vu en investissement qui est le résultat du compte administratif 2017, soit deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille euros ;
- Et nous faisons une réduction dans les recettes des FPS, puisque vous savez que les FPS, qui sont les nouvelles amendes suite à la dépenalisation, sont du ressort du budget d'investissement et comme on a un retard sur la mise en service, on peut d'ores et déjà provisionner de réduire les amendes qui seront perçues sur l'exercice, au moins à hauteur de cinquante mille euros.

Donc voilà, sur le budget principal, la décision modificative. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Oui, pardon ! Je voudrais juste savoir à quoi correspond les trois cents mille euros de dépenses imprévues investissement, qui n'étaient pas prévues il y a deux mois au moment du vote du budget ? »

Monsieur DIAZ

« Oui ! Alors, je vous explique pourquoi. C'est que les dépenses imprévues d'investissement, on a un petit souci qui est un souci de planning. L'État n'est pas très vertueux, c'est-à-dire que l'État n'a toujours pas acté fin mars le montant exact des dotations qu'ils vont nous faire et par souci de prudence pour financer les investissements, on prévoit une enveloppe de trois cents mille euros, que nous reverrons en conséquence quand l'État nous aura notifié toutes les bases fiscales, puisque ce n'est pas fait sur 2018. Je vous réponds à la limite à l'envers, si vous voulez. Si j'avais su de combien seraient les dotations de l'État pour 2018, j'aurais construit le budget en conséquence. Comme nous ne savons pas qu'elle est la réalité des recettes d'investissement, ce que va nous verser l'État par rapport à notre budget, on prévoit quand même de dire : « Si on doit engager des crédits, il faut qu'ils soient budgétés, et on n'aura pas perçu les sommes donc on met trois cents mille euros. » S'aurait pu être deux cent cinquante, comme trois cent cinquante. C'est de la précaution. »

Madame GAZEL

« Parce qu'on pourrait aussi attendre d'avoir justement ces chiffres-là pour faire une DM ? Enfin ! »

Monsieur DIAZ

« Oui ! Mais si vous voulez... »

Madame GAZEL

« Là du coup... »

Monsieur DIAZ

« Oui... »

Madame GAZEL

« ... on engage des sommes sur des choses, on ne sait pas sur quoi ? »

Madame ????

« On engage... »

Monsieur DIAZ

« Non, attendez ! Non, les... »

Madame ????

« On n'engage pas ... »

Monsieur DIAZ

« Non, je vous explique. Non, mais c'est très simple. On ne les engage pas ! Mais, je vous explique ! Parce que si vous me posez la question. Écoutez la réponse ! On a fait une réserve d'investissement, d'accord ! Mais, cette réserve d'investissement pour pouvoir éventuellement l'engager sur des crédits, je dois la basculer dans un compte, pour être très précis, qui est le compte 022, qui s'appelle les dépenses d'investissement, parce que si je n'ai pas fait ça, je ne peux pas débloquer le crédit et je me méfies de l'État, parce que l'État devait notifier le 15 février, puis ça a été le 15 mars, maintenant on parle du 15 avril. Donc en attendant je préfère mettre une réserve de précaution, mais qui n'est pas une dépense engagée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Allez, je vous propose de voter la délibération n° 4. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 23 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons à la décision modificative n°1 concernant le camping. »

Monsieur DIAZ

« Décision modificative concernant le camping, revient à prendre le budget du camping, de mettre en dépenses, je vous aie cité les principales :

- Le remboursement à *Campéole* ;
- Et l'indemnité contentieux *Atlantis*.

Et en recettes le reversement d'une subvention d'équilibre de la Ville à hauteur de trente-huit mille euros. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six et quatre, dix voix contre. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, beaucoup. »

**Adoptée par 23 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Budget annexe de l'eau : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier "

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc, nous passons maintenant au budget annexe de l'eau avec toutes ses composantes. »

Monsieur DIAZ

« Alors, sur le budget annexe de l'eau, il est en ligne avec le budget de l'année dernière. Ce qu'il y a d'assez significatif cette année c'est que le montant des travaux a augmenté, puisque nous avons investi sur notamment le parc de la Victoire et la plage, cinq cent trente mille euros, concernant des travaux.

Et donc nous avons sur la partie du budget de l'eau, un solde excédentaire de trois cent cinquante-huit mille euros, d'accord, qu'on affectera pour des futurs travaux sur le budget de l'eau, c'est-à-dire adduction etc. Voilà les principales décisions modificatives sur l'eau. »

Monsieur le Maire

« Bien, avez-vous des questions sur les délibérations concernant l'eau. Monsieur ALIBERT ? C'est-à-dire si je peux me permettre la 8, la 9 et la 10. »

Monsieur ALIBERT

« Voilà ! Je suis quand même surpris d'apprendre que dans le budget de l'eau qui est censé être le budget de l'eau potable, de la distribution de l'eau, qu'on retrouve la plage et qu'on retrouve le parc de la Victoire, dans ce budget. J'ai du mal à comprendre, voilà ! Vous pouvez me dire qu'est-ce que ça fait là ? »

Monsieur FABRE

« Un ange passe ! »

Monsieur LEFEVRE

« Ce ne sont pas exactement les travaux de tout l'aménagement ni de la plage, ni du parc de la Victoire, mais juste des travaux d'aménagement qui concernaient à la fois le traitement pour la partie parc de la Victoire, de la problématique de gestion des eaux pluviales et pour la plage, toute la prise de travaux de réseau qu'on avait pour dévier une partie du réseau qui sortait en milieu naturel pour le reconnecter au collecteur principal... »

Monsieur ????

« ??? »

Monsieur LEFEVRE

« ... et donc ???, voilà ! »

Monsieur le Maire

« C'est-à-dire que sur le parc de la Victoire, ce qui n'existait pas auparavant toutes les allées ont été canalisées, ce qui n'était pas le cas auparavant et ont été donc connectées et dirigées sur le collecteur donc au titre de l'assainissement. Et y compris pour la plage avec les collecteurs qu'il a fallu modifier avec l'aménagement des lieux, voilà aussi sur l'assainissement. »

Monsieur LEFEVRE

« C'est ça, tout le réseau de la Saunerie qu'il a fallu reprendre. »

Monsieur le Maire

« Donc, je vous propose de passer les délibérations aux voix, concernant la 8 : Budget annexe de l'eau sur le compte administratif. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Budget annexe de l'eau : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« La 9 : sur l'affectation du résultat sur l'eau. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. "Budget annexe de l'eau : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« La 10 : donc la DM n° 1 concernant l'eau. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget annexe de l'assainissement : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier "

Monsieur le Maire

« Nous passons pour le même exercice sur l'assainissement. »

Monsieur DIAZ

« Alors, sur l'assainissement, il n'y a aucun commentaire particulier parce qu'il n'y a pas eu d'événement particulier sur ce budget. On est quasiment en ligne à l'euro près avec le budget de 2016, donc c'est un budget qui dégage quatre-vingt-treize mille euros en fonctionnement et vous avez un solde aussi en investissement positif de soixante-huit mille euros. Donc on propose d'affecter en décision modification cent soixante et un mille euros sur le budget concernant des travaux. Puisqu'en fait la particularité sur le budget eau et assainissement, quand on dégage un résultat positif, c'est systématiquement réinvesti sous forme de travaux. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des commentaires sur les délibérations 11, 12, 13 concernant l'assainissement ? Donc, je mets la délibération 11 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« La 12. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Adoptée. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :

13. "Budget annexe de l'assainissement : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« La 13. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14. "Budget annexe du stationnement : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier"

Monsieur le Maire

« Donc, même exercice stationnement. Oui, excusez-moi ! »

Monsieur CHIOTTI

« Sur l'assainissement, alors ce n'est pas une question de budget, c'est par rapport au choix du délégataire, là. J'ai lu dans la presse, nous avons fait, vous étiez au courant un recours auprès de la Préfecture pour annuler cette procédure, j'ai vu dans la presse il y a un petit mois de ça, que la Préfecture s'est emparée de ce dossier. J'aurai aimé savoir où ça en était ? »

Monsieur le Maire

« La Préfecture ne s'est pas emparée de ce dossier, puisque vous avez saisi la Préfecture. Donc la Préfecture a assuré le suivi de votre courrier, voilà, avec une demande de complément d'informations de sa part. Nous avons rencontré le Sous-Préfet il y a maintenant quinze jours ou trois semaines, je crois, à la Sous-Préfecture pour lui amener les compléments d'informations, qu'il nous demandait et nous attendons maintenant la suite de ce rendez-vous, voilà.

Donc, Monsieur DIAZ pour la 14 et suivantes. »

Monsieur DIAZ

« Alors, là concernant ensuite le budget de la restauration, donc le budget de la restauration, les... »

Madame GAZEL

« Stationnement ! »

Monsieur DIAZ

« Bon, alors passons au stationnement ! Alors, sur le stationnement, bon il n'y a pas eu d'événement particulier sur le budget stationnement, à l'exception d'une perte de recette, qui a été consécutive aux travaux qui avaient été faits sur la fibre dans les rues, qui ont pris un certain nombre de places de parking et aussi une perte de recette qui est consécutive à la nouvelle politique, c'est-à-dire que la zone verte et la zone orange n'ont plus eu d'horodateur sur la fin de l'année 2017. Donc il y a une petite baisse de recette. Donc il est proposé sur le budget stationnement qui est un budget qui est équilibré d'affecter trente et un mille euros sur le budget investissement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc sur le stationnement. Y a-t-il des voix contre, pour le compte administratif ? Six. Des abstentions ? Quatre. Il est donc adopté. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :

15. "Budget annexe du stationnement : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« En suite, l'affectation donc du résultat. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :

16. "Budget annexe du stationnement : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« Et la décision budgétaire modificative n°1 pour le stationnement. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci, beaucoup. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget annexe de la restauration : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier"

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons maintenant à la restauration. »

Monsieur DIAZ

« Alors, sur la restauration. Je vous rappelle que ce budget, concernant les indicateurs, est un budget qui est un peu plus tendu qu'il n'était par le passé, puisque nous avons les écoles privées qui maintenant n'utilisent plus la restauration municipale. Alors, il y a une légère reprise en nombre de repas sur l'année 2017 par rapport à 2016, mais c'est assez marginal, c'est lié essentiellement aux prestations qui sont fournies aux Communes de la Communauté de Communes, donc c'est un budget où on a pu réduire un petit peu la subvention d'équilibre, mais on a quand même une subvention d'équilibre à deux cent trente-six mille euros sur le budget de la restauration, donc on sait bien que l'avenir de la restauration sera de développer la prestation, c'est-à-dire la vente de repas et d'ailleurs même si c'est un peu en dehors du débat, on est déjà en train de travailler pour voir si la restauration municipale pourrait servir des repas à des entreprises, des zones d'activités Millau Viaduc 1, Millau Viaduc 2, vu que la cuisine centrale est là-bas, pour augmenter le nombre de repas, parce que la capacité de production existe :

- Donc on vote une subvention d'équilibre de deux cent trente-six mille euros, voilà sur ce budget ;
- Et au niveau de l'affectation du résultat il y a trente-deux mille euros, qui vont servir pour des renouvellements de matériels. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il donc des questions sur les délibérations 17, 18, 19 au sujet de la restauration ? Donc, je mets la délibération 17 aux voix, budget annexe de la restauration. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :

18. "Budget annexe de la restauration : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« La 18, donc l'affectation du résultat. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19 :

19. "Budget annexe de la restauration : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« La 19, la DM 1. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :

20. "Budget annexe du parking Capelle : compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion du trésorier"

« Oui, alors sur le parking Capelle c'est un des budgets annexes qui coûte le plus cher à la Ville, puisque chaque année on verse une subvention d'équilibre, qui est de l'ordre de trois cent cinquante à trois cent soixante mille euros, puisque je vous rappelle que sur ce parking, on perçoit cent vingt mille euros, mais qu'on reverse à l'opérateur donc c'est un budget qui coûte cher et d'ailleurs, bon c'est un dossier où il faudra avoir vigilance, puisqu'il semblerait que la SAS la Moitié, veulent renégocier la convention, concernant le versement des cent vingt mille euros, puisque je vous rappelle que ça c'était une opération qui avait été signée par la Ville antérieurement et qui a créé, à mon avis, un très gros problème à la Ville, parce que la valorisation de la dalle, qui aurait pu être cédée, était de l'ordre de quatre millions d'euros, ça s'est transformé par, il n'y a pas de paiement de la dalle à ce montant-là, il y a une sorte d'étalement du paiement vis une redevance de cent vingt mille euros. Donc aujourd'hui il ne faudrait surtout pas qu'on passe non seulement d'une période, ou on n'a pas encaissé de capital, avec maintenant la vie du contrat et une structure qui veuille renégocier disant : « Je n'ai pas besoin de tant de place, etc. Peut-on en parler ? » Donc, là il faut fermer vite le robinet, parce que trois cent soixante mille euros de budget annexe de subvention du budget principal au stationnement sur Q-Park, sur les parkings, c'est hors de prix ! Donc, là en l'occurrence on a un solde de cent soixante-dix-sept mille, qu'on met sur des ???? Mais ce budget d'un point de vue fonctionnement, coûte très, très cher à la Collectivité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il donc des questions sur ce budget annexe. Donc, je mets la délibération... Question ? »

Monsieur GINESTE

« Un commentaire simplement, concernant le montage pour le parking Capelle, c'est un montage qui avait été fait avant qu'on soit aux commandes. C'était un montage qui avait été fait par l'ancienne équipe, c'est important de le signaler pour ceux qui ne savent pas. »

Madame GAZEL

« La redevance... »

Coupure micro

« Non, en fait, vous l'avez renégocié. »

Monsieur le Maire

« Non. Que la signature, je veux bien, compte tenu du moment où s'est arrivé, mais la négociation, ce n'est pas nous qui l'avons négocié. »

Madame GAZEL

« Attendez, vous signez ! »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Madame GAZEL

« Il faut que vous négociez ! »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Madame GAZEL

« À partir du moment où on est élu Maire, Monsieur SAINT-PIERRE, il me semble qu'il vous revient le..., mince..., c'est votre marque qu'il faut faire, vous n'avez rien signé qui n'avait été fait précédemment, me semble-t-il ? »

Monsieur DURAND

« Il a coupé les rubans ! »

Monsieur le Maire

« Écoutez, il y a... »

Madame GAZEL

« Mais en revanche, Michel me fait remarquer que vous avez bien coupé les rubans. »

Monsieur le Maire

« ... il y a..., on a coupé les rubans au moment où ça a été construit, ce n'est pas de notre faute si ça a été construit sur notre mandat.

Je mets la délibération n° 20 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Quatre. Elle est adoptée. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21 :

21. "Budget annexe du parking Capelle : affectation du résultat du compte administratif 2017"

Monsieur le Maire

« La 21, donc affectation du résultat. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Quatre. Merci. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 22 :

22. "Budget annexe du parking Capelle : décision budgétaire modificative n° 1"

Monsieur le Maire

« La 22, la DM n°1. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 23 :

23. "Vote des taux pour l'exercice 2018 : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti"

Monsieur le Maire

« Nous en avons terminé avec les comptes administratifs, nous passons aux votes des taux pour la 23. »

Monsieur DIAZ

« Alors, la délibération 23, elle va très, très vite, puisqu'en fait le vote des taux, c'est le vote des taux des impôts locaux de la Municipalité. Ils restent inchangés par rapport à 2016. Donc, il n'y aura pas d'impôt supplémentaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur la 23 ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste vous dire que nous allons voter contre, puisque nous, même si les impôts n'augmentent pas, nous votons contre par le principe qu'ils ont déjà augmenté les deux années précédentes. Voilà, c'est une petite explication de vote. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il donc des voix contre ? Six. Des abstentions ? »

Monsieur ?????

« Deux. »

Madame ??????

« Deux ? »

Monsieur le Maire

« Deux ? »

Madame ??????

« Donc, lui non plus, alors... »

Monsieur le Maire

« Bon, donc six contre. Pas d'abstention ? Merci. »

Adoptée par 27 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 24 :

24. "Camping de Millau Plage : déclassement du domaine public et vente"

Monsieur le Maire

« La 24, donc délibération importante, c'est toujours Monsieur DIAZ, sur déclassement du domaine public. »

Monsieur DIAZ

« On en a terminé pour la partie budgétaire et que je ne vous cache pas, que on pourrait peut-être le faire en deux Conseils parce que ça me fait un peu lourd pour moi, eu égard à l'heure et à mon âge.

Alors, concernant là une délibération importante pour la Ville, pour les Millavois, donc c'est Millau-Plage. Alors, Millau-plage, on fait quand même, vous avez vu que quand on a parlé des budgets annexes, j'ai quand même cité *Campéole* qui est sorti en 2016, le contentieux avec *Atlantis* qui était l'exploitant d'avant, donc comme disait l'autre : « Ça a été un enfant avec une croissance très difficile, le camping de Millau-plage. » Donc en fait, quand on est arrivé sur Millau-plage et qu'on a dû négocier la sortie de *Campéole* de deux cent seize mille euros... Il ne faudra pas me couper le..., j'en aurais besoin encore. Il a fallu sortir, négocier la sortie de *Campéole*. Je vous rappelle qu'en fait, ils payaient un loyer annuel et on a dû sortir du précontentieux en payant cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros, parce que le montage juridique du contrat avec *Campéole* était très, très contestable, puisqu'il y avait un loyer, plus une redevance d'occupation du domaine public, donc les montants *in fine* étaient cumulés en paiement en une seule fois, ça faisait deux cents et quelques mille euros, donc évidemment quand il y a eu le contentieux avec eux, on s'est rapproché de l'avocat et l'avocat a dit : « Ben ! Écoutez, si vous y allez là-dessus, c'est éminemment contestable, faites plutôt une négociation. » C'est pour la petite histoire. Donc à un moment, on s'est retrouvé, quand *Campéole* est parti de dire : « Mais qu'est-ce qu'on fait de ce camping ? » Donc, on a dit : « Est-ce qu'on a une possibilité de faire un contrat sous forme d'un bail ? » C'est-à-dire qu'il y avait un bail de quinze ans, personne n'était intéressée par la question. « Est-ce qu'on peut faire autre chose ? » C'est-à-dire sur un bail plus long terme, en l'occurrence un bail de trente ans, qui est un bail emphytéotique, ce qui permettait à la personne de dire : « Je me projette sur trente ans concernant la possibilité d'amortir les travaux que je vais faire. » Alors là, il y a eu candidature de deux entrepreneurs bien connus à Millau : Monsieur TROUCHE et Monsieur GALZIN et on a travaillé sur la notion de bail. Deux soucis quand même sur le bail de trente ans :

- Trente ans était une durée très limite pour amortir les travaux qui étaient à faire, ça c'était la première chose ;
- Et on s'est heurté à quelque chose, ben, qui n'était pas connue, c'est que la reprise d'un camping et on dit bien reprise d'un camping, parce qu'il y avait eu une cessation d'activité pendant deux ans, est considérée comme la création d'un établissement et les assurances à ce titre-là refusaient d'assurer un camping qui est en zone inondable.

Donc, le bail s'est transformé vers la seule..., c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui, vers la seule possibilité juridique d'assurer le camping, qui est : il faut qu'il soit en pleine propriété et là il est assurable. Et bien évidemment, deuxième élément qui est important c'est que le fait qu'il y ait propriété pleine et entière, permet de travailler dans le temps et d'amortir au fur et à mesure les investissements, ça c'est pour le contexte.

Donc, nous avons deux choses à faire, c'est d'abord, ben :

- Déclasser, ce qui vous est demandé les parcelles du domaine public, parce qu'elles deviendront privées ;
- Et deuxièmement la notion de prix : « Oui ! Mais à quel prix le camping ? »

Alors, évidemment on a fait intervenir les Domaines, ils sont venus et ils ont fait une valorisation. Alors, bien évidemment le camping de Millau, quand on dit : « Quel prix, vau-t-il ? Quelle est la valeur patrimoniale du camping de Millau ? » Donc je vous rappelle parce que j'y suis allé un certain nombre de fois :

- On parle d'un camping en zone inondable ;
- On parle d'un camping avec un bâti qui a plusieurs décennies, qui est dégradé ;
- Qui n'a pas d'équipement ludique, par exemple : piscine en bon état etc. ;
- C'est un camping qui de plus n'a aucun fonds de commerce, vu qu'il n'a pas été exploité pendant deux ans.

Voilà, la réalité ? Alors, le prix qui est proposé sur lequel on a négocié c'est de dire : « Il est cédé à cinq cent quinze mille euros. » Alors, moi j'ai fait ma petite, pas enquête, parce que je ne suis pas un expert des campings, mais j'ai dit : « Mais ça vaut quoi un camping ? » Donc je me suis baladé, notamment sur Midi-Pyrénées et j'ai regardé des campings qui étaient comparables, si ce n'est qu'ils ne sont pas en zone inondable.

La vraie valeur du camping de Millau avec :

- Une piscine en bon état ;
- Un bâti en bon état ;
- Quelques mobil homes ou des habitations légères, comme on en trouve au camping pour une trentaine, ou une quarantaine etc.

Ça vaut un million deux à un million quatre euros. La réalité du camping de Millau c'est un paiement cinq cent quinze mille euros par les acquéreurs, la Société Civile Millau-plage c'est cinq cent quinze mille euros, plus les travaux d'ores et déjà réalisés et les travaux en court sont pour un montant de huit cents mille euros. Finalement ça *match* assez bien, ce camping sera remis d'équerre pour accueillir des clients pour un investissement global d'un million trois cents mille euros

et moi je souhaite saluer les deux entrepreneurs, qui sont dans la salle, parce que j'ai quand même aussi regardé les rentabilités des campings et quand je vois que des campings d'une valeur d'un million trois dégagent des OBE de cent à cent cinquante mille euros, je dis : « C'est super qu'il y ait des Millavois qui relancent ce camping qui n'était pas utilisé pendant deux ans. » Donc, bien évidemment après ce que je vous ai dit, je vous propose de voter cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des commentaires ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, bon sur le camping, nous de toute façon, nous voterons cette délibération, puisque nous sommes heureux de voir que le camping Millau-plage revive, d'accord. C'était le choix du cœur, au moment du bilan de mi-mandat. Par contre sur les investissements à faire sur huit cents mille euros, bon j'aimerais bien entendre, mais en privé peut-être les futurs propriétaires du camping. J'ai peut-être des doutes sur ce chiffre-là. Bon, c'est le montant des travaux, moi qui me chagrine un peu, parce que je trouve que cinq cent quinze mille euros, bon c'est un tarif, je pense que c'est un joli cadeau, voilà ! Bon, ceci dit, ça ne nous empêche pas de penser que les futurs propriétaires s'en sortiront puisque ce sont des spécialistes et on leur souhaite quand même malgré tout bonne chance. »

Monsieur DIAZ

« Si je peux me permettre, ce n'est pas forcément très conciliable de leur dire : « On leur souhaite bonne chance. Mais on leur a fait un beau cadeau ! »

Monsieur RAMONDENC

« Parce que vous leur avez fait un beau cadeau ! »

Monsieur le Maire

« On ne peut pas dire, il n'est pas question de cadeau. Vous savez pertinemment que lorsque nous vendons ou nous achetons quelque chose, nous faisons passer le service des Domaines et... S'il vous plaît ! Et que le service des Domaines estime donc un prix et que la Collectivité a une marge de manœuvre à la hausse et à la baisse par rapport à ce prix. Le prix qui est proposé aujourd'hui est le prix des Domaines tenant compte de la marge de manœuvre accordée par les textes à la Collectivité, donc c'est un prix, c'est le prix normal que quiconque aurait payé sur l'acquisition sur la base de l'estimation des Domaines. Monsieur DURAND, vous vouliez intervenir ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi aussi à titre personnel, je me réjouis que ce soit deux entrepreneurs Millavois qui reprennent le « bébé », enfin « l'enfant à croissance perturbée » comme dit Monsieur DIAZ. Parce qu'effectivement, il a eu une croissance tellement perturbée, que s'en a dévalorisé le bien, c'est vrai que ces deux ans d'atermoiement. Je fais un bail, je fais un bail de trente ans, un bail de quinze, bon peu importe ! J'ai juste une question technique. Lorsque vous avez proposé, vous avez fait un appel d'offre, j'imagine pour le bail emphytéotique de trente ans. Est-ce que vous avez eu plusieurs candidats, qui ont postulé, qui ont... ? »

Monsieur DIAZ

« Là, ce qui s'est passé, c'est que pour l'historique si vous voulez. C'est quand on a fait le premier appel d'offre, c'était sur un renouvellement comme *Campéole*, c'est-à-dire quinze ans. On a vu cinq, six dossiers, peu importe le nombre et ensuite quand on a dit : « Ça ne peut pas marcher sur quinze ans, il faut à minima qu'on passe sur un bail de trente ans. » Nous avons recontacté tous ceux qui avaient été contactés, qui avaient répondu lors du bail de quinze ans et nous n'avons eu qu'une réponse qui était la société Millau-plage : Monsieur TROUCHE, Monsieur GALZIN. »

Monsieur DURAND

« Ok ! Non moi, je veux savoir si vous n'étiez pas dans l'obligation juridique de..., au moment de la vente de faire appel, voilà... Non, mais c'est... »

Monsieur le Maire

« Non, pas sur la vente. »

Monsieur DURAND

« Ok ! D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Nous ne sommes pas obligés de relancer une procédure sur la vente. »

Monsieur DURAND

« Très bien. Merci. »

Monsieur DIAZ

« Alors, sachant si vous voulez qu'indépendamment de ça, on est très satisfait, ce sont des entrepreneurs Millavois, mais ces processus sont tellement lourds que si on avait dit : « On a le droit de faire la vente, mais on va quand même faire une consultation qui à la limite peut être Nationale, ou Européenne. Tout le monde peut répondre, on faisait encore la saison 2018 sans personne parce qu'au mieux, ça serait 2019, quoi ! »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Pas si vous l'aviez anticipé ! Ce qu'on vous reproche en fait c'est de ne pas avoir eu de vision. Là encore sur ce camping c'est d'avancer en marchant et de changer... »

Monsieur le Maire

« Non ! »

Monsieur DIAZ

« Attendez ! »

Madame GAZEL

« Chaque fois que j'interviens, Monsieur DIAZ, vous me coupez ! De changer votre fusil d'épaule plusieurs fois en trois ans et d'en arriver malheureusement à ce que l'état du camping aujourd'hui fasse que : « Oui, on ne peut pas, peut-être pas en tirer plus que cinq cents mille euros. » Et je trouve ça dommage ! »

Monsieur DIAZ

« Non, attendez, je vais vous répondre. Si vous dites : « Pas anticipé ! » La réalité sur ce dossier-là, il faut appeler *un chat un chat*, nous sommes des élus et on a les services internes tels qu'ils sont. Nécessité, en fait, pour pouvoir bien travailler sur ce dossier d'avoir nous même une expertise technique sur ce que sont les campings. Alors, l'expérience qu'a été *Campéole* et *Atlantis*, ce n'est clairement pas la nôtre, puisque ce n'est pas nous qui avons signé, mais se sont quand même deux affaires qui ont capoté en marche. Et à un moment, vous savez de dire du bail emphytéotique ou de la vente. Est-ce que ça fait une différence de dire : « Il y a un bail de trente ans, où on s'est dessaisi du bien ». Ça ne fait pas de différence et en plus, une fois encore et je suis content en revanche qu'on ne m'ait pas indiqué l'argument : « Vous avez vendu les bijoux de famille ! » Parce que si vous m'aviez dit que le camping de Millau, c'était un des bijoux famille de la Ville, j'aurai dit ça me paraît un peu compliqué. Donc voilà et la proposition c'est de dire : « Les entrepreneurs sont là. » Je crois qu'il y aura une belle inauguration et moi à titre personnel, je suis super content qu'il soit ouvert parce que j'y ait assez pataugé tout petit aussi. »

Madame GAZEL

« On est tout à fait d'accord avec ça ! Et il n'y a pas de tabou sur le fait de la vente, parce qu'en effet un camping municipal dans une ville comme Millau, il n'y a pas beaucoup d'intérêt à ce qu'il le reste. Et on est ravi aussi qu'on ait fini par trouver des entrepreneurs à la hauteur des enjeux. Mais la question est : « On a perdu deux ans. » On a perdu de l'argent dans le départ de *Campéole*, parce que quand quelqu'un dénonce une convention, c'est quand même fou que ce soit l'autre partie qui doive s'acquitter d'une redevance. Et puis là aujourd'hui parce qu'alors votre démonstration quand même l'inondabilité du camping, c'est ce qui en fait sa valeur. Moi, quand je pars en vacance dans les Gorges, dans quelques Gorges que se soient, ce que je recherche c'est d'avoir un camping au bord de l'eau... »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas ça... »

Madame GAZEL

« Ce n'est d'avoir un camping sur la montagne... »

Monsieur DIAZ

« Moi, je vous donnerais un conseil, si vous aimez avoir de l'eau en camping. Allez au bord d'un lac. Pas au bord d'une rivière et vous répondre... »

Madame GAZEL

« ?????????? »

Monsieur DIAZ

« Non, mais je voulais vous répondre sur un point c'est qu'en fait, notamment le cas de *Campéole*, je vais vous livrer ma vérité. Je ne peux pas un instant comprendre comment une structure dépendant du groupe *Trigano* est pu signer une convention d'occupation, tel qu'ils l'ont signée avec un montant de loyer qui était totalement rédhitoire sur seulement quinze ans, en devant investir des centaines de milliers d'euros. Moi, je pense qu'il y a eu un patch, peut-être avec d'autres établissements pour faire une sorte de groupe ou de *package*. Mais pour moi il a été évident dès que j'ai vu le premier compte d'exploitation et excusez-moi je vais manquer d'humilité, je sais un peu lire un compte d'exploitation. Je me suis dit : « Ce n'est pas possible que ce soit rentable ! » Et comme par hasard, ils sont restés très peu de temps. Parce que quand on signe quelque chose avec un privé, l'important c'est dire : « Est-ce que ça fait du sens pour la Collectivité ? » Et le fait que le camping continue d'exister fait du sens pour la Collectivité. Mais attention, on a signé dans des conditions financières qui assurent une pérennité aux repreneurs, parce que le pire qui pourrait arriver c'est que la structure qui reprend le camping dise : « Ben finalement c'est trop compliqué, on ne peut pas s'en sortir ! » Et c'est pour ça que je tenais à les saluer parce que je ne suis pas un spécialiste, loin s'en faut du métier, mais il faut reconstituer une clientèle, d'accord ! Et quand on parle de valorisation des campings que je vous citais à un million deux, à un million trois, c'est des campings avec un chiffre d'affaires assurés de trois cent cinquante à quatre cents mille euros. Le chiffre d'affaire il est à zéro là, il y a tout à faire. »

Madame GAZEL

« De votre fait ! »

Monsieur le Maire

« Non ! Là, attendez ! S'il vous plaît ! Après, je donne la parole à Monsieur LEFEVERE. Ce qui fait la valeur du bien, Madame GAZEL, c'est le fait qu'il soit à proximité de l'eau, ce n'est pas son inondabilité ! Alors, le..., il y a..., oui... »

Madame GAZEL

« Ben non ! »

Monsieur le Maire

« ... parce que l'inondabilité, ça ne fait pas la valeur d'un bien.

Monsieur ??????

« ... »

Monsieur le Maire

« ... mais on est d'accord, ce qui fait la valeur du bien, c'est d'être localisé à côté de l'eau, ce n'est pas son inondabilité. Ensuite, moi c'est toujours très fort à chaque fois de faire le *laisus* de dire : « Vous avez perdu du temps ! » Vous croyez qu'on est resté l'arme au pied, pendant deux ans à se dire : « Ça va tomber tout mûr du ciel ! » Que ce soit Elodie PLATET, que ce soit Daniel DIAZ ou que ce soit Nicolas, ils ont passé un temps fou à prendre les contacts. À aller voir dans quelle possibilité on pouvait accompagner tel ou tel porteur de projet. Ne dites pas ça, d'un coup, sous prétexte de faire de la politique politicienne, tout d'un coup de dire : « Vous avez perdu du temps pendant deux ans. » Ce n'est pas raisonnable. Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, Monsieur le Maire, vous m'avez un petit peu pris ma..., vous me *coupez l'herbe un peu sous le pied* ! Non, mais ceci dit, pour continuer, quand on est prévenu à l'automne 2015, que le délégataire souhaite arrêter et ne pas reprendre. Bon, bien sûr on prend une claque. Mais on ne peut pas nous accuser d'un manque de vision, quand depuis le début on a toujours déclaré qu'on cherchait des repreneurs pour le camping de Millau-plage. Enfin, la vision a été claire, elle était annoncée. On arrive à l'objectif et c'est tant mieux. Maintenant, quand on met en doute le montant des travaux qui sont à faire sur le camping, c'est honnêtement qu'on ne connaît pas le dossier. Parce que chaque personne qui s'est intéressée au dossier et qui est venue le visiter, moi je suis même surpris qu'on soit qu'à huit cents mille. Parce que tout le monde a dit : « C'est un ticket en travaux investissement minimum d'un million d'euros ».

Entre, je suis désolé mais :

- Les réseaux ;
- Le restaurant intégralement à refaire ;
- Les sanitaires ;
- Et puis bien sûr il faut équiper, parce qu'il était entièrement vide. Équiper en mobil homes et équipement pour recevoir, voilà.

Il y a à mon humble avis aucun doute sur le montant des investissements à avoir. »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, alors je me sens un peu visé par Monsieur LEFEVERE, évidemment comme Monsieur NAYRAC tout à l'heure. Moi, j'ai eu l'occasion de discuter avec les heureux propriétaires et ce n'est pas ce chiffre qui est sorti, donc voilà, c'est juste pour ça que je me suis permis de faire cette réflexion à Monsieur DIAZ. Mais ça ne remet nullement le choix de notre vote sur le fait que ce camping doit revivre et nous en sommes contents, voilà. On peut avoir aussi un débat là-dessus ! »

Monsieur le Maire

« Bien sûr ! Écoutez, donc je mets la délibération aux voix. »

Monsieur DIAZ

« ????? »

Monsieur le Maire

« Oui. Donc, il faut donc bien évidemment d'abord voter en deux temps sur le déclassement du domaine public et ensuite nous voterons la vente. Donc, je mets au voix le déclassement du domaine public. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et là, nous passons à la vente. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, c'est une belle unanimité sur un beau projet et nous souhaitons bonne chance et bons vents aux heureux propriétaires. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 25 :

25. "Cession commune de Millau / Madame PERRIS : Licence IV"

« Oui, alors on va passer quelque chose, voilà puisque le camping est vendu, bien sympa. J'ai oublié de préciser quand même qu'on va avoir la chance de partenaires qui sont très sérieux, puisqu'ils nous paieront intégralement la somme à la signature l'acte. J'ai cru comprendre que la Ville n'avait pas fait que des ventes, qu'elle encaissait immédiatement. Mais parfois des ventes à crédit. Voilà.

Alors, dernière délibération c'est la cession de la commune de Millau à Madame PERRIS d'une licence IV. Donc en fait, il s'agit d'une licence que nous avons acquise qui était anciennement au bar de Cureplas, qui est une licence IV, donc la Ville n'avait pas l'utilisation, donc il y a un établissement qui nous a sollicité... Et elles sont où mes deux photos ? Vous ne m'avez pas mis deux photos... »

Monsieur ??????

« ...faire des économies ! »

Monsieur DIAZ

« Elles sont où, j'avais deux photos... »

Madame ?????

« A plus ! »

Monsieur FABRE

« Demandez à la télésurveillance ! »

Monsieur DIAZ

« ...Ben, alors ! Bon, ben écoutez, je suis désolé, j'avais mis, il y avait pour vous dire où ça se trouve en fait, elles ont été scratchées, je n'ai pas compris, Delphine ? J'avais demandé que ce soit vérifié. Mais, ça n'a pas été fait, quoi ! Bon, tu les as vues ? Enfin pour vous dire, en fait c'est un établissement qui était l'ancien couvent de la Salette, alors pour vous le situer géographiquement, c'est quand vous êtes au confluent Tarn-Dourbie, c'est en face la passerelle métallique. Il y a l'hôtel qui est l'ancien couvent et il y a une église, qui est l'église de la Salette. Donc en fait, il s'agit d'une personne, Madame PERRIS, Monsieur et Madame PERRIS d'ailleurs, qui ont hérité de ce bien de famille, qui vont en faire un hôtel de haut de gamme, puisque ce sera un quatre étoiles et avec en plus la possibilité, parce que ça a été négocié par la Ville avec l'Évêché, qu'elle puisse utiliser l'église de la Salette pour faire des expositions de peinture, parce que lui et elle, sont galeristes. Lui a une galerie à Monaco et donc ils ont un carnet d'adresses d'artistes très importants, ils feront des expositions à Millau, ce qui va amener une clientèle culturelle, j'ai d'ailleurs donné les coordonnées de Karine à cette jeune femme pour cette partie-là et donc on leur vend la licence IV et le projet malheureusement devait ouvrir pour l'été 2018, se sera printemps 2019, parce qu'ils envisageaient de faire dix chambres. On s'est rendu sur place avec Alain, mais la commission de sécurité leur imposait des normes tellement drastiques, qu'il aurait fallu dénaturé la totalité de l'architecture intérieure. Donc, en fait elle ne fera... Ah ! Elles y sont...

Brouhaha dans la salle

« ...voilà, je ne sais pas pourquoi on me l'a mis là, mais elle est là, voilà c'est ça !

Donc, vous voyez c'est ça, donc en fait c'est un immeuble de très grande taille. Il y aura évidemment tous les équipements de luxe : jacuzzi, hammam, etc. Donc, se sera un bel établissement puisque à date sur Millau, il n'a aucun hôtel quatre étoiles restaurant, donc il y aura un grand chef, normalement provenant d'un étoilé et ça ouvrira au printemps 2019 et donc cette personne ce qu'elle essaiera de faire et ce qui nous intéresse beaucoup aussi, c'est que comme elle a des très beaux locaux elle voulait absolument faire du séminaire d'entreprise pour des cadres sup. ou des cadres dirigeants, parce qu'il n'y a pas d'offre actuellement sur Millau, donc ça vient bien compléter. Il ne manquerait plus que le projet de Golf de la Com Com se fasse et on aurait un bel outil.

Donc, je vous propose de donner votre accord pour vendre la licence. Et j'en ai fini. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il des voix contre ? S'il vous plaît ! Y a-t-il des abstentions ? Donc, cette vente est réalisée. Juste petite information complémentaire, parce que je n'ai pas fait attention si Daniel l'avait dit, c'est la licence que nous avons achetée...Je ne sais si vous vous rappelez ? Il l'a dit, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Parce que j'ai l'habitude du domaine... »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas, c'est moi qui parfois n'entends pas. Merci, Daniel. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 26 :

26. "Convention de partenariat pour l'inventaire de patrimoine"

« Voilà, donc une convention que nous repassons tous les ans, puisque depuis 2002, vous le savez la ville de Millau poursuit un travail très important d'inventaire du patrimoine de la Commune en collaboration avec les services de la Région et auparavant avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, donc c'est une convention triennale qui court de 2017 à 2019 et chaque année le programme est affiné en fonction de l'avancé du travail d'inventaire, qui est réalisé par la Directrice du service Archives Patrimoine de la Ville, avec des thématiques d'études lancées par la Région et en lien aussi avec des projets de la Ville, qui aboutissent le cas échéant. Donc, pour l'année la subvention régionale attribuée à la ville de Millau, pour la réalisation de l'opération, donc de cette opération s'élèvera à normalement à dix mille euros sur une base de dépense éligible de vingt mille euros et pour l'année 2018 plusieurs axes sont envisagés :

- L'étude de bâti et suivi archéologique de la parcelle AM 162 Temple Voultre, conduite dans le cadre de la requalification du centre ancien, complément d'étude au dossier Temple et îlot des Jacobins ;
- L'achèvement de l'inventaire des monuments commémoratifs ;
- La conduite de l'inventaire du patrimoine mobilier appartenant à la Commune ;
- Et l'achèvement de l'étude d'AVAP, qui est en court ;
- Et la communication des derniers éléments ou ensembles remarquables de la Ville.

Voilà, après avis favorable de la Commission Culture du 13 mars dernier, il vous est proposé comme tous les ans :

- D'approuver la poursuite de l'inventaire du patrimoine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander une aide technique et financière à la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée. »

Monsieur ASSIER

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, nous la portons aux votes ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 27 :

27. "Convention « Millau, Ville d'Art et d'Histoire » avec l'Office de tourisme Millau-Grands Causses"

« Délibération suivante, convention entre la ville de Millau Ville d'Art et d'Histoire et l'Office de Tourisme Millau - Grands Causses. Alors, là aussi c'est une délibération que nous présentons tous les ans dans le cadre de l'obtention en 2010 du Label Ville d'Art et d'Histoire pour la ville de Millau, après justement plusieurs années d'études et une bonne connaissance de son patrimoine, ce qui a permis d'obtenir ce Label et pour mettre en œuvre ce Label plusieurs volets doivent être déclinés dont le fait d'offrir au public touristique des visites de qualités menées par un personnel qualifié, donc c'est la Ville qui..., ça doit faire l'objet d'une convention entre la ville de Millau et l'Office de Tourisme. La Ville détenant, enfin possédant les compétences culturelles et scientifiques nécessaires et l'office de tourisme disposant de la compétence tourisme. Donc la convention est annexée à la délibération, il y a vingt articles, comme vous pouvez le voir, qui comme tous les ans, règlent toutes les formalités de mise en œuvre de ce volet-là en lien avec le Label Ville d'Art et d'Histoire, avec la mise en place des visites, des différentes visites proposées notamment par l'Office de Tourisme et vous avez le détail donc des versements qui seront organisés entre le pôle affaires de l'Office de Tourisme et la Ville dans le cadre de ces différentes visites avec une volonté, donc en partenariat avec l'Office de Tourisme de développer un maximum de visites immersives, puisque ce sont de visites que les touristes recherchent de plus en plus et puis les différentes visites que vous connaissez au niveau de la Tour des Rois d'Aragon, du Musée de Millau ou de la Graufesenque. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Juste une question technique, ces visites, bon, sont très intéressantes. Elles durent combien de temps ? »

Madame ORCEL

« Ça dépend des visites, il y en a qui durent qu'une vingtaine de minutes, quand c'est un passage par le Musée, c'est pour cela qu'il n'y a pas de sommes qui sont reversées, comme vous pouvez le voir dans la convention et puis il y en d'autres qui peuvent durer entre une heure et une heure et demi. »

Monsieur FABRE

« D'accord ! »

Madame ORCEL

« Avec une guide conférencière puisqu'il faut aussi, voilà, que ces visites soient accompagnées par une guide conférencière agréée. »

Monsieur FABRE

« Elles rencontrent beaucoup de succès. »

Madame ORCEL

« Oui, ça fonctionne bien. Et d'où la volonté de développer cette année des visites nocturnes du Beffroi et d'autres visites, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 28 :

28. "Demande de subvention pour la réalisation d'un espace dédié aux nouvelles technologies créatives"

« Alors, travaux..., donc la délibération concerne donc une demande, des demandes de subventions pour la réalisation de travaux de rénovation du bâtiment municipal du CREA et l'aménagement d'un espace dédié aux nouvelles technologies créatives.

La suivante. Donc, vous connaissez tous le CREA, Centre de Rencontres d'Échanges et d'Animations. L'objectif étant ici d'investir pour l'avenir en rénovant ce bâtiment qui joue depuis plus de trente ans un rôle essentiel d'espace de rencontres intergénérationnelles ouvert à tous en centre-ville de Millau, avec la MJC de Millau, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron, la maison des Associations, plus récemment le Fab Lab, Millau Lab et de nombreuses associations, qui utilisent les salles tout l'année.

Alors, ça représente selon les chiffres qu'ils nous ont été fournis par la MJC qui gère l'accueil du CREA plus de deux cent cinquante mille visiteurs par an et près de quarante-cinq mille actes réalisés à l'accueil du CREA, plus cent trente-neuf associations, qui utilisent les lieux et les nombreux adhérents de la MJC et les personnes qui vont au Conservatoire.

Donc c'est un véritable poumon de la vie associative, qui irrigue tout le cœur de ville et qui dynamise vraiment tout un quartier, puisqu'on sait également que les gens qui vont au CREA, vont aussi consommer et vont dans les commerces à proximité.

Donc, le déménagement de la Bibliothèque à l'espace Capelle a libéré un espace important et notre volonté a été dès le départ quand nous avons su que cette..., au moment de la campagne des Municipales, quand nous nous sommes posés la question de ce que pourrait redevenir ces espaces, notre volonté a vraiment été de conserver une dynamique éducative sociale et culturelle et de tourner le CREA vers l'avenir.

Depuis 2014, donc le projet de rénovation a été élaboré en étroite concertation avec la MJC, qui comme je l'ai déjà dit gère l'accueil du CREA. La MJC qui elle réfléchissait à ses futurs redéploiements d'espaces, depuis que sous votre mandat précédent, vous aviez lancé le projet de création de la Médiathèque, voilà.

Donc, il nous semble que ce sont des travaux de réhabilitation thermiques de mise aux normes d'accessibilité et de rénovation du rez-de-chaussée et des mezzanines et du sous-sol indispensable, quand on voit l'intérêt du lieu pour le cœur de ville. Et il y aura notamment un, je passerai la parole à ma collègue tout à l'heure, l'aménagement dans un des espaces, voilà d'un espace d'accueil jeunesse et d'un cyberspace dans les mezzanines rénovées. J'espère que le plan va être visible. Ce n'est pas super visible. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur DIAZ

« Tu as un peinteur. »

Madame ORCEL

« Ça marche comment, ça ? »

Monsieur ASSIER

« Tu appuies dessus. »

Madame ORCEL

« Ah, oui, c'est ça. »

Monsieur DIAZ

« Karine ! »

Madame ORCEL

« Oui. »

Madame ??????

« C'est bon, elle en a un ! »

Monsieur DIAZ

« ?????? »

Madame ORCEL

« Non, mais ça va, je pense. Je n'ai pas trop l'habitude, mais vous m'excuserez.

Donc, vous avez le plan, là, du rez-de-chaussée comme vous pouvez le voir, parce qu'on intervient sur le rez-de-chaussée et sur le sous-sol. Donc, les grands changements ici, on ne les voit pas très bien, ici vous voyez que l'escalier est modifié, mais on conserve un escalier extérieur, puisqu'on s'est posé la question de le réintégrer à l'intérieur, mais ça nous faisait perdre de la hauteur sous plafond pour le sous-sol et on souhaitait conserver une certaine hauteur sous-plafond pour ce qui vous sera présenté tout à l'heure. On s'est aussi posé la question de savoir si, quand on rentre à droite dans l'agora du CREA, on ne serait pas obligé de tomber les mezzanines pour des raisons d'accessibilité et de hauteur sous-plafond, finalement il se trouve qu'on a pu les conserver, ce qui permettra donc d'installer l'espace dont Bérénice pourra vous parler. Quoi d'autre, comme modifications ?

Dans les espaces ici, donc ici c'était l'ancienne bibliothèque jeunesse et ici la Ludothèque. Il va y avoir un glissement parce que vous savez que par convention, il y a quelques temps déjà on a mis à disposition l'espace de la bibliothèque jeunesse à disposition donc de la MJC, qui va, elle faire glisser la Ludothèque dans cet espace, ce qui lui permettra aussi de descendre tout l'accueil jeunesse des centres de loisirs à cet étage-là et de redéployer certaines activités club à l'étage supérieur.

La banque d'accueil sera légèrement modifiée, donc on ne pourra plus descendre par les escaliers ici il y aura seulement les escaliers pour monter au niveau des mezzanines, mais on ne pourra plus descendre au sous-sol par ces escaliers-là. Et donc la proposition que les architectes donc, c'est le Cabinet BC Architecture qui a travaillé sur ce projet, nous a faite, c'est de réaliser ici dans la petite retonde qui a, mais qui n'est plus en très bon état et qui me semblait bon de rénover, donc de réaliser un escalier en colimaçon, qui permettra de descendre au sous-sol et donc cet escalier bien évidemment, il faudra quand même l'abriter et donc il y aura une verrière qui sera réalisée ici, donc prendra appui sur les marches de l'amphithéâtre qui finalement n'est pas tellement utilisé et on espère que ça permettra de donner un espace couvert toute l'année, qui aura un intérêt avec tout le sous-sol et d'agrandir l'espace.

Et puis je reviendrai dessus, ici il y aura aussi une modification ici, avec l'escalier qui permet ici de monter dans les coursives, qui sera détruit et remplacé par un escalier qui descendra dans une cage d'escalier pour qu'on puisse descendre tout le matériel du Fab Lab, puisqu'on va y revenir après, le Fab Lab sera installé dans cette aile-là au sous-sol et on a déjà des machines qu'on ne peut pas monter au deuxième étage du bâtiment comme la *Découpe Laser*, il faut vraiment..., on ne pourrait pas les passer non plus par les portes, donc il faut vraiment qu'on est cet accès-là et ça permettra aussi de donner une issue de secours supplémentaire au Fab Lab, issue de secours qui était indispensable là-aussi, voilà.

On peut passer à la prochaine, donc là on arrive au sous-sol. Alors je vous réexpliquerai tous les différents espaces tout à l'heure, mais voilà, les aménagements, on voit que c'est un aménagement en trois espaces essentiels. Alors, j'y reviendrai dessus tout à l'heure, un espace musique actuelle ici, un espace numérique ici, avec le Fab Lab ici.

Donc cette cage d'escaliers qui est créée pour permettre l'accès et ici un espace partagé qui a un lien avec l'ensemble du projet, voilà et donc la grotte que vous connaissez. On espérait pouvoir en faire un lieu de répétition pour les musiques actuelles et se trouve que d'un point de vu sécurité, aérations et autres, on ne peut pas le faire, donc ça deviendra ici un espace de stockage. Voilà pour ça. »

Coupure de micro

« Là, on en est à la phase d'avant-projet détaillé donc c'est pour cela qu'il nous semblait aussi important maintenant de vous présenter l'ensemble du projet sur lequel on travaille, depuis pas mal de temps. Avant-projet qui a été validé en comité de pilotage, qui a été présenté en commission Culture. Alors, on part sur des travaux qui sont échelonnés sur une durée de douze mois, pour une ouverture au public en septembre 2019, on l'espère. Le budget prévisionnel s'élève à un million cent euros TTC, réparti sur quatorze lots. Il comprend :

- Le gros œuvre et le second œuvre ;
- La transformation des espaces ;
- La création de cloisons, de sanitaires, de menuiseries intérieures et extérieures ;
- L'installation d'escaliers et d'un élévateur, je n'en ai pas parlé, mais il y aura un élévateur qui permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite au niveau des mezzanines ;
- La reprise des câblages électriques et informatiques, bien évidemment ;
- Le traitement d'air ;
- Le système de chauffage ;
- L'aménagement des studios musique et audiovisuel ;
- Du Fab Lab ;
- Et le mobilier.

Par contre, ce budget ne comprend pas l'acquisition du matériel technique et spécifique pour les studios de musiques actuelles et arts numériques, informatiques et audiovisuels, qui est évaluée à cent cinquante-six mille euros TTC. On ne l'a pas intégrée parce que nos services étaient capables d'en faire l'évaluation et que du coup on ne l'a pas intégrée dans la maîtrise d'œuvre pour ne pas perdre le pourcentage de voilà.

Et on espère par contre là-dessus alors vous allez avoir le plan de financement, mais après on espère, bien évidemment là-dessus, avoir des aides du département qui nous a déjà montré son intérêt pour le projet de la Région et de l'État et de la DRAC.

Donc le plan de financement sur la partie vraiment travaux, donc avec un total de..., là on est en hors taxe, de neuf cent cinquante-sept mille cent euros hors taxe, avec pour la rénovation énergétique la possibilité d'avoir une aide de 30% éligible dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance verte. On avait déjà passé une délibération en mai 2017 pour demande de subvention dans ce cadre-là et en lien avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Également éligible au niveau de la Région, donc pour la rénovation énergétique.

Mise aux normes d'accessibilité donc les dépenses éligibles sont évaluées à soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros. Et pour les travaux généraux six cent dix mille sept cent seize euros.

Et on va aussi déposer une demande de subvention auprès de l'État pour le DSIL, donc la Dotation de Soutien à l'Investissement.

Voilà, donc on espère en tout cas au niveau des montants éligibles, un montant de subvention égale à 49,60 % des coûts totaux.

Alors, on passe à la suivante. Alors, je vais revenir un petit peu plus en détail peut-être sur le...non, Bérénice parle peut-être avant du... oui. Après, je reviendrai sur... »

Madame LACAN

« Oui, alors on va créer donc un espace d'accueil d'écoute-information dédié aux jeunes et aux parents. L'idée étant de proposer une approche globale sur la problématique liée à la jeunesse tant sur le plan social, juridique et éducatif et médical. Nous allons avoir des permanences qui seront assurées par des professionnels. La mise à disposition sur des plages d'horaires dédiées d'une coordinatrice jeunesse de la Ville et de l'Animateur Jeunesse de la MJC. Donc, nous

souhaitons de pouvoir avoir en réseau tous les acteurs donc du territoire par rapport à ces problématiques et permettre aux jeunes de trouver des réponses et aux parents aussi, des réponses, de manière on va dire, accessibles et faciles et il y aura aussi la mise à disposition des flyers. »

Madame ORCEL

« Ces espaces-là seront installés sur les mezzanines en rentrant à droite dans l'Agora.

Alors, peut-être revenir plus en détail sur le projet du sous-sol pour vous expliquer ce qu'on a imaginé et quelques grandes lignes sur les nouvelles technologies et l'enjeu culturel majeur du 21^e siècle, donc considéré comme la troisième révolution industrielle et qui a vu comme vous le savez l'émergence des nouvelles technologies qui a fait naître le télétravail, le Fab Lab, des espaces de *Power King* comme enfin celui qui est en train de se mettre en place avec la Communauté de Communes et ce qu'on appelle des tiers lieux et bien évidemment toutes les applications collaboratives de nouveaux métiers ou encore des formations innovantes de gouvernance.

Et bien évidemment les artistes aussi se sont emparés de ce nouveau langage et les évolutions sont permanentes.

De nouvelles formes de créations émergent comme le *mapping*, les œuvres interactives et un dialogue inédit s'ouvre avec les publics et il nous semble vraiment que l'innovation ne doit pas être seulement technologique, elle est aussi artistique, culturelle, sociale et économique et c'est le rôle d'une Ville que de l'accompagner aussi. L'accès aux nouvelles technologies et donc un enjeu éducatif majeur et facteur d'émancipation et d'accès à la citoyenneté.

Et j'étais d'ailleurs cet après-midi en réunion à Carcassonne, dans des rencontres organisées par la Région, sur la thématique culture et patrimoine et il a été fortement question d'innovation technologique et d'innovation et il y a des propos qui m'ont marqué, que j'ai relevés parce que je trouve que s'est assez significatif du projet qu'on souhaite développer.

Donc Emmanuel VALLON, qui est professeur en Sociologie Politique à Nanterre a dit : « Qu'il fallait, les jeunes sont directement, en lien direct avec ces nouvelles technologies. Mais il faut vraiment, il semble important de lutter contre la *culture de la chambre* ». Ce qu'il appelle la « *culture de la chambre* », c'est-à-dire ces enfants qui sont en contact avec le monde entier, mais qui finalement se renferme dans leur chambre et ce lieu-là a vraiment pour objectif de les ouvrir justement au monde et d'éviter justement ce qu'on appelle les GAFAM gagnent. Voilà le but, c'est que ça fasse plutôt des enfants qui deviennent acteurs, qu'uniquement consommateurs de ces nouvelles technologies.

Et puis voilà cette fracture, il y a une fracture numérique, c'est le rôle des Collectivités de lutter contre cette fracture numérique. Mais elle n'est pas que..., cette fracture, elle n'existe pas qu'en terme de réseau et de fibre, elle peut aussi exister en terme d'usage et je pense que c'est notre rôle aussi d'éviter que cette fracture existe.

Donc, voilà, je ne reviens pas sur le fait qu'un espace de huit cents mètres carrés est libéré, après le déménagement de la bibliothèque.

Donc notre volonté était, voilà de préserver le dynamisme du CREA, l'esprit créatif d'échange et de partage et l'effervescence associative donc avec la MJC, le CRDA et les associations. L'accès aux nouvelles technologies créatives est donc un axe fort de la politique culturelle de la Ville depuis quatre ans. Et notre objectif aussi, c'était de... comme je l'ai dit de toucher les jeunes, qui sont très sensibles à l'outil numérique, pour les sensibiliser notamment à des projets culturels et créer des passerelles avec d'autres disciplines, parce que c'est vrai que ces jeunes, on va dire, entre treize et vingt-cinq ans, on les perd au niveau de la pratique culturelle et moi j'espère que ce nouvel outil permettra de créer des passerelles et peut-être de leur permettre de les sensibiliser aux arts visuels et aux spectacles vivants aussi, en créant ces passerelles-là.

Donc, c'est un projet innovant qui on l'espère contribuera à l'animation et à l'attractivité du centre-ville. Il est aussi indispensable parce qu'on a installé le Fab Lab dans des locaux qui sont temporaires, mais trop réduits pour qu'ils puissent se développer complètement, donc il a besoin de s'étendre et les espaces ont vraiment été redéfinis avec l'association CREA Lab, qui anime le Fab Lab, pour la partie Fab Lab.

Et puis aussi il y a ce volet musique actuelle qui est important, vous savez que l'association PRIAM, qui est installée à l'Hôtel Dieu a cessé ses activités, donc il y a un vrai manque à ce niveau-là, d'autre part le Département a lancé en 2015 - 2016 - 2017 une étude pour la structuration des musiques actuelles, où nous avons défendu ce projet global, donc musique actuelle et numérique et ce projet est intégré donc dans ce projet plus vaste de structuration des musiques actuelles portées par le Département.

Donc, peut-être vous redonner là maintenant en couleur.

Monsieur ASSIER

« Allez, ici, là ! »

Madame ORCEL

« C'est moi qui... ? Voilà, on voit un petit peu mieux comme ça.

Donc, là on est au sous-sol :

- Donc ici le Fab Lab avec les différents espaces comme je le disais qui ont été définis avec l'association CREA Lab ;

- Donc ici toute la partie musique actuelle avec un studio de musique assistée par ordinateur, qui pour l'instant est localisé au niveau de l'étage du Conservatoire de Musique, qui n'est pas très pratique, donc il trouvera parfaitement sa place ici, en lien avec l'espace numérique ici ;
- Des studios de répétitions ;
- Et ici deux studios d'enregistrement ;
- Et des lieux de stockage également ;
- Donc un studio un peu plus petit ;
- Et un studio pour des ensembles plus grands ;
- Et cette pièce pourra servir de local de répétition pour des chorales ou pour des groupes un petit peu plus importants.

Ici, donc dans la partie création numérique, deux espaces :

- Un espace un petit peu plus réduit où des ordinateurs avec tous les logiciels indispensables pour faire de la création 2D, 3D, de la retouche d'image, de la retouche vidéo seront mis à disposition ;
- Et un espace un petit peu plus grand qui devra permettre d'accueillir des artistes en résidence, des artistes qui travaillent sur les arts numériques ou de façon transversale sur diverses disciplines comme le spectacle vivant et les arts numériques, ou les arts visuels.

Et puis également, ce sera un espace audiovisuel avec un fonds vert, qui permettra de faire de l'incrustation d'images et donc tout le matériel nécessaire pour cela sera disponible dans ce local, voilà. Si vous avez des questions sur cette partie ?

Coupure du micro

« ...disais un concept innovant, puisqu'effectivement ce qui nous semble important là-dedans ce n'est pas d'avoir des musiques actuelles d'un côté ou d'avoir de l'art numérique d'un autre. On aurait pu le faire, on aurait pu très bien éventuellement développer un peu plus d'arts numériques au niveau de la Médiathèque, mais ce qui est vraiment intéressant c'est que c'est trois espaces : Fab Lab, Studios de musiques actuelles et studios audiovisuels et arts numériques soient regroupés dans ce même lieu avec au..., je n'ai pas parlé de l'espace convivial, oui, il y a un espace convivial avec un bar et un..., qui permettra aussi d'avoir une petite scène pour que les groupes et les artistes puissent présenter le travail qui sera réalisé dans ces espaces. Ce nouveau lieu dont n'a pas encore le nom, mais qui est défini. On l'annoncera avec tous nos partenaires, mardi. Ce nouveau lieu donc est imaginé vraiment comme un tiers lieu. Un espace convivial et de partage et d'échange.

Donc, c'est un espace qui doit permettre d'accueillir des publics libres, des scolaires, des jeunes, des associations, la MJC, le Conservatoire et tous les acteurs culturels locaux qui souhaiteront se fédérer autour de ce projet et comme je l'ai dit des artistes professionnels en résidence, avec un partage des espaces, des créneaux, des horaires et des pratiques.

Pour être un peu plus concrets des exemples d'activités culturelles et artistiques qui pourront émerger de ce futur lieu :

- Donc permettre bien évidemment aux groupes de musique de répéter, enregistrer un groupe de musique et tourner un clip pour sa diffusion sur *You Tube*, puisqu'on sait que de plus en plus les groupes qui créés de la musique, ont aussi besoin d'être vu et notamment sur les réseaux sociaux et donc il y a besoin de cet outil là pour créer des clips notamment ;
- Création de films d'animations et de sa bande son, donc là-aussi le lien entre la partie musique et numérique ;
- Fabrication éventuellement de modules sonores, lumineux, interactifs pour des installations dans l'espace public pour valoriser des sites patrimoniaux ;
- Préparer son ampli, sa guitare, voilà en lien avec le Fab Lab ;
- Créer des jeux vidéo ou des applications ;
- Créer une banque de sons et d'images partagées ;
- Développer une application ludique en application images et sons originaux ;
- Permettre aux entreprises professionnelles de créer des outils de promotion de leurs produits ;
- Le musée numérique dans le cadre des *Micros Folies*, les *Micros folies* c'est un projet que nous avons découvert en allant au SITEM au Salon des Musées en janvier, février dernier, qui est porté par la Villette et qui est un musée virtuel autour duquel se sont fédérés tous les plus grands musées de France et qui permet de rendre accessible ces œuvres par l'intermédiaire du numérique, mais il y a aussi tout un travail de médiation autour de ça, mais c'est des projets sur lesquels, je pense, on aura l'occasion de revenir et on souhaite s'intégrer aussi dans le cadre de ces *Micros Folies*.

Et puis voilà, un lieu de partage, de rencontres et d'échanges autour de cet espace convivial puisque je pense qu'on ne peut même pas imaginer encore ce qui va émerger de-là puisque ça viendra des personnes qui se fédéreront autour de ce projet. Mais il me semble important qu'on soit en état de marche déjà pour ne pas prendre de retard et rester innovant dans ce domaine.

Et puis voilà, l'objectif ultime étant éventuellement de créer des vocations et de favoriser l'émergence de jeunes talents sur le territoire, puisque voilà dans le domaine du film d'animations 2D, 3D, la France est devenue un pôle d'excellence,

dans le domaine de l'industrie de arts numériques en se hissant parmi les pays les plus en pointe dans ce domaine et au-delà de ces champions nationaux et des grosses structures, qui développent un savoir-faire reconnu, c'est une industrie qui est en forte croissance d'année en année. Tout un tissu d'entreprises se développent et des entreprises qui recrutent et qui cherchent vraiment des compétences et de nouveaux talents pour répondre à ses besoins émergents, donc l'objectif est bien évidemment de mettre à disposition, des Millavois et des habitants du territoire, les outils qui leur permettront de développer leur créativité dans ce domaine et peut-être de développer des projets à fort potentiel de développement économique.

Voilà, donc un projet facteur, c'est la dernière, un projet facteur, c'est important, un projet facteur d'attractivité.

Donc développer une image de ville innovante et créative, une ressource aussi pour les entreprises et les artisans, pas seulement avec le Fab Lab, mais bien évidemment le Fab Lab aura toute sa place là-dedans.

Développer la créativité des jeunes Millavois, je l'ai déjà dit.

Et développement local, on y pense beaucoup et ce qu'on a entendu cet après-midi nous conforte là-dedans, d'applications et d'œuvres permettant de valoriser le territoire et le patrimoine. On espère effectivement qu'à terme, il y aura des applications qui pourront être créées dans ce lieu. Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup pour ce brillant exposé ! »

Madame ORCEL

« Si vous avez des questions, je suis là. »

Monsieur le Maire

« Ou, là ! »

Madame ORCEL

« Et les plans aussi plus détaillés, on peut vous les fournir. »

Monsieur le Maire

« Alors, il doit rester une ou deux informations que Karine n'a pas données, mais on peut aller aux questions. Monsieur FABRE ? »

Monsieur DIAZ

« Complément d'information ! »

Monsieur FABRE

« Non, moi j'ai juste une petite question qui viendra en dernier. Mais, bon j'ai juste envie d'applaudir et de crier « Bravo ! », mais comme je suis un affreux bavard, je vais juste vous féliciter et vous remercier pour cette présentation magnifique d'un projet formidable pour la Ville et pour la Région... »

Madame ORCEL

« Je prends ! »

Monsieur FABRE

« Non, vraiment. Ce qu'on peut..., il n'y a pas grand-chose à ajouter, après tout ce que vous venez de dire. Simplement la joie de voir que ce lieu va continuer à vivre, à vibrer, à créer et qui va rester un lieu de rencontres essentielles pour la vie de la Ville dans son ensemble et du centre-ville en particulier, voilà, donc « Bravo et merci » pour votre implication aussi et l'intelligence de ce projet. Juste une petite, alors je vais arrêter là, juste, non mais là ça va... »

Brouhaha dans la salle

« ...c'est à Madame ORCEL, que je m'adresse. Mes propos sont, j'en suis persuadé, ils sont quand même banals puisque je suis certain qu'ils sont partagés par tous les membres de cette assistance, bien sûr. J'ai juste une petite question. Quel sera le lien, s'il y en a un évidemment, entre ce projet et l'école de Musique. J'imagine que vous avez dû réfléchir..., est-ce que l'école de Musique va évoluer en fonction de ce projet ? Quels sont les perspectives ? »

Madame ORCEL

« Alors, l'école de Musique est en pleine, enfin le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron est en pleine restructuration à l'heure actuelle et avec la possibilité de mettre en place des pôles avec, justement des disciplines un petit peu plus identifiées suivant les territoires et ce qui serait, mais je n'ai aucune confirmation pour le moment, puisque ça n'a pas été évoqué lors de la dernière réunion. Le territoire du Sud-Aveyron serait identifié plutôt en lien avec les musiques actuelles, justement. Donc, on travaille vraiment dans ce cadre-là aussi. Et puis forcément on est dans le même bâtiment et c'est naturellement qu'on imagine ce lieu, en tout cas sur la partie musiques actuelles et aussi, je ne l'aie pas dit, mais avec le travail que fait depuis de nombreuses années la MJC sur l'accueil de groupes en répétition et tout ça. Et je vous remercie. Mais voilà, je tiens aussi à souligner le travail des services là-dessus et d'Hervé MARCILLAC, aussi qui s'est beaucoup investi sur la redéfinition des espaces et du cabinet d'Architecture, bien sûr aussi. »

Monsieur le Maire

« Je crois qu'il y avait d'autres questions. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi j'avais une vraie question, mais je voudrais aussi m'associer et ce qu'a dit Fred sur, Frédéric FABRE, pardon, sur nos félicitations pour monter ce projet et surtout sur votre pugnacité face aux arbitrages budgétaires. Ma question c'était... »

Monsieur DIAZ

« Il y eu ... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur ALIBERT

« Non. Puis ensuite, moi j'ai retenu quand même quelque chose dans le projet. Ce que vous avez dit, c'est la « culture de la chambre » qui est une véritable calamité... »

Madame ORCEL

« J'ai trouvé que c'était une belle image, ça vraiment... »

Monsieur ALIBERT

« ...moi, je le vois, j'encadre des gamins à l'école de Pêche, au bout d'un quart d'heure, il pose la canne pour être sur leur portable, c'est une catastrophe ! Comme le chantait *Oldelaf* : « *Nous sommes de plus en plus nombreux à être seul sur le réseau.* »

Madame ORCEL

« C'est une très bonne référence, *Oldelaf* ! »

Monsieur ALIBERT

« ...voilà ! Moi, la question que j'avais à poser c'est par rapport aux investissements. »

Madame ORCEL

« Oui. »

Monsieur ALIBERT

« Travaux de réhabilitation un million cent mille euros, ça semble correspondre. »

Madame ORCEL

« Oui. »

Monsieur ALIBERT

« Par contre cent cinquante-six mille euros pour l'acquisition d'un matériel, enfin avec tout le programme que vous avez développé, est-ce que ce n'est pas sous dévalué, ces cent cinquante-six mille euros ? Parce qu'avec tout ce matériel informatique, quand on voit le moindre coût du moindre ordinateur un peu sophistiqué, on est loin de ça, quoi, avec tout le catalogue que vous nous avez présenté. »

Madame GAZEL

« Tu vas lui mettre la même dans les arbitrages budgétaires. »

Madame ORCEL

« C'est ça. On a essayé d'être raisonnable. On verra, voilà ça sera, de toute façon se sera sur le budget 2019... »

Monsieur DIAZ

« ???? »

Madame ORCEL

« Non, et non c'est une évaluation vraiment qui a été faite sérieusement par les services, donc je pense qu'on peut voilà, et puis j'espère voilà, qu'on se tiendra à cette enveloppe-là... »

Monsieur ?????

« ?????????? »

Madame ORCEL

« Surveiller ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Je voulais aussi vous féliciter, mais là je ne vais pas en faire des tonnes, parce que ça suffit quand même, c'est ça ! Donc voilà ! Mais je trouve quand même que ce qui est intéressant dans ce projet, et vous l'avez rappelé, c'est que là une réelle vision et vous voyez, on n'est pas toujours les vilains opposants qui critiquent tous les projets, là il y a une vision, vous l'avez rappelée et on la voit, elle se traduit par les faits. Donc, « Bravo ! », c'est innovant et c'est exigeant. Donc « Bravo ! » Et moi, je voulais savoir si vous pouviez nous envoyer le *PowerPoint* pour pouvoir avoir à la fois le plan de financement et à la fois les plans, parce que c'est vrai que ce n'était pas évident vu la distance. Merci. »

Monsieur le Maire

« La cohérence vous sera révélée un jour, Madame GAZEL. Et pour rester dans le domaine... Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Pardon ! Oui, enfin tout a été dit, quoi ! »

Rires dans la salle

« Moi, je me demande si vous ne faites pas parti de ces élus qui poussent à bout tous vos chefs de service, là quoi ? Parce qu'on fait des réunions qui sont très longues avec la culture... »

Madame ORCEL

« À la Culture, oui ! C'est vrai, qu'on finit très tard en commission Culture, je reconnais, les pauvres. »

Monsieur le Maire

« Non, ça c'est le fait que Karine soit bavarde. »

Madame ORCEL

« Ah ! Non, ce n'est pas moi ... »

Monsieur le Maire

« Alors, moi je serai un tout petit peu taquin, quand même. On apprécie généralement, parce que je voulais simplement dire à Monsieur DURAND, aller lire la Bible... »

Monsieur DIAZ

« Ah ! »

Monsieur le Maire

« ... parce que s'il lit la Bible, il lira que la création d'un tiers-lieu réservé et dédié aux nouvelles technologies était dans la Bible, donc je vous invite à aller voir la Bible. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur ????????

« Promesses non tenues ! »

Monsieur le Maire

« Allez ! »

Madame ORCEL

« Et c'est pour ça qu'on y tient à celle-là ! »

Monsieur DURAND

« Je tenais à vous féliciter, Madame ORCEL ! »

Monsieur le Maire

« C'est pour ça, qu'elle y met tant d'énergie. »

Madame ORCEL

« Et, je ne l'aie pas dit, mais ça va faire l'objet bien évidemment d'une concertation et de présentations publiques, maintenant qu'on vous l'a présenté en Conseil municipal, voilà. »

Madame GAZEL

« Et l'ordre est respecté, merci ! »

Madame ORCEL

« Voilà, merci. »

Monsieur le Maire

« Non, ça ce n'est pas tout à fait vrai. C'était bien parti, mais ça se poursuit mal, ça ce n'est pas tout à fait vrai. S'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Je me doute un peu du résultat. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci et encore toutes nos félicitations de l'équipe majoritaire au travail de Karine ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 29 :

29. "Avenant à la convention de partenariat avec l'association Millau en Jazz"

« Voilà, donc là c'est l'avenant qu'on passe tous les ans pour la convention de partenariat avec l'association Millau en Jazz, que vous connaissez tous la qualité du travail sur la ville de Millau. Donc, c'est une convention triennale qui va de 2017 à 2019 signée entre la Ville et l'association et qui prévoit chaque année de répreciser les objectifs pour lesquels la Ville apporte son soutien et également les actions qui seront mises en œuvre par l'association. Donc pour cette année comme pour les années précédentes :

- Le soutien financier est fixé à vingt-six mille sept cents euros ;
- Dix-neuf mille sept cents euros pour le 27^{ème} Festival qui aura lieu l'été prochain ;
- Et sept mille euros pour la programmation d'hivers et les actions jeunes publics ;
- Et une valorisation des avantages financiers et techniques que retire l'association des prestations de la Collectivité, qui s'élèvent pour l'ensemble des avantages financiers et techniques à quarante et un mille deux cent cinquante euros.

Et annexée dans la convention, vous avez la liste des actions qui seront menées par l'association pour l'année 2018, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 30 :

30. "Avenant à la convention de partenariat avec l'association ACT 12 « Compagnie Création Éphémère » "

« Voilà, donc là aussi c'est l'avenant à la convention de partenariat avec l'association ACT 12 Compagnie Création Éphémère, qui dans son lieu *la Fabrick*, présente des créations, réalise des créations pour les spectacles de la compagnie, propose des formations, comme vous le savez, pour des ateliers de théâtre hebdomadaires et des stages et a aussi une activité de diffusion, donc à nouveau convention triennale pour l'année 2018.

Le soutien financier fixé comme l'année précédente à vingt-trois mille huit cents euros :

- Vingt mille euros pour le fonctionnement de l'association ;
- Trois mille euros pour la création de nouveaux spectacles ;
- Et huit cents euros pour le festival jeune public : « *La Fabrick des enfants* », qui a lieu l'été ;
- L'ensemble des avantages financiers et techniques que retire l'association, des prestations de la Collectivité s'élève à vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros.

Et de la même façon que pour l'association Millau en Jazz, dans l'avenant de la convention vous trouvez les projets de la Compagnie Création Éphémères pour l'année 2018, qui sont détaillés. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 31 :

31. " Musée exposition été 2018 : demande de subvention "

« Encore une belle opération ! Voilà, une belle exposition pour l'été 2018, puisque le musée de Millau et des Grands Causses va présenter du 04 mai au 03 novembre une exposition de l'artiste autrichien HUNDERTWASSER, qui est un peintre, architecte, créateur d'objets connus et reconnus au niveau mondial et aussi ce qui est intéressant pour faire le lien avec l'actualité et notre territoire, un fervent écologiste. Alors, c'est un artiste européen d'envergure internationale et aussi un humaniste et un artiste engagé. MALRAUX disait que : « *L'art est le plus court chemin de l'homme à l'homme.* » Et lui exprime le fait que : « *L'art est avant tout un lien entre l'homme et la nature.* » Et tout son travail est basé sur cette philosophie et c'est ce qui va nous permettre de tirer des fils très intéressants en terme de médiation autour de cette exposition, puisque comme vous le savez les actions d'accueil des scolaires et d'accueil du jeune public sont très importantes au niveau du musée de Millau et des Grands Causses. Donc, c'est un artiste... Qu'est-ce que je veux dire de plus ? Voilà, c'est un artiste... Ah ! Oui, ce qui est intéressant dans sa démarche c'est qu'on réussit à faire le lien avec la peau à Millau, puisqu'il a, en tant qu'architecte, il a travaillé autour du concept des trois peaux. Il considérait que l'Homme à trois peaux. Il né avec la première. La deuxième est son vêtement. Et la troisième est la façade de sa maison. Si vous allez voir ce qu'il a... »

Monsieur ??????

« ... son linceul. »

Madame ORCEL

« Non, mais non. Si vous allez voir sur les réseaux sociaux ce qu'il a réalisé durant toute sa vie en tant qu'architecte, c'est assez remarquable et on retrouve ce lien avec la nature, tout au long de ses œuvres, enfin de ses réalisations.

Donc, il est à noter qu'en 2018, le musée de Millau et des Grands Causses sera le seul à présenter une exposition de cet artiste, donc on en est très fier et cette année marque aussi les 90 ans de sa naissance, puisqu'il est né en 1928 et est mort en 2000, d'une crise cardiaque sur le *Quenn Élisabeth II*, pour avoir plus de détails.

Donc, bien évidemment des aides financières vont être demandées aux partenaires financiers publics et privés. Cette exposition sera montée, enfin le Commissariat de l'exposition sera réalisé par Rachel AMALRIC, la nouvelle directrice du Musée et Solveig CHERRIER qui est la responsable du service Éducatif et un membre de la fondation HUNDERTWASSER, qui est basé en Autriche. C'est une exposition qui sera, je pense qu'on a des images d'ailleurs, qui sera intitulée, il y en a que deux... »

Monsieur ASSIER

« Là ! »

Madame ORCEL

« Ah ! Voilà, pour vous donner une idée du type d'œuvres qu'il a fait. Il a fait des peintures, des lithographies, des sérigraphies et aussi toute une série d'affiches qui sont très intéressantes, on ne peut pas le lire là, mais là-aussi c'est en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement.

Donc, il a beaucoup travaillé sur la thématique du « bonheur » aussi et donc c'est une exposition qui s'intitulera « *En route vers le bonheur* » et qui présentera donc des œuvres graphiques, lithographies, eaux fortes, estampes, affiches, des tapisseries et des objets d'art.

Il a beaucoup travaillé aussi sur le thème de la « spirale » comme on peut le voir et c'est pour lui le début et la fin de la vie, enfin on aura l'occasion d'en reparler et c'est un travail très, très intéressant, très coloré, donc il nous semble aussi assez accessible, tout en ayant un artiste renommé, voilà au Musée cette année. Voilà. Qu'est-ce que je peux dire de plus ? Ben, voilà c'est tout !

Si vous avez le budget bien sûr prévisionnel de l'exposition qui est annexé et on part sur un montant total de trente-deux mille euros et on est à peu près dans les montants des expositions des autres années. Ce qui coûte cher cette année, c'est le transport, l'emballage et le transport des œuvres depuis l'Autriche notamment et depuis la fondation, puisqu'on est obligé de passer par un prestataire qui a été choisi par la fondation et ce qui fait que les coûts sont aussi élevés à ce niveau-là, voilà.

Et on espérait pouvoir aussi avoir les maquettes parce qu'il a réalisé des maquettes très intéressantes, mais le budget ne nous a pas permis de présenter aussi les maquettes, mais ce sera une très belle exposition, voilà.

Il disait, c'est joli : « *Si quelqu'un rêve seul, ce n'est qu'un rêve, si plusieurs personnes rêvent ensemble c'est le début d'une réalité.* ». Pour vous donner une idée de... »

Monsieur DIAZ

« ?????????? »

Madame ORCEL

« Voilà. On aura une belle exposition, je pense et j'espère que le public répondra : « Présent ». Parce que les équipes du Musée ont vraiment travaillé très dur pour réussir à rentrer dans le budget dont ils disposaient, voilà pour avoir cette exposition cette année. »

Monsieur le Maire

« Bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Madame ORCEL

« La gratuité ! Non, ce n'est pas ça ! »

Monsieur FABRE

« Je ne vais pas me répéter, Madame ORCEL, mais encore une fois félicitations sur le choix de cette exposition... »

Rires dans la salle

« Non, mais attendez ! Je n'ai pas fini... »

Madame ORCEL

« Alors, là ! »

Monsieur ???

« Ça devient du harcèlement ! »

Madame ORCEL

« C'est une proposition de... »

Monsieur FABRE

« C'est un artiste, personnellement que j'admire énormément bien sûr et qui trouvera évidemment ça... »

Madame ORCEL

« Tout à fait, bien sûr... »

Monsieur FABRE

« ...toute sa place, y compris, j'imagine dans le cadre du service Éducatif du Musée parce qu'alors avec HUNDERTWASSER, il y a de quoi faire, énormément.

Juste pour dénoter un peu quand même et reprendre mon rôle. Un autre rôle, on va dire. HUNDERTWASSER, qui était un immense architecte et si vous êtes allée à Viennes, vous avez certainement admiré ses magnifiques façades arborées. HUNDERTWASSER, qui a inspiré bon nombre d'urbanistes au 20^e siècle. Je pense qu'il serait retourné dans sa tombe, si dans sa ville, on avait abattu toute une rangée d'arbres... »

Rires dans la salle

« ...comme il vient de se produire au bord du Tarn. En nous présentant ces arbres comme des arbres malades, voilà tout ce que... »

Rires dans la salle

« ...quand même pour conclure après les louanges, on revient un peu à la réalité et c'est vrai que vous pourrez admirer ses œuvres architecturales et vous repenserez à ce moment-là à ce que vous avez fait sur les quais. »

Monsieur le Maire

« Oh ! »

Madame ORCEL

« Juste le choix, enfin la proposition de l'exposition vient de Solveig CHERRIER, il faut le dire, qui est donc au service Éducatif du Musée, parce que Monsieur LEYGE, déjà avant de partir lui avait proposé de faire des propositions et c'est ce qu'on a validé avec la nouvelle directrice du Musée et Monsieur le Maire, bien évidemment, puisque ça me semblait une exposition vraiment très intéressante. »

Monsieur le Maire

« Oh ! Moi, je suis rassuré, nous avons retrouvé Frédéric FABRE ! »

Rires dans la salle

« ...parce que j'étais beaucoup inquiet de la façon dont il..., donc je suis très rassuré. Monsieur FABRE, le retour ! Après, vous verrez sur les espaces verts, laissez le projet arriver à son terme... »

Monsieur FABRE

« Pour l'instant, on a vu... »

Monsieur le Maire

« ...ne soyez pas trop pressé, vous jugerez à la fin et sur pied. Donc, y a-t-il d'autres remarques et d'autres questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 32 :

32. "Adhésion au collectif « EN JEUX » et signature de la charte d'expérimentation et d'accompagnement économique et structurel des œuvres créées en Occitanie"

« Voilà, donc une délibération qui concerne le Théâtre de la Maison du Peuple, donc le projet du Théâtre de la Maison du Peuple est encore plus à présent, puisque le théâtre comme vous le savez va devenir scène conventionnée « Arts en territoire »

Donc, dans ce projet, il y a un projet important de soutien à la création artistique, puisque pour qu'il y ait de la diffusion, il faut qu'il y ait de la création en amont, donc c'est un volet très important qui concerne tous les lieux de diffusions et pour remplir cet engagement et afin de réduire les coûts et de mutualiser, plusieurs lieux de diffusions se sont associés, tous membres de réseaux en scène, donc dix-sept lieux de spectacles en Occitanie, ont décidé de s'associer et d'agir de manière groupés au sein de ce collectif donc « En Jeux » enfin de soutenir plusieurs projets artistiques, donc six compagnies ont été sélectionnées cette année, vous retrouvez la liste dans la convention, enfin la convention qui est annexée. Et donc afin de leur apporter notamment un soutien financier, donc le Théâtre de la Maison du Peuple, il vous est proposé qu'il apporte une contribution à hauteur de deux mille euros, ce sera également le cas de la MJC de Rodez qui a une action, une forte action de diffusion aussi et qui va devenir aussi scène conventionnée. Et puis pour exemple la scène nationale de Sète va apporter une aide à hauteur de cinq mille euros

Donc ça va permettre à ces compagnies de travailler et d'être soutenues par l'ensemble de ces lieux et ensuite de pouvoir avoir un accompagnement au niveau de la diffusion de leurs spectacles et ça réduit les coûts bien évidemment pour une structure seule. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 33 :

33. "Maison du Peuple : Tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2018 – 2019 "

« Donc comme tous les ans nous présentons les tarifs de billetterie, de bar et de location du théâtre pour la saison qui arrive, donc la 2018 – 2019. Alors, cette année il n'y a pas de modification, ce qui vous est proposé c'est qu'on ne modifie pas les tarifs pour la saison 2018 - 2019 par rapport à 2017 – 2018, ils seront donc reconduits à l'exception de deux tarifs qui sont modifiés :

- Un tarif spécial pour le spectacle d'ouverture, qui sera un petit peu plus coûteux cette année, donc on passerait à douze euros, au lieu de dix euros pour les adultes et à sept euros pour les abonnés et les enfants de moins de douze ans, donc on rajoute deux euros de plus par rapport à l'an dernier ;
- Et puis un nouveau tarif est créé, puisqu'on a une demande d'utilisation de la salle Senghor, mais avec des besoins techniques très légers et donc il est proposé voilà de créer un tarif particulier pour une utilisation sans besoin technique important et pour une soirée seulement à partir de dix-sept heures à hauteur de mille cent cinquante euros au lieu de deux mille trois cents euros pour les extérieurs et de trois cents euros au lieu de cinq cents euros pour les associations Millavoises.

Après l'ensemble des tarifs reste inchangé, on reste sur le même principe de tarifs avec abonnement et hors abonnement et tarifs dégressifs et la carte d'abonné qui reste à dix euros. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Bien écoutez, merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 34 :

34. "Euro Cycle Festival : Convention de partenariat ville de Millau / Communauté de Communes Millau Grands Causses / Move Publishing"

« Allez, l'Euro Cycle Festival donc ben tout simplement c'est un salon du cycle, non pas du VTT, du cycle qui sera accompagné de deux manifestations cyclo sportives donc la plus longue fera environ quatre-vingt-dix kilomètres et puis de l'élection du vélo de l'année, qui se fait sur le magazine, qui est le plus lu dans le milieu du cycle en France, qui est donc le magazine *Le Cycle*, voilà tout simplement. Là dans cette convention, c'est une convention qui est faite pour trois ans, on y retrouve :

- L'aide directe qui est donc de soixante mille euros TTC par an ;
- Et puis l'aide indirecte qui concerne essentiellement pour le coup des bacs pour la récupération des déchets, et on n'a pas l'ensemble de l'aide indirecte en fait, qui encore arrivé en tout cas dans nos services et au service des Sports. Voilà, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Ah ! Pardon ! Je ne sais pas... »

Monsieur SOULIE

« Je voudrais ajouter quelque chose, parce que je pense qu'hier il y a eu une conférence de presse, je crois qu'Elodie y était à cette conférence de presse et quand même, il y a quelqu'un qui sera là pour être le parrain de... Michel DRUCKER qui sera le parrain de la manifestation. Je pense que c'est important de dire que le cycle fait quelque chose, je ferais le parallèle avec *Les Templiers* qui reposaient sur *VO2 Magazine* et là je pense que ce salon reposant sur le cycle me semble bien parti donc il ne faut pas manquer ce premier salon. »

Monsieur le Maire

« Merci, Bernard SOULIE. Donc, Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, non, moi une question Hugues, je sais que ce n'est pas toi qui porte ce dossier. Mais, est-ce qu'on peut connaître le montant de l'aide indirecte justement en sus des soixante mille euros déjà... ? »

Monsieur ??????

« C'est la Com Com. »

Monsieur DURAND

« Oui, mais l'aide indirecte c'est la Mairie qui la fournit, je suppose, puisque ça passe par chez nous ça. Alors, comme on le valorise sur toutes les autres manifestations, j'aimerais bien la connaître, enfin le connaître ce montant-là. »

Monsieur RICHARD

« Pour le coup au services des Sports, nous ne l'avons pas ! »

Monsieur DURAND

« Bon, c'est embêtant de se prononcer sur une convention qu'on ne connaît pas le montant.

Et autre chose, moi je m'interroge sur cette manifestation, parce que c'est vrai eu lors de la présentation on avait vu que les organisateurs attendaient jusqu'à quinze mille personnes et j'ai encore lu sur la presse ce matin que pour *la Cyclo* ils espéraient mille inscrits.

Donc c'est vrai que quand on voit les sommes que l'on brasse pour cette manifestation, quand on voit les petites associations où déjà toutes les manifestations qui sont pérennes depuis plusieurs années, les montants qu'on leur donne, c'est vrai que si, on la votera, on l'a votée en Com Com... »

Monsieur SOULIE

« Je conteste les quinze mille personnes ! »

Monsieur DURAND

« Ah, ben moi je me pose..., c'était sur le journal, c'était sur leur site et c'était sur le journal local *Midi Libre*, pour ne pas le citer que j'ai lu ce chiffre. Ils espéraient ! Maintenant, on retombe..., enfin peut-être quand ils vous ont vendu le projet... »

Monsieur SOULIE

« Ouais ! »

Madame GAZEL

« ... élogieux... »

Monsieur DURAND

« ... peut-être... »

Monsieur ??????

« ... à maturité... »

Monsieur DURAND

« ... à maturité d'accord ! Donc dans trois ans ! Bon, enfin moi je reste dubitatif, je vous le dis par rapport à toutes petites assos qui font un boulot merveilleux et qui ne sont peut-être pas aidées dans de telles proportions. Donc voilà... »

Monsieur le Maire

« Il me semble, Monsieur DURAND, que sur l'aide aux manifestations, nous n'avons pas à rougir de l'aide que nous apportons aux manifestations, quelles qu'elles soient, petites et grandes.

Sur cette opération-là, effectivement il est convenu que nous apportons que l'aide indirecte et nous sommes d'accord pour l'instant sur le fait que l'aide indirecte doit être précisée et en tout cas plafonnée, en ce qui nous concerne.

Quant à l'aide, encore une fois, sur les manifestations, je crois qu'on..., la Ville et on le voit dans les budgets qui nous votons chaque année, fait quand même et on l'a encore vu tout à l'heure au compte administratif, plus soixante-sept mille euros accordés de subventions aux associations, je pense que les associations ne sont pas oubliées. »

Monsieur DIAZ

« Hors subventions exceptionnelles ! »

Monsieur le Maire

« Hors subventions exceptionnelles ! Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors, moi je vais dans le sens de Monsieur DURAND, quoi ! Parce que c'est la première fois qu'ils arrivent sur Millau, on leur donne généreusement soixante mille euros.

Il n'y a pas de clauses d'objectif de leur part, parce qu'ils annoncent sur le site quinze mille personnes, cyclistes. A l'heure actuelle, je sais, qu'ils ont cent cinquante partants. Sur ce week-end du 10, 13 mai, sur le ebooking, on peut voir... »

Monsieur SOULIE

« Si tu as bien lu, ils étaient quatre cents sur le... »

Monsieur le Maire

« Attendez ! On ne va pas ! Bernard ! Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, sur ebooking, le *Campanile*, ils font des chambres à quarante-neuf euros, c'est en promo pour ce week-end-là à trente-neuf euros. Sur le week-end *des Templiers*, pour la comparaison que tu prenais, c'est quatre-vingt-neuf euros et c'est déjà plein, c'est complet.

Ensuite, il n'y a pas de clauses de résiliation, sur les autres associations chaque fois on nous demande, il y a plein de choses, là c'est un peu léger sur les conventions.

Parce que là s'ils partent à cent cinquante, on repart pour trois ans avec les mêmes conditions, quoi ! Alors ça, moi je trouve ça un peu dur pour les petites associations locales qui se démènent.

Et ensuite, on devait avoir une annexe à la convention, qui était écrite en page 4 et elle est nulle part cette annexe-là, mettre à disposition les équipements cahier des charges, décision annexée à la convention, voir formulation de la Ville, quoi ? Et celle-là elle n'y est pas non plus.

Alors, je trouve qu'on est..., par rapport à ces gens, alors moi je n'ai rien contre le vélo, au contraire, mais oui là je ne partage pas votre avis du tout, quoi ? Voilà, c'est ce que j'avais à dire sur le... »

Monsieur SOULIE

« Simplement, pour terminer, je dirais que c'est..., Millau était une ville cycliste et de cyclisme traditionnel.

Or depuis les années 80, on est allé sur le VTT avec les *100 km VTT* et donc je pense qu'avec ce salon qui va se tenir on rééquilibre un peu le vélo route du vélo VTT, donc je pense... et si vous regardez bien, ce qui ont..., c'est les élus de la Communauté de Communes... »

Monsieur CHIOTTI

« Oui... »

Monsieur SOULIE

« ... des environs, qui ont poussé à ce qu'il y ait ce salon. »

Monsieur CHIOTTI

« Voilà, c'est pour ça que je m'en prends plus à la Communauté de Communes qu'au Conseil municipal là, ça a été bien vendu. Parce qu'ils annoncent sur leur annonce qu'ils organisent *le Marathon* de Toulouse, ils l'ont fait une fois, ils se sont fait mettre dehors comme des malpropres. Ils annoncent qu'ils organisent les EKIDEN de Paris, alors qu'ils ne sont que prestataires sur une mission, juste.

Donc, enfin bon là, on peut brasser quoi ? Mais c'est ça que moi je suis vachement méfiant par rapport à leur truc-là. Mais bon après tant mieux, c'est du vélo et ça roule ! »

Monsieur RAMONDENC

« Voilà ! »

Monsieur SOULIE

« Tu parlais de Bertrand tout à l'heure, avec *les Templiers*. N'oublies pas que dans les années 80, il avait fait un truc de VVT à Montpellier-le-Vieux et il a cessé toute activité alors qu'il avait sept cents partants. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui ! Qui étaient devant le *Roc d'Azur*. Il y avait beaucoup plus de partants que le *Roc d'Azur*. Oui, mais là il a un projet de course et on lui laisse le dossier dans les mains, il est dans les mains de quatre mille personnes sur Millau lui d'entrée, ça je suis persuadé, mais bon, voilà. On ne voit pas les choses, pareil ! »

Monsieur le Maire

« Bien ! Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur RICHARD. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 35 :

35. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« C'est tout simplement une information... »

Coupure du micro

« C'est une information, ce n'est une délibération. Donc, le Maire que je représente, doit donner lors d'une séance du Conseil municipal, doit donner les décisions de préemptions ou de non préemptions qui ont été faites et vous avez sur cette information les décisions de préemptions ou de non préemptions qui ont été faites du 11 janvier au 1^{er} février.

Vous pouvez voir qu'il y en a à peu près trente-six, c'est à peu près comme disait Daniel, tout à l'heure : « On est à peu près à 20, 30 % par mois en plus de décisions de préemptions ou de non préemptions. »

Donc, ça veut dire que ça marche beaucoup. Donc, c'est un petit rappel et si vous voulez les lire, vous pouvez les lire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions sur la 35, sur les acquisitions ? Merci. »

Le Conseil municipal prend acte

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 36 :

36. "Bilan des acquisitions et des ventes 2017"

« Alors, c'est un bilan des acquisitions et des ventes, qui ont été faites par la Municipalité. Alors, vous pouvez voir qu'il y a eu dans l'année qui précède cinq acquisitions :

- Un immeuble bâti avec jardin, rue Cantarane, ça rentre dans l'aménagement du quai Sully Chaliès ;
- Un immeuble bâti, rue du puits Neuf, là rentre dans le projet des Sablons ;
- Un immeuble bâti, traverse des Fabriques, destiné à accueillir, elle, l'association Millau Multi boxes, c'est ce qu'on appelle le garage NIVOLIEZ ;
- Un bâtiment, rue Jean Moulin, c'est l'ancien centre de Protection Maternelle et Infantile, qui sera rétrocédé au Centre Hospitalier, mais j'aurai l'occasion lors d'une autre délibération qu'on verra tout à l'heure de vous en parler ;
- Une parcelle en nature de terrain nu au lieu-dit La Garrigue et le Pouzet, c'est un déclassement de l'ancien tracé du chemin rural qui permet son aliénation, cette acquisition par la Commune de la nouvelle assiette, c'est un échange en fait de parcelle qui s'est fait entre un chemin rural et non chemin rural qui était un ancien passage.

Donc les trois ventes, alors on a vendu :

- Un ensemble immobilier, rue Cantarane, c'est l'immeuble de la Gendarmerie ;
- Une parcelle à bâtir, impasse Chante Friboule, au profit de Monsieur COMBES et une autre au profit de Monsieur ARNAL ;
- Un immeuble bâti, rue de la Miséricorde, c'est une partie de l'ancienne maison de retraite, qui est à la SCI Territoires et Patrimoines.

Donc voilà, il est demandé au Conseil municipal :

- De prendre acte de ce bilan des acquisitions et des ventes faites par la Collectivité. »

Monsieur le Maire

« Par contre là nous devons le voter. Donc y a-t-il d'abord des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets... Monsieur ALIBERT ?

Monsieur ALIBERT

« Oui, ce n'est pas une question, c'est une remarque. La Gendarmerie, elle est rue Pierre BERGER, elle n'est pas rue Cantaranne. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur DIAZ

« On peut reporter la délibération pour ça... »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Donc sous modification de l'adresse. Donc y a-t-il...je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 37 :

37. "Cession bail commercial 17, boulevard de Bonald : intervention à l'acte de Monsieur le Maire de Millau"

« Alors, on va parler des locaux, situés 17 boulevard de Bonald à Millau et font partie d'un immeuble propriété de la Commune.

Il comprend :

- Alors deux commerces au rez-de-chaussée et un appartement au 1^{er} étage ;
- Et on a deux appartements situés aux 2^{ème} et 3^{ème} étages qui ont été par bail emphytéotique donnés à Millau Grands Causses Habitat.

Alors un des deux commerces, celui où vous avez actuellement la coutellerie est loué par bail commercial à Monsieur Joël CANITROT depuis le 11 décembre. Il comprend un magasin au rez-de-chaussée, l'appartement de cinq pièces qui est un appartement vétuste et une cave au sous-sol et un galetas. Le montant annuel actuel du loyer est de trois mille trois cent trente-trois euros. Il va jusqu'en 2019.

Alors, Maître Pierre CALMELS est chargé de la cession de ce droit au bail à Monsieur Ahmed EDDARRAZ.

L'intervention de la Commune, bailleur, dans l'acte de cession de ce droit au bail sera nécessaire, puisqu'effectivement on est propriétaire, pour qu'ils puissent avoir un changement de bail entre ces deux bailleurs. Voilà.

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver cette décision ;
- Et de pouvoir permettre le passage du bail de Monsieur CANITROT à Monsieur EDDARRAZ. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Non, je mets cette délibération... Oui, Monsieur CHIOTTI ?

Monsieur CHIOTTI

« C'est juste. C'était quoi comme commerce ? Et ça va devenir quoi, en fait ? Vous le savez ou pas ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors, le commerce, celui qui ferme c'est l'ancien Loto, qui est devenu une coutellerie et qui va devenir un magasin, un marchand de bonbons. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Une question. Quel intérêt on a à avoir ce genre... »

Monsieur le Maire

« Nous... »

Monsieur DURAND

« ... vous parlez en valeur ajoutée, je ne sais plus combien... »

Monsieur le Maire

« Nous nous interrogeons. »

Monsieur DURAND

« ...oui... »

Monsieur DIAZ

« ...c'est une vente... »

Monsieur le Maire

« Voilà... »

Monsieur DURAND

« ...oui... »

Monsieur NAYRAC

« Alors, on va le faire estimer par le Domaine, pour voir exactement si on ne peut pas le céder, le vendre. Le seul petit problème, c'est qu'on a, ce bail emphytéotique à Millau Grands Causses Habitat en haut, qui nous gêne un peu dans la vente, voilà, c'est... »

Monsieur le Maire

« Nous ne sommes pas tout seul, c'est ça le problème, voilà. Mais la perspective est envisagée. Donc, s'il n'y a pas d'autre question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 38 :

38. "Cession commune de Millau / EHPAD « les terrasses des Causses » : parcelles AP 389 et 391"

« Bien, alors je vous en parlais tout à l'heure le nouvel E.H.P.A.D. « *Les Terrasses des Causses* » va être construit sur le site de l'actuelle maison de retraite *Saint Michel*, on en a parlé tout à l'heure.

Afin de faciliter la réalisation de ce projet, la Commune a décidé de céder à l'EHPAD deux parcelles dont elle est propriétaire situées dans l'emprise du site, nécessaires à la construction. Alors, il s'agit de celle de l'ancienne PMI et la deuxième celle de la crèche municipale, d'accord.

Alors, ce nouvel établissement sera construit sur une emprise qui fera à peu près dix mille mètres carrés, composée des parcelles suivantes :

- Les parcelles cadastrées qui sont la majorité, qui sont propriété de l'Hôpital, qui feront l'objet d'un transfert à l'EHAP ;
- La parcelle cadastrée AP 658, propriété de la Commune, en cours de vente à l'EHPAD pour le prix d'un euro, pour un euro symbolique. Alors, c'est une parcelle, on en avait parlé, il y a bien longtemps. C'est un triangle qui est en arrière de *Saint Michel*.

Et les deux parcelles dont je viens de vous parler, qui font parties de la propriété de la Commune et seront consenties aussi au prix d'un euro et suite à cette délibération, si vous en êtes d'accord. »

Madame ?????

« ?????????????? »

Monsieur NAYRAC

« Les deux ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, il s'agit de la part de la collectivité de participer à l'augmentation de la parcelle globale consacrée à la réalisation du futur EHPAD. Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Madame PLATET rapporte la délibération n° 39 :

39. "Locations de courte durée de locaux meublés à une clientèle de passage : déclaration préalable et attribution d'un numéro d'enregistrement"

« Merci. Oui, à ce jour, un certain nombre d'hébergement mis à la location ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration en Mairie et donc en autre non assujetties à la Taxe de Séjour. Vous avez dû entendre ou voir un rôle très légitime de la part des hôteliers de notre territoire et de la ville de Millau et de fait la Mairie de Millau a souhaité remédier à ceci dans un souci d'équité avec l'hôtellerie traditionnelle, puisqu'effectivement on a une démultiplication des biens meublés de part notamment les sites *Airbnb*, entre autres etc.

Donc aujourd'hui, ce qui se passe c'est qu'il y a un nombre assez important de locations qui échappent à une obligation de déclaration et d'enregistrements en Mairie, puisque tout simplement tout ce qui dépend d'une résidence principale, donc le loueur pour qui c'est sa résidence principale, c'est-à-dire habitée plus de huit mois par an, n'a pas obligation de se déclarer en Mairie. Donc, ça représente quand même un certain volume de possibilités de locations et c'est ce que dénoncent donc les fédérations, notamment de l'hôtellerie traditionnelle.

Il y a une Loi qui est passée, donc la législation a donné la possibilité dans le cadre de la Loi ALUR du 24 mars 2014, pour les communes de moins de 50 000 habitants, d'autoriser le changement d'usage des locations de courtes durées par décision du Préfet sur proposition du Maire.

Il s'agit donc en fait dans un premier temps, de pouvoir soumettre à déclaration préalable toute location de meublé du territoire, qui recevra donc dans ce cas-là un numéro d'enregistrement de la part de la Mairie. Et ensuite, Monsieur le Maire pourra faire une demande en Préfecture de requalification d'usage des locaux destinés à l'habitation. C'est uniquement après, justement un arrêté Préfectoral que cette délibération, que je souhaite qu'on prenne ce soir, pourra être effective. Donc, la Commune souhaite et a été sensibilisée justement à ce souci d'équité par rapport à tous ces hébergements alternatifs et souhaite mettre en œuvre les dispositifs que cette nouvelle Loi propose.

En conséquence, cette délibération vous propose de décider de soumettre à une déclaration préalable toutes locations de meublés pour de courtes durées et ce dès la première nuitée.

On vous propose également d'acter que cette déclaration donnera lieu à une délivrance de numéro d'enregistrement.

Et pour finir d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de celle-ci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, moi je pense que pour une ville touristique comme Millau, il est temps qu'on se penche sur ce problème. Si j'ai bien compris, il s'agit principalement d'essayer de contrôler, notamment *Airbnb*, et alors moi la question est la suivante. Quel moyen, bon hors mis cette déclaration préalable, quel moyen réel de contrôle avons-nous ? Est-ce que ça suffit cette Loi ? Parce que finalement si quelqu'un décide de louer plusieurs mois par an, une chambre chez lui sans le déclarer, comment allez-vous faire par cette... ? Est-ce que cette délibération va pouvoir permettre de vraiment contrôler ce qui se passe dans notre Région concernant ces locations sauvages ? »

Monsieur le Maire

« Madame PLATET ? »

Madame PLATET

« Non, concrètement cette délibération sert uniquement à pouvoir déjà faire..., demander en tout cas aux personnes qui aujourd'hui échappent à l'obligation de s'enregistrer, en tout cas de se déclarer en Mairie, faire que légalement ils sont tenus de le faire, donc la délibération elle sert à ça, en tout cas avec après la démarche préfectorale qui va derrière. Mais en aucun cas à flécher les personnes. Mais elle s'accompagne d'une volonté, on va dire, commune donc ça s'est porté sur la partie touristique Communauté de Communes, Office de Tourisme, de l'acquisition qui est faite en ce moment d'un logiciel spécifique qui s'appelle *TRACKET* et qui en gros pour faire simple, ce logiciel référence et enregistre toutes les locations qui sont faites sur les vingt plus gros sites de location en ligne, type : *Abritel*, *Airbnb*, etc.

Et donc tout ça mouline avec les locations, les numéros d'enregistrement et les personnes qui ont pu déclarer. Suite à ça évidemment ça met, bon je fais un petit peu simple, mais ça permet déjà des relances automatiques, qui peuvent être générées par ce même logiciel, donc effectivement il faut quand même quelqu'un derrière, mais c'est relativement bien fait pour avoir assisté à cette présentation. Donc, ça peut déjà permettre dans un premier temps, qu'il peut y avoir une première lettre de relance, ça peut toujours faire un petit peu drôle à ceux qui se seraient permis de ne pas se déclarer. C'est déjà une première étape. Et donc ça permet de flécher ces personnes effectivement, qui aujourd'hui ne sont pas soumis à tout ça, voilà. »

Monsieur le Maire

« Voilà, ça vous convient ? »

Monsieur FABRE

« Ce sont des prémices, on va dire. »

Monsieur le Maire

« Non, la délibération vise à obliger... »

Monsieur FABRE

« Oui, mais bien sûr ! »

Monsieur le Maire

« ... à le faire. Et ensuite effectivement, elle seule, elle ne sert à rien. Il faut absolument la coupler au dispositif *TRACKET*. »

Monsieur FABRE

« Oui ! Ce n'est pas une critique à votre égard. Je pense que la Loi, on est un peu démunie face à ce... »

Monsieur DIAZ

« C'est un engagement qui avait été pris lors d'une conférence de presse avec la Président de la Com Com, il y a de ça au moins six, huit mois. »

Madame PLATET

« Oui ! »

Monsieur FABRE

« Certaines Municipalités ont pris des mesures beaucoup plus strictes, enfin des grandes... »

Madame PLATET

« C'est-à-dire ? »

Monsieur FABRE

« ...interdit à *Airbnb*, des grandes villes européennes... »

Monsieur DIAZ

« Ouais ! »

Monsieur FABRE

« ...des grandes villes européennes, non mais... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais il y a... »

Monsieur FABRE

« ...ce n'est pas ce que je vous demande, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais il y a..., je suis d'accord... »

Monsieur FABRE

« Je parle de ça pour..., juste pour souligner que... »

Monsieur le Maire

« Je... »

Monsieur FABRE

« ...étant démunis... » »

Monsieur le Maire

« Oui... »

Monsieur FABRE

« ...par rapport à ce contrôle, certaines mesures ont été... »

Monsieur le Maire

« Je suis d'accord... »

Monsieur FABRE

« ...fortes... »

Monsieur le Maire

« ...mais il faut être..., dans la présentation il faut aller au bout de la présentation, c'est en fait, sans être provocateur, c'est un dispositif détourné, parce qu'en fait le dispositif de base et ça rejoint votre interrogation sur les grandes..., enfin votre remarque, plus exactement sur les grandes villes, c'est que normalement le dispositif, il est fait dans des territoires en tension immobilière, en tension du logement, ce qui explique que les grandes villes auxquelles vous faites référence prennent des dispositions beaucoup plus draconiennes parce que là on est sur la notion de base de cette fameuse déclaration, qui est la tension du parc immobilier, qui n'est pas le cas de notre territoire. Oui, Madame PLATET ? »

Madame PLATET

« Effectivement, nous dans le cadre de la Loi, on n'a pas d'autre moyen, on va dire, que de pousser à ça, après résoudre le problème de l'offre pléthorique qu'aujourd'hui la Loi permet, non clairement ni la Municipalité, ni la Communauté ou autres ne pourront, ça c'est..., bon voilà c'est le libre jeu de la concurrence et des possibilités qui sont offertes. Mais c'est vrai qu'entre le logiciel et ça, ben on va essayer de faire notre maximum. »

Monsieur DIAZ

« Au moins, on aura de la visibilité, quoi ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Bien, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Madame PLATET. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 40 :

40. "Règlement d'utilisation des véhicules, engins et vélos de service"

« Alors, comme vous le savez la commune de Millau dispose d'un grand parc automobile et d'engins, qui sont mis à la disposition des agents pour les déplacements en lien, bien sûr avec les activités d'intérêt communal et les travaux municipaux.

La rationalisation de la gestion de ce parc et les impératifs de transparence imposent que les utilisateurs soient informés des conditions relatives à son utilisation. Il convient donc d'établir un règlement d'utilisation des véhicules, engins et vélos de service.

Ce présent règlement a pour objet de rappeler les contraintes juridiques et financières qui s'imposent à la Commune et ses agents dans le cadre de l'utilisation de ces dits véhicules.

Ainsi tout agent titulaire du permis de conduire devra signer ce règlement.

Ce règlement a aussi pour but de sensibiliser les utilisateurs de véhicule, il rappelle de manière générale les obligations et les interdictions liées au code de la route, tel que le port de la ceinture, l'interdiction..., enfin le taux d'alcoolémie et les substances illicites, auxquels bien sûr les agents de la Mairie ne dérogent pas. En cas de faute grave de l'utilisateur constatée, la Collectivité pourra émettre des sanctions, voire des remboursements de dommages liés à l'accident. De plus, en cas de suspicion notre assistant de prévention pourra contrôler le taux d'alcoolémie du conducteur. Ce règlement a été discuté et approuvé et validé en Comité Technique le 07 mars 2018. Aussi, il sera une annexe du prochain règlement intérieur, que nous sommes en train d'élaborer.

Pour rappel, sachez que pour l'année 2017 :

- Il a été déclaré dix-sept sinistres auprès de notre assureur, donc onze ont été de la responsabilité de la Ville ;
- Le montant total de ces sinistres sur les véhicules de la Ville est d'un montant de onze mille soixante-huit euros ;
- La ville a perçu au titre des sinistres déclarés la somme de neuf mille vingt-cinq euros quarante ;
- Il a été payé au tiers pour des réparations des véhicules la somme de douze mille deux cent trente-deux euros quatre-vingt-deux ;
- Et le montant des franchises a notre charge s'élevaient à mille six cent cinquante euros.

Aussi l'assurance a dû verser pour le compte de la Ville la somme de quinze mille neuf cent vingt-six euros trente-cinq.

Pour ce qui est donc des réparations hors assurance, donc c'est des véhicules qui ont été endommagés, mais bon souvent la franchise était assez élevée, donc on a préféré le faire réparer en interne, pour l'année 2017, cela avoisine quand même un montant de treize mille neuf cent un euros.

Donc d'où l'importance de ce règlement qui a été très bien pris en tout cas par les syndicats, parce qu'à un moment il ne faut pas que l'agent se sente, parce qu'il est agent de la Mairie et qu'il conduit un véhicule avec un logo, qu'il puisse se permettre de ne pas boucler sa ceinture, de certains agents malheureusement profite aussi..., enfin profite, ce n'est pas ce que je veux dire, non parce que..., certains agents malheureusement récupèrent leurs enfants à la sortie de l'école et ils ne savent peut-être pas que s'il arrive quelque chose, l'enfant ne sera pas assuré, donc c'est vraiment important que tous les agents et je dirais même tous les élus qui utilisent les véhicules, puissent être informé vraiment de..., voilà de ce qu'ils peuvent encourir et de ce qui est autorisé et de ce qui n'est pas autorisé.

Aussi, après avis favorable de la Commission de ressources humaines du 14 mars 2018, on vous propose :

- D'approuver le règlement d'utilisation des véhicules, engins et vélos de service de la ville de Millau ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Alors, on vous l'a mis sur table ce soir parce que je me suis aperçue que tout à l'heure en fait, qu'il n'était pas dans le dossier, voilà alors si vous avez des questions ? »

Monsieur FABRE

« Monsieur la Maire... »

Monsieur NAYRAC

« Je tiens à dire à Monsieur FABRE, que je suis peut-être l'initiateur de ce règlement... »

Rires dans la salle

« ...mais pas forcément celui qui l'ait fait complètement. Enfin, c'est une précision, parce qu'après... »

Monsieur le Maire

« Allez, Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Vous avez remarqué, Monsieur NAYRAC, qu'il est interdit de se maquiller au volant. Attention ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il... Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Moi, je l'ai lu attentivement, j'adore le concept de « courtoisie minimale », ça c'est excellent ! »

Monsieur FABRE

« À vérifier, Monsieur NAYRAC ! »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Dans la courtoisie, Monsieur FABRE ! Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 41 :

41. "Frais de missions des agents municipaux"

« Alors, cette délibération a pour but de rappeler les conditions concernant le remboursement des frais liés à des missions incombées aux agents de la Ville. Alors, pour l'exercice de leur mission, les agents municipaux peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements hors de leur résidence administrative.

L'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux d'indemnité de mission et le décret n°2007-23 du 5 janvier 2017 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales, donc sont compris :

- Le déplacement hors de la résidence administrative ou hors de la résidence familiale pour effectuer une mission dans le cadre de l'exécution de son service, pour un stage, pour se présenter à un concours ou examen professionnel ou dans le cadre de sa représentation au sein des organes consultatifs ;
- Aussi pour le déplacement pour des formations dispensées par le CNFPT qui prends en charge au-delà de cinquante kilomètres donc les frais et hors CNFPT.

On propose aujourd'hui au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais d'hébergement et de transport des agents municipaux selon les modalités suivantes :

- Un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, sur présentation des justificatifs, à hauteur d'un maximum de quinze euros vingt-cinq par repas,
- Une indemnité de nuitée qui est fixée à soixante euros maximum dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend également le prix de la chambre ainsi que le petit déjeuner,
- On octroi une majoration de cette indemnité d'hébergement à hauteur de 25 % maximum sur présentation de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés pour tout déplacement en Ile de France.

On conviendra que les tarifs des hôtels ne sont pas du tout les mêmes.

Ensuite, il y a une ligne que je n'ai volontairement pas passée, parce qu'il s'agit d'une erreur, en fait, sur cette délibération, il y a marqué indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement, c'est plutôt une non-indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement. Donc il faudrait peut-être..., une petite erreur de frappe, voilà.

Donc on vous demande par cette délibération :

- D'accepter la prise en charge des frais de transports, de stationnement et de séjour des agents municipaux ;
- De fixer un remboursement forfaitaire, bon comme je viens de l'indiquer pour quinze euros vingt-cinq maximum par repas, une nuitée à soixante euros maximum comprenant le petit déjeuner et une majoration d'hébergement de 25 % maximum pour tout déplacement en Ile de France,
- D'autoriser le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyage, compagnies de transport et établissement hôteliers ou de restauration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je me tourne directement vers Monsieur FABRE. S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 42 :

42. "Frais de mission des élus"

Monsieur DIAZ

« ...dit nous la différence, c'est pareil ! »

Madame HELLI

« Ben ! Non. Ce n'est pas tout à fait pareil ! »

Monsieur DIAZ

« C'est plus ! »

Madame HELLI

« Donc pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Ville.

Le Code Général des Collectivité Territoriales permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour pour les cas suivants :

- Exécution d'un mandat spécial ;
- Ou participation des conseillers municipaux aux réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune si ces réunions ont lieu en dehors du territoire de celle-ci ;
- Et en exercice du droit à la formation.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais de séjour et de transport des élus dans les trois cas donc que je viens de vous citer avec donc pour contraintes, enfin pour modalités :

- Une établissement d'ordre de mission préalable au départ, prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour, ainsi que le moyen de déplacement utilisé ;
- Les frais de transport sont pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées. Lorsque l'élu utilise son véhicule personnel, les dépenses liées peuvent donner lieu à un remboursement dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2016 ;
- Les frais de séjour restauration ou hébergement sont remboursés forfaitairement et dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires.

Considérant donc notre volonté de mettre à jour les modalités de prise en charge des frais de mission des élus locaux ;

Considérant que ceux-ci peuvent prétendre au remboursement des frais liés à des déplacements, hébergement et repas ;

Considérant que les élus peuvent se voir rembourser ces frais en dehors de leurs activités courantes ;

Considérant bien sûr que l'utilisation des véhicules de la Collectivité devra toujours être privilégiée ;

Considérant qu'un ordre de mission motivé et préalable est nécessaire à tout déplacement hors de la Commune ;

Considérant que les conditions de remboursement sont déterminées dans le dispositif ci-dessous ;

À savoir donc ce décret du 3 juillet 2006 ;

Après avis favorable de la Commission ressources humaines en date du 14 mars, il est proposé cde soir au Conseil municipal :

- De rembourser donc les frais : transport, repas, hébergement occasionnés par un déplacement en France métropolitaine, sur présentation de factures, justificatifs, ordre de mission, sans qu'un mandant spécial supplémentaire ne soit nécessaire, lorsque la mission n'excède pas une nuit ou deux jours et que le montant total est inférieur ou égal à cent cinquante euros ;
- De rembourser les frais occasionnés par un déplacement sur présentation de factures, justificatifs, ordre de mission pour une mission de deux nuits et plus trois jours et que le montant total est de plus de cent cinquante euros, là dans ce cas-là une délibération précisant l'objet du mandant spécial dont bénéficiera l'élu est alors nécessaire ;
- D'autoriser le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyage, compagnies de transport et établissement hôteliers ou de restauration ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant.

Donc voilà, la nouveauté c'est ça, c'est que pour un déplacement inférieur à cent cinquante euros, ben on ne sera pas obligé de passer le mandat en Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 43 :

43. "Mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Donc suite à la délibération du 15 novembre 2017, le Conseil de la Communauté de Communes Millau Grands Causses a approuvé la modification de ses statuts pour la prise de compétence de l'Enseignement Supérieur, Formation et Qualification.

La ville de Millau qui est désireuse d'apporter son concours à la Communauté de Communes, afin de faire évoluer l'organisation actuelle à la fois pour une meilleure définition de la politique territoriale de l'enseignement et de la formation et pour un pilotage clair et efficace. Cette réflexion permettra à terme de créer une structure de gestion regroupant tous les partenaires et nécessite la mobilisation d'agents.

Aussi, nous mettons en place ce soir, une convention de mise à disposition qui est établie à compter du 2 janvier 2018 pour exercer à temps non complet donc à équivalent à un 20 % d'un équivalent temps plein, soit sept heures par semaine, pour les deux agents :

- Le Directeur de cabinet ;
- Et l'Attaché territorial.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des ressources humaines du 14 mars 2018, on vous demande :

- D'approuver la mise à disposition de deux agents, Directeur de cabinet, Attaché territorial, qui prend effet à compter du 2 janvier 2018 jusqu'à la mise en place de la structure porteuse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Une remarque poétique ! HUNDERTWASSER disait que : « *Rêver ensemble c'est le début d'un projet.* » On peut espérer que les quatorze heures par semaine dédiées à l'Enseignement Supérieur représenteront l'embryon d'un début de projet d'Enseignement Supérieur. »

Monsieur le Maire

« Nous allons vous laisser à ces belles paroles, Monsieur FABRE. Donc, y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 44 :

44. "Mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron"

« Depuis de nombreuses années, la ville de Millau met à disposition du Conservatoire à rayonnement départemental, des enseignants ainsi qu'un agent administratif.

Compte tenu de l'évolution de l'activité, une convention de mise à disposition est établie pour une durée de deux ans et huit mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour exercer, à temps complet, la fonction d'Assistant d'enseignement artistique principal de Guitare, ce qui correspond à une fin d'année scolaire 2019 / 2020, qui serait donc la date du départ à la retraite de cet enseignant.

Par ailleurs, l'appui administratif sur l'antenne de Millau est indispensable, ce qui fait appel à un investissement et à des compétences affirmées.

Aussi une convention de mise à disposition est établie pour sept mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour exercer, à temps complet, la fonction d'accueil, de secrétariat et de gestion administrative.

Donc, là c'est pareil c'est la personne qui est actuellement en poste, qui part à la retraite en septembre 2018, donc de cette année et à la demande du Conservatoire qui est en train de regarder un petit peu sa réorganisation, il souhaiterait que ce poste soit pourvu, mais qu'à hauteur de 50 % d'un temps complet. Donc pour l'instant c'est pour ça qu'on a pris ces délibérations, enfin ces mises à dispositions-là.

Donc, après avis favorable de la Commission municipale des ressources humaines au 14 mars 2018, on vous propose :

- D'approuver la mise à disposition de ces deux agents ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel entre le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron et la ville de Millau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 45 :

45. "Tableau des effectifs : modification"

« Alors, pour ce soir dans le tableau des effectifs vous avez une création donc ça sera un adjoint administratif qui sera à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018, donc c'est un agent qui est actuellement en charge de la médiation culturelle au sein du service de la Maison du Peuple, un agent qui était en contrat aidé pendant un an. Nous avons reconduit ce contrat aidé, mais pas sous forme de contrat aidé, mais en contrat de renfort pour un an, parce que la personne donnait vraiment satisfaction et donc là on ouvre ce poste pour justement pérenniser ce poste.

Donc, après avis favorable de la Commission ressources humaines en date du 14 mars, il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Merci, Madame HELLI. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 46 :

46. "Stationnement en zone rouge : modification des tarifs "

« Oui, bonjour. Le dossier passionnant de la gestion du stationnement. Donc comme on l'avait annoncé courant janvier, on avait mis en place une période d'essai sur trois mois et on arrive à ce terme, donc après une période de test de trois mois, la commune de Millau envisage de modifier la délibération du Conseil municipal, la n° 140 de 2017 qui avait été votée le 6 juillet 2017, relative à la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie comme décrit ci-dessous.

Donc, dans un premier temps, il est apparu important de faire évoluer la grille tarifaire pour plus de compréhension des usagers, mais aussi pour renforcer l'attractivité du cœur de ville.

Considérant la volonté de la commune de Millau de favoriser le stationnement en Centre-ville et l'attractivité commerciale en rallongeant la durée de stationnement autorisée soit deux heures plus le FPS sur cinq minutes, au lieu d'une heure cinquante plus le FPS de demi-heure, voilà. »

Monsieur ???????

« Une heure trente ??????? »

Rires dans la salle

Monsieur GINESTE

« Une heure trente... »

Monsieur le Maire

« C'est une heure trente, pour un euro cinquante ! »

Monsieur GINESTE

« Voilà ! Donc, ... »

Rires dans la salle

« ..., on reste bien sûr, sur un euro de l'heure, mais les gens auront la possibilité non pas de se garer une heure et demie, mais deux heures à un euro de l'heure et la fameuse amende, le fameux FPS, il doit être calé sur les cinq dernières minutes pour que les gens comprennent bien, que c'est l'amende qui est le FPS et ça nous est imposé malheureusement et toutes les villes y sont contraintes. Alors, ce dispositif-là, nous n'allons pas pouvoir le mettre en place très rapidement puisque la Société ... »

Madame ???????

« ?????? »

Monsieur GINESTE

« Oui, la société *Parkéon*, qui est *leader* dans le marché a énormément de demandes dans toutes les villes et donc on a annoncé maximum un délai de huit semaines, sachant que c'est ce qu'ils nous ont annoncé, quand on a demandé la modification, mais j'ose espérer que ce soit beaucoup moins, puisqu'on les a attaqués sur le fait qu'ils n'avaient pas respecté les délais au niveau du cahier des charges. Donc, *a priori* ils vont faire tout pour rectifier le tir rapidement, puisque quand on les a consultés sur le fait qu'ils n'avaient vraiment pas respecté les délais, qu'ils étaient en faute. Le délai de huit semaines serait *a priori* bien raccourci. Bref !

Considérant la volonté d'encourager l'habitat, dans un deuxième..., on parle maintenant d'autre chose, considérant la volonté d'encourager l'habitat, en centre-ville en aidant les habitants à stationner près de chez eux, il est proposé un abonnement trimestriel "résidents" de soixante euros correspondant à un montant de vingt euros par mois exclusivement sur les places suivantes :

- Place Bion Marlavagne ;
- Le bas de l'Avenue Gambetta, c'est-à-dire du boulevard des Gantières au rond-point de Cureplat, pour expliquer le boulevard des Gantières c'est la trouée qu'il y a pour accéder au parking souterrain de la Capelle ;
- Le parking du Sacré Cœur ;
- Le parking de la Tine et ce à compter du 01/04/2018.

Ces abonnements-là, ces abonnements trimestriels seront à prendre à la Police municipale.

Considérant que les résidents ont accès à ce tarif préférentiel dans la limite d'un abonnement par foyer.

Considérant que l'abonnement sera remis sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile au même nom et à la même adresse.

Considérant que les résidents devront habiter à proximité immédiate de la zone rouge comme définie par une liste de rues intégrée à l'arrêté réglementant la circulation générale et le stationnement. *Grosso modo*, c'est la zone rouge, c'est la zone payante et autour de la zone payante, on a considéré que c'était la zone où habitaient les résidents, quoi !

Considérant la quasi absence de rotation des véhicules du parking localisé rue Raymond Delpuech depuis sa mise en gratuité.

Considérant qu'il est proposé d'une part de passer en zone rouge le parking localisé rue Raymond Delpuech, et d'autre part d'y instituer un abonnement trimestriel "tous publics" de soixante euros exclusivement sur ce parking correspondant donc à vingt euros par mois à compter du 01/07/2018 compte tenu des délais de mise en place de l'horodateur.

Considérant que le nombre d'abonnés est limité à 40 % du nombre de places de parking de chaque secteur précédemment défini, soit pour l'ensemble des places « résidentiel » un nombre d'abonnements arrêté à cinquante-six et ce à compter du 01/04/2018 et pour le parking Delpuech le nombre d'abonnements est fixé à quarante-deux à compter du 01/07/2018. Cette limite pourra évoluer sans faire l'objet d'une nouvelle délibération en fonction de l'utilisation et du taux de remplissage des parkings.

Considérant la demande importante d'abonnements pour les deux miniparks, c'est la SERNAM et la Condamine, il est proposé d'augmenter le nombre d'abonnements en le portant de 20 % à 40 %, donc on multiplie par deux le nombre d'abonnements sur les parkings de la Condamine et du SERNAM, soit soixante-huit places pour les deux parkings. Soixante-huit abonnements possible.

Considérant que la mise en place du système de paiement des parkings de la Condamine et du SERNAM n'a été réalisé que fin mars et de ce fait l'utilisation de ces parkings est devenue gratuite, afin de ne pas léser les usagers qui avaient souscrit un abonnement au 01/01/2018, leur abonnement est prolongé jusqu'au 30 juin sur demande, on leur offre donc la gratuité pour le deuxième trimestre sur simple demande.

Aussi, après un avis favorable de la commission travaux du 13 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- Un, d'approuver les modifications énoncées ci-dessus ;
- D'adopter la grille tarifaire ci-dessous, c'est-à-dire telle que je vous l'ai expliqué, qui suscite des, on va dire, des sourires, voilà... »

Ces tarifs seront effectifs à compter de la reprogrammation des horodateurs soit environ huit semaines, là-aussi on est avec *Parkéon* qui est leader sur le marché, qui est sollicité par toutes les villes et qui a en ligne des grandes villes comme Toulouse, Bordeaux, Paris, qui c'est clair passe avant nous parce qu'ils ont deux cents, trois cents horodateurs, qui leur ont commandés, nous on en a commandé que trente, donc effectivement on est conscient qu'on n'est pas prioritaire par rapport à eux. Donc on ne passe pas à priori dans les premiers. Donc, ces tarifs seront effectifs à compter de la reprogrammation, soit le 1^{er} avril 2018.

- D'approuver les tarifs abonnés « résidents », à compter du 1^{er} avril 2018, et sur le parking Raymond Delpuech, à compter du 1^{er} juillet 2018, à soixante euros par trimestre ;
- De dire que le parking Raymond Delpuech intègre la zone rouge ;
- De délimiter le tarif « résidents » aux secteurs de la zone rouge suivantes soit : place Bion Marlavagne, le bas de l'avenue Gambetta, le parking du Sacré Cœur, le parking de la Tine ;
- Et enfin de dire que les abonnements pris à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 sur les parkings SERNAM et de la Condamine sont prolongés sur demande jusqu'au 30 juin 2018 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier et à procéder aux formalités nécessaires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bon ! Je reconnais qu'il vaut mieux présenter le CREA... »

Rires dans la salle

Monsieur GINESTE

« J'imaginai bien ne pas présenter autant d'engouements ! »

Monsieur le Maire

« ... que la délibération de Patrice GINESTE ! Donc, c'est un sujet très complexe, vous le savez et vous l'avez compris. Ce qu'il faut quand même retenir, parce que là, il se fait un peu tard le Conseil est long, mais il y a des éléments importants, c'est que le temps de stationnement maximum passe à deux heures, c'est ce qu'il faut retenir, qui était une demande des usagers, hein ! Puisque comme l'a rappelé Patrice, on avait dit que nous partions sur une phase d'expérimentation de trois mois. Pourquoi trois mois ? Parce que c'est tout simplement la durée de validité des abonnements et donc on disait : « On ne veut pas renouveler des choses en court de validité des abonnements. » C'est la raison pour laquelle nous avons instauré trois mois, puisque les premiers abonnements sont partis à partir du 1^{er} janvier donc 2018.

Donc, une des demandes qui avaient été faites, c'était l'allongement du temps de stationnement, donc nous passons sur un temps de stationnement maximum de deux heures. Au-delà de ces deux heures, c'est l'équivalent de la verbalisation, c'est le FPS, comme auparavant il y avait la verbalisation à dix-sept euros. Donc ça, c'est clair.

Le deuxième élément, c'est l'augmentation du nombre de places sur abonnement que nous avons dans les parkings miniparks. Vous savez que les abonnements sont comptabilisés par l'ordinateur, en quelque sorte, comme étant des places

occupées. Donc on ne peut pas avoir 100 % de cartes d'abonnement sur un parking, sinon le parking il n'est jamais accessible. Voilà, donc c'est la difficulté.

Les raisons, qu'invoque Patrice, du délai donc que nous demande *Parkéon*, et c'est tout à fait exact, c'est qu'il y a pratiquement toutes les Communes, aujourd'hui après ce temps d'essai, reviennent sur des modifications de leur politique de stationnement. Donc, ça entraîne effectivement une sollicitation extrême de la part de *Parkéon*, qui entraîne un retard. Nouveauté, donc instaurée avec le nouveau dispositif, c'est la notion d'abonnement « résidents ».

Les habitants, comme l'a dit Patrice, qui résident sur la zone rouge, vont pouvoir bénéficier d'un abonnement « résidents ». Mais pour éviter que nous ayons des voitures fixes de résidents sur la voirie linéaire, nous avons identifié des parkings sur lesquels les résidents pouvaient, autour de cette zone rouge, aller stationner. Donc c'est Delpuech, c'est le fond de l'avenue Gambetta, c'est la Tine à Sacré-Cœur et la rue de l'Arpajonie. Et quand on regarde la zone rouge, tous les parkings et bien évidemment les deux parkings, mini-parks. Les parkings entourent la zone de stationnement rouge, donc ça c'est l'autre point supplémentaire.

Élément supplémentaire, que nous avons souhaité instaurer, qui n'est pas précisé dans la délibération, mais qui est important de préciser, deux éléments qui touchent des professionnels, ce sont les professionnels de la santé et de maintien à domicile, parce que comme on est en cœur de ville, on a une politique de maintien et sous le contrôle de Bernard NIEL, de maintien des personnes âgées à domicile en centre-ville. Donc, ces personnes pourront bénéficier d'un stationnement de deux heures gratuitement à condition d'apposer de façon simultanée le disque bleu et la carte professionnelle ou de l'organisme qui est bien évidemment en court de validité et dument donc délivré par l'organisme auquel ils appartiennent, ça c'est un premier point.

Le deuxième élément sur lequel nous avons souhaité aussi intervenir, qui n'est pas dans la délibération, c'est auprès des professionnels du dépannage, je dis bien, professionnels du dépannage, c'est-à-dire ce que j'appelle, professionnel du dépannage, c'est quelqu'un que vous appelez, il vient pour un temps bref dépanner, si on est dans une phase de travaux, on n'est pas sur du dépannage, on tombe dans le, j'allais dire, dans le droit commun de la demande vingt-quatre heures à l'avance d'un arrêté de stationnement, pour stationner les véhicules de travaux. Donc, là on est dans un autre contexte et là nous avons pensé qu'on pouvait faire payer une redevance annuelle à ces professionnels donc de dépannage, qui leur donnerait l'autorisation de stationner pendant un temps bref, toujours pareil avec le disque d'un temps de deux heures pour là, le dépannage en centre-ville.

Donc, je crois que, alors aujourd'hui donc nous allons donc commencer les abonnements dès la semaine prochaine. Les abonnements, comme l'a dit Patrice, qui avaient été pris au 1^{er} janvier et qui pour des raisons techniques d'utilisation des mini-parks n'avaient pas pu être exploités, je dirais, en terme commercial, on renouvelle l'abonnement pour ces gens-là. Et ensuite pour ne pas attendre, justement totalement, la mise en conformité des horodateurs par *Parkéon*, on va avoir la possibilité de mettre un petit badge de..., une petite carte de l'abonnement sur les pare-brise, comme ça se faisait avant d'accéder à un dispositif un peu plus informatisé par la suite avec *Parkéon*. Donc voilà, à peu près, enfin très brièvement résumé les modifications liées à cette délibération. Patrice ? »

Monsieur GINESTE

« Oui, sans rentrer trop dans le détail, le stationnement, on y a droit deux heures le matin et deux heures l'après-midi. On a au total en tout de quatre heures de stationnement à un euro de l'heure, chaque fois. C'est important, parce que la personne peut revenir l'après-midi, il n'a pas écoulé son temps de stationnement, le compteur revient à zéro à midi. On est toujours avec une gratuité entre midi et deux heures.

Le stationnement payant, il démarre à neuf heures du matin, entre midi et deux heures, il est coupé, il est gratuit. Et ça s'arrête à dix-neuf heures. Voilà, c'était une précision. Et une autre précision importante aussi c'est qu'avec l'application, on l'a annoncé sur la presse, ça sera annoncé demain très certainement, la fameuse application *Ouch*, permet à celui qui est par exemple chez le docteur, si ça s'éternise, s'il a pris qu'une heure de stationnement, il peut à travers son application *Ouch* prendre une heure de stationnement supplémentaire sans se déplacer. Certains y sont très attachés à ce système-là, bon c'est un peu pointu comme procédé, mais c'est un plus. »

Monsieur le Maire

« Pardon, excusez-moi ! Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, comme on a remercié tout à l'heure, Madame ORCEL, je vais vous remercier, Monsieur GINESTE, mais pas pour la même chose, parce que vous avez réussi un vieux rêve que j'ai : « vider la ville de la voiture ». Je travaille depuis quinze ans sur le Mandarous. Depuis janvier, je n'ai jamais vu autant de places vides sur le Mandarous. Pour aller au travail, je passe par la place Bion Marlavagne, c'est un désert, enfin bon, là j'apprends que vous allez la repeupler. C'est bien ! Après, j'avais une question. Vous dites que c'est limité cinquante-six et quarante-deux, comment on va déterminer le cinquante-septième, qui va être le *dindon de la farce*, qui n'aura pas droit à son abonnement. Comment ça va être fait ? Tirage au sort ? Le premier pas arrivé ? »

Monsieur ????????

« Copinage... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, il faut quand même mesurer les choses, c'est-à-dire qu'on s'aperçoit que les choses vont s'équilibrer sur les demandes, donc quand même, il ne faut pas exagérer non plus, de dire : « Ça va laisser des dizaines de personnes sans possibilité. » On a en liaison avec les capacités d'accueil du parking et le pourcentage appliqué, on pense que globalement sur l'usage normal, les choses vont s'équilibrer. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, juste pour dire à Monsieur GINESTE, que l'exercice n'était pas simple et j'espère que nos sourires ne vous auront pas offusqué. Moi, je bon, c'est une très bonne chose d'allonger le stationnement à deux heures, mais j'ai envie de vous dire : « Il était grand temps ! Les premiers touristes ne vont pas tarder à arriver et je pense que vous auriez gagné avec un peu plus de bon sens à prendre cette décision, bien plutôt, puisqu'on sait tous qu'évidemment, moi encore la semaine dernière, j'ai croisé une dizaine de personnes, qui viennent chaque année sur Millau et qui ont leurs habitudes en ville, qui vont chez certains commerçants, etc. Ils viennent depuis plus d'une vingtaine d'années. Ils sont venus en ville et au bout d'une heure, eh bien, ils sont partis. Parce que le temps de se garer, etc. de sortir, voilà. Donc, tout ça c'est juste du bon sens et je regrette que vous n'ayez pas pris cette initiative beaucoup plutôt. Il a fallu que..., j'ai vu passer une pétition chez les commerçants dernièrement. Est-ce que c'est ce qui vous a décidé à allonger... »

Monsieur le Maire

« Non, mais arrêtez ! ... »

Monsieur FABRE

« ... à allonger le stationnement à deux heures ? Moi, voilà je regrette que vous n'ayez pas pu en amont prendre cette décision, qui était juste une décision de bon sens dans une ville touristique. »

Monsieur le Maire

« Là, vous ne faites pas le politique, vous faites le polémiste, Monsieur FABRE. Parce que c'est toujours facile de dire ça. À un moment donné, je vais redonner la parole à Monsieur GINESTE, c'est toujours facile de dire ça. À un moment donné quand on met un nouveau dispositif en place, je pense qu'il est légitime d'avoir un temps d'expertise et d'études, de tests, voilà. Quand vous dites : « Ah ! C'est évident il fallait deux heures. » Je tiens à vous rappeler qu'avant le 1^{er} janvier 2018, le temps de stationnement autorisé en ville, y compris sous votre mandat, il était d'une heure et demie. Il n'était pas de deux heures. Donc, je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup, il y a eu ce glissement entre une heure et demie et deux heures. Bon, alors ce qu'il y a très certainement... »

Monsieur ????????

« ... c'est le tarif qu'il faut payer... »

Monsieur le Maire

« ... c'est moins cher maintenant, que ce que c'était avant, alors ne dites pas le tarif, c'est un euro de l'heure, maintenant. Donc, ne venez pas sur l'aspect du tarif. Par contre, ensuite ce qui peut expliquer quelque chose, c'est qu'effectivement, le fait d'avoir à rentrer sa plaque d'immatriculation à l'intérieur de l'horodateur, on se sent peut-être plus contrôlé, ça c'est peut-être vrai et que du coup les gens ont l'impression qu'il faut absolument qu'ils se dépêchent à rentrer dans le temps impartit, ça c'est certainement vrai. Cet élément, moi j'allais presque dire « psychologique » d'avoir à rentrer sa plaque d'immatriculation dans l'horodateur, voilà. Je pense que ça a participé à cette notion. Parce que le temps de stationnement, encore une fois, il est exactement le même à une heure trente au 1^{er} janvier 2018, qu'au 31 décembre 2017, il n'avait pas changé. Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Oui, tout à fait, c'est important de signaler qu'on n'a pas changé la durée autorisée de stationnement. Mais pour répondre à Monsieur ALIBERT, quand il me dit que sur la place du Mandarous, il y a quelques places et qu'il n'avait jamais vu ça. C'est à *contrario*, beaucoup de commerçants s'en félicitent, parce qu'on a fait un constat, pas moi, tous les commerçants du centre-ville vous disent unanimement que n'importe quel jour de la semaine que vous prenez, entre 10 h et midi ou entre 15 h et 18 h, vous avez zéro place dans un grand périmètre autour du Mandarous, ou dans un grand périmètre autour de la Capelle et c'est l'endroit où il y a le plus de commerces. Et qu'est-ce qu'il se passait concrètement, on ne va pas se voiler la face, on ne va pas se cacher les choses ! Les gens qui travaillent en centre-ville, je ne stigmatise ni les commerçants, ni les banquiers, ni les agents dans les assurances ou ailleurs. Les travailleurs du centre-ville, en règle générale, qu'est-ce qu'ils faisaient le matin à 8 h quand ils arrivaient ? Les résidents étaient partis pour la plupart, il y avait des places partout, donc ils se garaient à proximité de leur travail. Ils allaient travailler sans penser que c'était préjudiciable pour leur attractivité, pour leur travail, sauf que le client lui, il fallait qu'il aille chercher des places à la Grave. Ça vous parait cohérent pour l'attractivité ? Moi, non ! Je suis désolé ! Je pense que si on limite dans le temps, on arrive à faire changer et bouger les lignes, faire changer les habitudes. Il y a des habitudes qui datent de dix ans, où les gens savaient que le matin ils pouvaient se garer un peu partout à côté de leur boulot et on ne trouvait jamais de place en centre-ville. Maintenant, ça change et ces endroits qui sont soit disant désert, on les a comptabilisés, on les a bien analysés et on y a mis des résidents de façon à agrémenter un peu le confort et leur vie en tant que résident du centre-ville.

Monsieur le Maire

« Bien et dernière précision, si nous sommes amenés à prendre, je ne sais si nous l'avons dit, si nous sommes amenés à prendre la délibération ce soir, parce que vous allez me dire : « Oui, mais on nous annoncé des délais vis-à-vis de *Parkéon* ! » C'est justement pour coller au temps de durée de l'abonnement. C'est pour ça qu'on la prend aujourd'hui pour partir sur un nouvel abonnement de trois mois à partir donc du 1^{er} avril. Je mets donc... Oui, Madame GAZEL, Pardon ? »

Madame GAZEL

« Pour l'explication de vote, on votera contre, parce qu'il y a trop de délibérations. On change tous les trois mois, c'est complètement illisible. Ces nouveaux matériels, alors vous allez me dire que ce n'est pas vous, c'est l'État. Enfin, il y a d'autres Municipalités qui ont fait le choix d'instaurer les disques par exemple et donc il n'y a pas besoin des parcmètres. Personnellement, nous on trouve que ce n'est pas du tout satisfaisant parce que sur les zones pas payantes, on ne se gare plus non plus, parce qu'il y a des voitures tampons partout et sur les zones payantes, Claude ALIBERT et Fred FABRE, ils y sont largement revenus donc finalement on a vidé le centre-ville. Les commerçants qu'on rencontre, ce ne sont pas les mêmes et moi la plupart des commerçants chez qui je suis allée ces derniers temps, il y avait la pétition qui circulait contre ce système de stationnement. Donc, force est de constater que même pour les utilisateurs au quotidien du centre-ville, ce n'est pas satisfaisant, donc du coup on votera contre. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, pour rester cohérent, Monsieur GINESTE, on votera votre délibération parce que quelques aménagements, même si tout n'est pas parfait et c'est vrai que faire bouger les lignes ce n'est pas toujours évident, donc...Mais c'est parce que c'est aussi un esprit constructif, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, je mets la... Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Une dernière chose, parce que ça me paraît important. On entend dans les commentaires de vous, mais d'autres personnes, qu'à Saint-Affrique, ils ont pris la bonne décision. Effectivement, ils ont mis... »

Madame GAZEL

« On n'en a pas parlé »

Monsieur GINESTE

« ...non mais c'est Saint-Affrique qui est souvent mis en avant. Ils ont mis une zone bleue à Saint-Affrique, ils avaient huit horodateurs, c'est une petite ville. Ils n'ont pas choisi de..., mais peu importe, ce n'est pas le nombre de..., c'est la solution qu'ils ont choisie. Il faut savoir que Saint-Affrique, comme toutes les villes qui ont choisie de mettre une grande zone bleue limitée à une heure et demi, ils ont les mêmes contraintes et les mêmes problématiques, à savoir que les gens qui travaillent en centre-ville, arrivent le matin à 8 h ou 9 h. Ils garent leur voiture et ressortent une heure et demi après, ils tournent le disque et la voiture, elle ne bouge pas de toute la matinée et pareil pour l'après-midi. Et ça c'est recta, c'est toutes les villes qui souffrent de la même chose, c'est impossible à contrôler. Ils ne sont pas verbalisables. C'est un poison, parce que les gens, ils détournent le privilège qu'on leur donne de se garer gratuitement une heure et demie et ils restent toute la matinée et toute l'après-midi. Et ça tous les Maires qui ont anticipé sur la réforme et qu'on a consulté, ceux de Frontignan, ceux de Pornic en Bretagne et plein d'autres qui avaient fait le choix, que sur le papier ça marche très bien l'histoire, on met une zone bleue, on la limite à une heure et demie, ça coûte rien et ça fait tourner les voitures. Sauf que dans les faits, concrètement ça ne se passe pas comme ça. Les voitures elle y restent toute la matinée. »

Madame GAZEL

« ?????????????? »

Monsieur FABRE

« ?????????????? »

Monsieur le Maire

« Merci. Allez ! Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Attendez, je vais... Je suis sympathique. J'ai attendu, sinon je la mettais à l'unanimité, Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« J'aurais demandé une correction. »

Monsieur le Maire

« Merci. Merci, Monsieur GINESTE pour cet exercice. »

**Adoptée par 27 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 47 :

47. "Gîte d'étape La Maladrerie : protocole d'accord transactionnel"

« Bonsoir à tous. Bon, concernant la Maladrerie, la ville de Millau a décidé de, vous le savez, réaménager le gîte de la Maladrerie et avait missionné un maître d'œuvre afin de réaliser les plans relatifs à la réhabilitation du gîte.

Un appel à concurrence a été émis en place le 28 décembre 2016 pour lancer un marché public relatif au réaménagement et extension du gîte étape et séjour de la Maladrerie. Le marché a été divisé en sept lots.

La durée des travaux pour l'ensemble des lots était de quatre mois et demi hors période de préparation. Le gîte aurait dû être livré le 27 juillet dernier.

Cependant, lors des opérations préalables à la réception, des erreurs de relevé et des non-conformités ont été constatées, notamment au niveau des sanitaires. Le gîte lui-même était impropre à sa destination. Il a été décidé de faire une réception mais avec des réserves.

Cette réception avec réserves a rendu le gîte indisponible et n'a pas pu être mis à disposition du CPIE.

La Ville a sollicité le maître d'œuvre afin d'apporter des solutions correctives appropriées concernant les sanitaires du 1^{er} et 2^{ème} étage. Il est nécessaire d'effectuer de nouveaux travaux pour que le gîte puisse être fonctionnel pour la saison d'été.

Pour faire simple, c'était carrément une erreur de relevé de l'architecte qui s'était trompé de cinquante centimètre sachant qu'au dernier niveau comme c'était des toitures rampantes, on se retrouvait avec des sanitaires où on avait des douches avec un mètre quarante de hauteur, donc c'était plutôt pour des nains. »

Brouhaha dans la salle

« C'est limite, bon ! Petite taille, bon ! Monsieur BERTRAND, l'architecte a fait une déclaration auprès de la MAF, de sa mutuelle, un expert est venu, et donc a fait son expertise et a rendu son verdict. Il s'en est trouvé qu'on avait pour vingt-neuf mille cent quarante-neuf euros quarante-trois TTC de travaux supplémentaires et on avait été pris en charge par l'assurance MAF à hauteur de douze mille cinq cent deux cinquante, 60 % du préjudice. Et préjudice immatériel deux mille euros. Soit au total, on avait quatorze mille cinq cent deux euros cinquante. Il restait au maître d'œuvre encore à lui payer une facture d'honoraire de cinq mille huit cent soixante-douze euros quatre-vingt-douze. Ce dont il a été d'accord pour ne pas être rémunéré. Ce qui fait qu'il nous restait encore un delta de neuf mille euros.

Donc ce delta, la MAF a considéré que le maître d'œuvre était responsable à 60 %, mais que les entreprises auraient dû dire au maître d'œuvre : « Attention, vous vous êtes trompés ! » Donc du coup, le delta des neuf mille euros, on l'a fait participé à hauteur du prorata des entreprises. On a fait une réunion, ils étaient d'accord.

Donc, ce qu'il fait qu'on autorise, on demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord qui va intervenir entre la Mairie et les entreprises, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Ça nous coûte rien ! »

Monsieur CONDOMINES

« Oui ! Ce préjudice ne coûte rien du tout. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 48 :

48. "Équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics : groupement de commandes avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses"

« Oui, délibération 48, merci Monsieur le Maire. Donc, nous proposons d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre d'équipements photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments publics de la ville.

Donc il y a un groupement de commandes qui est monté par le Parc. On est sollicité pour un certain nombre de toitures de bâtiments que vous avez en annexe, alors je veux bien vous les lister si vous ne voulez pas passer tout le tableau, donc on a notamment :

- École maternelle du Crès ;
- On a le CTM ;
- On a les bâtiments de la serre à la maladrerie ;
- L'école Jules Ferry ;
- L'école Eugène Selles ;
- Et l'école du Crès pour la partie primaire.

Donc est annexée la convention de groupement de commandes, à savoir que bien sûr c'est gratuit à l'entrée et ça fonctionne comme, voilà, un achat groupé. Donc les études ne sont pas encore faites, c'est juste, on déclare notre intention de participer au groupement de commandes.

Donc si vous l'acceptez, l'objectif ici, c'est :

- D'approuver le projet d'équipement photovoltaïque des toitures de bâtiments publics ;
- De désigner comme coordonnateur, le groupement, comme coordinateur du groupement, pardon, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, en lui déléguant et les phases techniques et administratives de la passation des marchés publics ;
- Et d'autoriser, Monsieur la Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 49 :

49. "Approbation de la convention du gouvernement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics "

« Donc la suite, on a trois équipements qui sont ciblés potentiellement qui font l'objet d'études complémentaires, puisqu'on a des bâtiments qui comportent notamment de l'amiante, donc l'objectif ici, c'est donc de participer à un appel à manifestation d'intérêts pour le choix d'un opérateur pour ces trois bâtiments particuliers.

Donc ça concerne :

- La salle des Fêtes ;
- Ça concerne la salle de la Menuiserie ;
- Et la serre municipale.

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 50 :

50. " Partenariat avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses : convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique""

« Bon décidément c'est la soirée du Parc, on n'a pas pu aller voir Yann Artus BERTRAND, mais en tout cas on en aura bien parlé ce soir. Délibération 50, donc ils nous proposent de prolonger le partenariat que nous avons déjà établi avec le Parc, que vous aviez voté. On a eu de la chance, pour nous accorder un partenariat de mise à disposition de vélos à assistance électrique, pour six vélos à destination de nos agents et on étend ce partenariat puisqu'on a une possibilité d'en avoir deux de plus, donc comme les agents, je ne vais pas dire qu'ils se battent pour les avoir, mais en tout cas les vélos sont très demandés dans les services et c'est plutôt une réussite, donc on saisit l'occasion d'en avoir deux de plus pour en faire profiter nos équipes. Ils ne sont pas livrés avec antivol. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 51 :

51. "Vente d'eau brute entre la commune de Millau et la commune de la Roque Sainte Marguerite"

« Oui, vente de l'eau brute sur une délibération 51, ce n'est pas mal. Oui, sur le sujet..., c'est petit. Il y a eu des mots derrière moi qui ne sont pas très jolis pour... Donc, alors très honnêtement, ça m'arrangerai notamment pour le Maire de la Roque qu'on la vote celle-là, parce qu'il a déjà lancé ses appels d'offres pour faire tous les travaux. Donc si on ne la vote pas, je pense qu'il va être un peu ennuyé. Il a mis un peu *la charrue avant les bœufs*... »

Monsieur DIAZ

« ??? si on vote, on...revoter alors ??? »

Monsieur LEFEVERE

« Donc Monsieur le Maire de La Roque a un petit problème d'eau et notamment de qualité d'eau et donc il nous demande s'il serait possible qu'on étende en fait l'eau de la source de l'Espérelle pour la faire remonter jusqu'à La Roque, pour pouvoir alimenter en eau et pas en 51, la commune de La Roque, donc il s'agit ici de délibérer sur le principe de la vente d'eaux brute et non traitée... »

Monsieur DIAZ

« ??? ferrugineux ??? »

Monsieur LEFEVERE

« Ferrugineux ! Voilà. Pour la commune de La Roque et il y aura une convention qui sera votée par la suite, là l'objectif c'est surtout de l'autoriser à demander les subventions pour faire ses travaux puisqu'il y a des délais à respecter pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne. J'adore passer en dernier, c'est toujours un auditoire passionné. »

Monsieur le Maire

« Alors, s'il vous plaît, encore quelques instants de sérieux. Donc, est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet majeur ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas reçu de question diverses, donc la séance est levée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Fait à Millau, le 2018

Le Secrétaire de Séance

Emmanuelle GAZEL

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire

« Madame MORA, vous pouvez vous approcher d'un micro, si vous le souhaitez. »

Madame MORA

« Je vais parler fort ! »

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Merci, Madame MORA. »

Applaudissements dans la salle

« Donc, je me permettrais simplement de prendre la parole, peut-être en vous demandant de bien vouloir accepter que je sépare deux éléments dans les propos qui ont été les vôtres.

Sur l'avenir et l'intérêt du Centre Hospitalier, je dis avec force et détermination que nous sommes tous autour de cette table inquiets et déterminés à préserver l'avenir du Centre Hospitalier et à défendre l'offre de soins qui est la nôtre. Ceci dit, vous connaissez la situation dans laquelle est depuis de nombreuses années le Centre Hospitalier et je pense que nous devons faire preuve de responsabilité pour à un moment donné dans la réflexion de prendre des orientations et des décisions dans l'intérêt de la survie du Centre Hospitalier.

Aujourd'hui, sur la première partie de votre propos, je crois savoir, en tout cas pour l'instant ça n'a pas encore été présenté aux instances, que la réflexion est encore en cours, que vous avez encore des échanges à la fois, tant au niveau de l'ensemble des personnels, que de la communauté médicale et de la direction, pour continuer à travailler sur ce projet qui aujourd'hui, ne nous a pas été présenté et en tout cas n'a pas été présenté aux instances, donc je n'ai par définition pas la teneur définitive et exacte de l'ensemble des dispositions, ça c'était la première partie que je souhaitais développer par rapport à votre propos.

La seconde partie qui concerne à la fois un terme ou une expression que vous avez employée, si je ne me trompe pas parce que je... et de mémoire de dire et de parler « d'alibi fallacieux », je crois que ce sont vos propos et vos termes vis-à-vis de l'EHPAD, je ne peux pas partager cette identification-là, ni vous, ni moi, ni le personnel, ni le résident de Saint-Côme n'ont eu de plaisir de vivre la nuit que nous avons vécue pour l'inondation de Saint-Côme, qui nous a amené à déplacer les résidents sur un certain nombre d'autres établissements et en particulier l'établissement de Fenaille, donc ce n'est pas pour moi un « alibi fallacieux » et l'alibi que vous pourriez considérer de fallacieux qui est le positionnement des services de l'État quant à la conformité d'accueil des résidents sur Saint-Michel, il ne me semble pas fallacieux du tout que de dire et vous l'avez dit vous-même que depuis de nombreuses années ces bâtiments ne sont humainement pas dignes d'accueillir des résidents, mais en plus aujourd'hui nous n'avons strictement pas les conditions de sécurité nécessaires pour accueillir ces résidents. Ni la Direction de l'Hôpital, à laquelle je suis parfaitement solidaire, ni les services de l'État et encore moins le Président du Conseil de Surveillance et Maire que je suis, ne prendront la lourde responsabilité que de laisser la situation perdurer aux risques d'avoir rapidement, en cas de sinistre, à déplorer un certain nombre de disparitions. Je pense qu'à ce moment-là, si tel était le cas, il ne manquerait pas d'individus pour venir me rappeler que j'ai failli à mes obligations, donc ça je ne le ferai en aucun cas.

En ce qui concerne la nécessité de soustraire le plus rapidement possible aux risques les résidents. Une opportunité qui avait déjà été examinée à la fois par le Conseil de Surveillance et à la fois par le Conseil d'Administration, était de provisoirement relocaliser pendant la durée du chantier les résidents sur le site de Saint-Côme, ce qui est aujourd'hui la perspective sur laquelle nous travaillons avec l'équipe de direction. Par la suite cela implique évidemment une nouvelle organisation sur le centre du Puits de Calès qui fait l'objet donc de la réorganisation que vous évoquiez tout à l'heure.

Donc pour terminer mon propos sur les deux aspects, soyez assurée que nous sommes vigilants sur l'équilibre de notre Centre Hospitalier et du maintien de notre Centre Hospitalier et nous observerons au moment des instances ce qui est proposé par la Direction et sur le deuxième élément que sont les dispositions prises par rapport au déplacement de l'EHPAD Saint-Michel, je revendiquerai totalement l'initiative que nous avons prise avec la direction du déplacement et de la mise en sécurité du personnel, étant entendu que le fait de pouvoir, je dirais, héberger les résidents à Saint-Côme va grandement améliorer la construction de la nouvelle maison de retraite, que nous appelons tous de nos vœux depuis de fort longues années, de façon à pouvoir avoir, je dirais, un chantier qui se déroule à la fois en site sécurisé, donc plus de résident sur place, ce qui n'était pas le cas dans les premières perspectives de construction et qui nous permettra de gagner du temps puisque la démolition et la déconstruction de Saint-Michel pourra en être accélérée. Voilà ce que je souhaitai vous répondre par rapport à votre intervention. »